

RECTO VERS

N° 294 JAN | FÉV 2002

COOPÉRATIVES

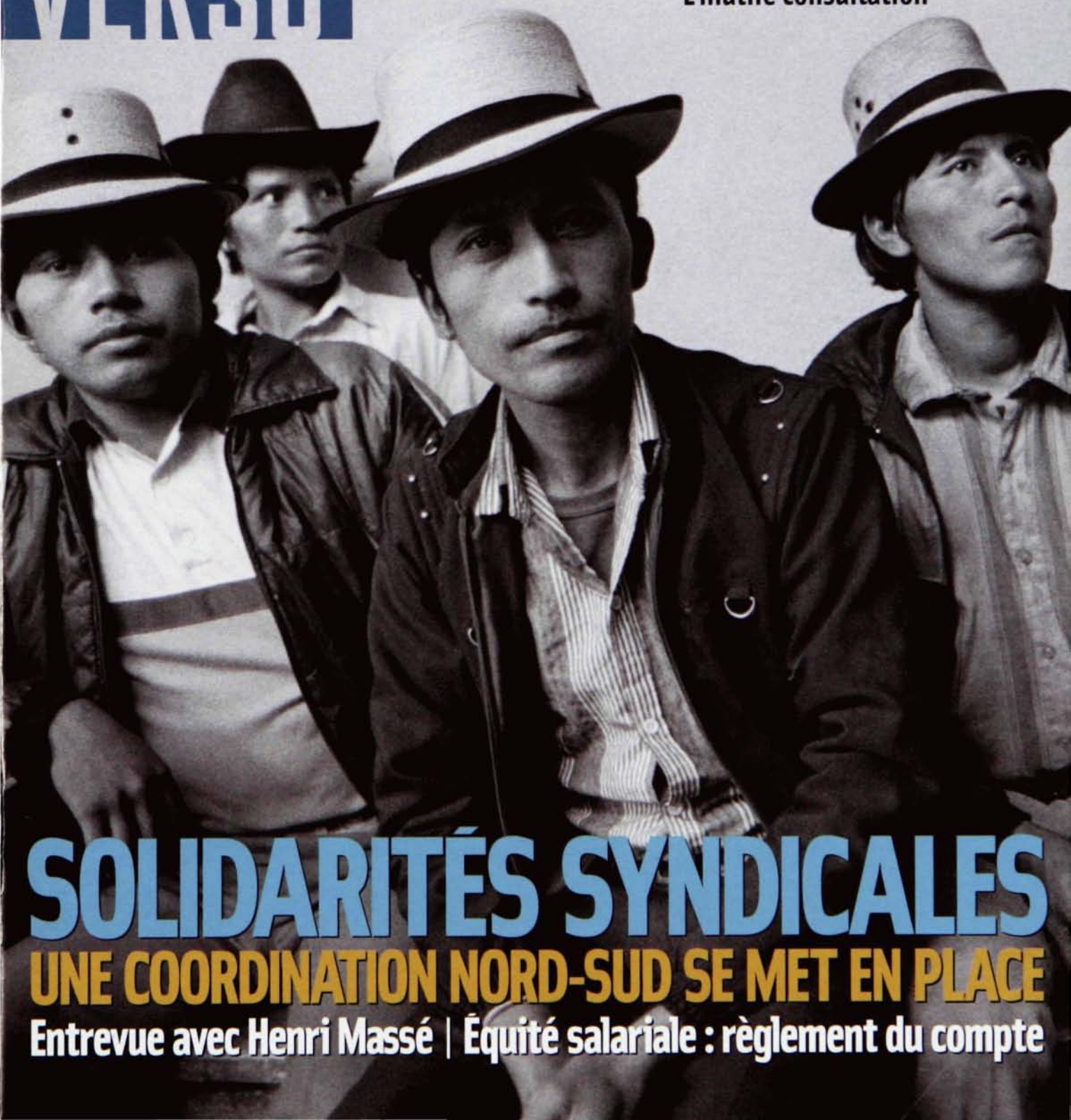
S'adapter sans disparaître

DÉCHETS TOXIQUES

Québec, la poubelle du Nord

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'inutile consultation



SOLIDARITÉS SYNDICALES

UNE COORDINATION NORD-SUD SE MET EN PLACE

Entrevue avec Henri Massé | Équité salariale : règlement du compte

PARCE QUE SAVOIR C'EST POUVOIR.

ABONNEZ-VOUS!

Comment se transforme le monde? Qui décide? Qui écope? Qui propose de faire autrement? Tous les deux mois, nous vous présentons des points de vue et des acteurs qui innovent, bousculent et agissent.

VOIR NOTRE COUPON D'ABONNEMENT EN PAGE 4.

DISTRIBUEZ-NOUS!

Devenez un point de dépôt. Nous vous enverrons gratuitement 50 exemplaires de chaque parution à mettre à la disposition des gens qui fréquentent votre organisation. POUR PLUS D'INFORMATION : FAITES LE 514.523.5998, POSTE 27.

**RECTO
VERSO**

CI-CONTRE 7 novembre 2000. Des travailleurs durant une grève de 100 000 ouvriers de l'automobile au Brésil. Dans les années 1990, les Métallus ont fait pression sur GM pour écarter les matraqueurs des lignes de piquetage devant les usines en grève.

PHOTO AGILBERTO LIMA REUTERS



14 STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : L'INUTILE CONSULTATION
Après avoir rencontré les ministres Jean Rochon et Nicole Léger, les pauvres retournent dans la rue.
PAR JEAN-SEBASTIEN MARSAN

30 LÉGISLATIONS ANTITERRORISTES
La loi du soupçon. PAR ANDRÉ GIROUX

32 LA PRESSE ALTERNATIVE À LA UNE
Retour sur le colloque. PAR RICHARD AMIOT

42 RIO +10 : LES DÉCHETS TOXIQUES QUÉBEC, LA DOUBELLE DU NORD
Le Sommet de la Terre se tiendra à Johannesburg en août 2002, dix ans après la Déclaration de Rio de Janeiro. Premier d'une série de quatre : que faire des produits toxiques ? PAR DENISE PROULX

Aussi dans ce numéro

- 6 ÉDITORIAL
- 8 TOUT COURT
- 49 MOTS DE SOCIÉTÉ
PAR DANIELLE SHELTON
- 17 L'économie sociale en mouvement
Des projets pour démocratiser l'inforoute

26^E CONGRÈS DE LA FTQ SOLIDARITÉS SYNDICALES

22 L'UNION SANS CONTREDIT

«La mondialisation nous oblige à comprendre qu'il y a des questions qu'on ne sera pas capable de résoudre si on s'isole.» Une entrevue avec Henri Massé. PAR RICHARD AMIOT

24 VERS UN SYNDICALISME SANS FRONTIÈRES

Une coordination syndicale Nord-Sud se met en place. Face à la mondialisation financière et économique, le syndicalisme est obligé de répliquer. PAR ANDRÉ SELEANU

28 ÉQUITÉ SALARIALE | LE RÈGLEMENT DU COMPTE

2002 annonce-t-il l'échec de la loi sur l'équité salariale ? PAR JULIE ROY

34 COOPÉRATIVES | S'ADAPTER SANS DISPARAÎTRE

À cause du libre-échange et pour soutenir la concurrence sur les marchés, les coopératives devront-elles se transformer en entreprises capitalistes ? PAR ANNE-MARIE TREMBLAY

38 LES LOBBYISTES | STARS DE L'OMBRE

Les lobbyistes accaparent l'attention des politiciens. Au Québec, aucune législation n'encadre le commerce de l'influence politique.
PAR CHRISTIAN BLANCHARD

EN COUVERTURE

Groupe de travailleurs agricoles mayas. Région de Nebaj, Guatemala.

Photo Benoît Aquin



L'ÉTAT DE DROITE

(N.D.L.R. : En réponse à «La gauche contre le droit» publié dans la Tribune de Recto Verso, n° 292, qui commentait l'article d'André Seleanu, «L'homme de droit contre la droite» in Recto Verso, n° 291, juillet-août 2001).

Il y a environ un siècle, Kropotkine écrivait : «La liberté de presse et de réunion, l'inviolabilité du domicile et tout le reste ne sont respectés que si le peuple n'en fait pas usage contre les privilèges.» Cette affirmation est d'autant plus vraie lorsque la presse est contrôlée par les riches, que divers groupes militants sont victimes de perquisitions arbitraires sur des accusations mensongères et que notre liberté de réunion n'existe que si on accepte le nuage lacrymogène et la pluie de matraques qui viennent avec. Mais l'État de droit (et non de droite) non seulement n'aurait jamais existé sans les pressions venant d'en bas, mais n'existe qu'en théorie.

Ainsi, toute la gauche, selon notre cher droitiste, lutte contre l'État de droit. Sa preuve, aussi fausse que son accusation, est que toute la gauche supporte fièrement Fidel Castro. Or, notre cher droitiste aurait sûrement plus de misère à prouver réellement ses calomnies qu'à les dire! Non seulement la gauche autoritaire ne supporte pas massivement Castro, mais toute la gauche libertaire apolitique (surtout anti-politique) le rejette «fière-

ment»! Mais il est comique (triste en fait) de voir que la droite capitaliste reproduit tout ce que ce bon homme de droite reproche à Castro, soit l'emprisonnement politique! Pas besoin d'avoir fait de grandes études pour voir combien il y a de prisonniers politiques dans les pays fortement capitalistes, les procès truqués (l'argent achète tout, n'oubliez pas!), l'interdiction de manifester (à quoi sert notre loi sur les manifestations illégales?), l'absence de liberté (sauf pour les riches, bien sûr) et le gâchis économique (combien de pauvres crévent pour que des riches aient un compte à plus de six zéros qui ne serviront évidemment jamais?).

Alors la droite capitaliste a tout ça, en plus des inégalités sociales, de la destruction immédiate de l'environnement, etc. Même en faussant le débat, en nous classant tous dans une branche (la plus pourrie) dont nous ne faisons pas tous partie, notre bon monsieur ne nous place pas réellement en dessous de la droite. La morale : l'objectivité n'existe peut-être pas, mais l'honnêteté, si, et le message ne paie pas.

Enfin, notre bon monsieur



M. Peter Leuprecht, doyen de la faculté de droit de l'université McGill, dans une entrevue au journaliste André Seleanu, dénonçait l'affaiblissement de l'État de droit sous l'influence des penseurs néo-libéraux.

a raison sur un point : La gauche a retardé le développement des pays où elle a mis pied. La gauche n'a pas réussi à créer la bombe H, le sida... Elle a aussi un retard sur le capitalisme qui exploite et tue [les prolétaires] des pays sous-développés en les faisant travailler comme des chiens à des salaires de misères... Peut-on vraiment lui reprocher? [...]

Le camarade Daniel Guérin peut bien mieux que moi conclure ce texte : «L'avenir n'est ni au capitalisme classique, pas d'avantage (...) au capitalisme revu et corrigé par un «néo-libéralisme» ou par le réformisme social-démocrate. Leur double faillite n'est pas moins retentissante que celle du communisme d'État. L'ave-

nir est toujours, est PLUS que JAMAIS au socialisme, mais à un socialisme libertaire.»

— STÉPHANE BLAIS

A GAUCHE DE QUOI, M. FALARDEAU?

Le 2 décembre dernier, se tenait à Montréal le premier rassemblement de la Coalition montréalaise pour la souveraineté au cours duquel Pierre Falardeau y est allé d'un de ses prévisibles clichés bourrés d'injures envers ceux qui ne s'inscrivent pas dans sa logique ultra-nationaliste.

Toujours à l'affût de quelques coups d'éclat, Falardeau proclame bien haut que s'auto-présenter à gauche ne rend ▶

**RECTO
VERSO**

**VOUS NE VOULEZ PAS PRENDRE
LE RISQUE DE RATER UN NUMÉRO?**

ABONNEZ-VOUS!

**VOUS NE PAYEREZ QUE LES FRAIS DE POSTE
ET DE MANUTENTION (toutes taxes incluses)**

- | | |
|--|----------------|
| ☐ Groupe populaire | 25\$/an |
| ☐ Individu | 20\$/an |
| ☐ Institutionnel | 25\$/an |
| ☐ Soutien | 32\$/an |
| ☐ Étudiant ou sans emploi | 15\$/an |
| A l'étranger ☐ individu | 30\$/an |
| ☐ institutionnel | 40\$/an |

NOM

ADRESSE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE ()

PAIEMENT INCLUS ☐

Faire parvenir votre chèque ou mandat poste à :

Revue Vie Ouvrière inc., 1215, rue Visitation, bureau 101, Montréal (Québec) H2L 3B5



pas plus intelligent. Sa position politique consiste simplement à s'aligner derrière un gouvernement qui se fait le porte-parole du néo-libéralisme tout en sabrant dans les services sociaux et en cédant au chantage des plus nantis. De plus, ce gouvernement n'a de cesse de s'autoproclamer la vraie gauche au Québec. La position politique de Pierre Falardeau en est une de servitude. [...]

Pour lui, la mouvance politique semble s'être arrêtée en 1837, ce qui l'amène souvent à des affirmations qui tendent davantage à droite qu'à gauche. Quittant le sentier du patriotisme étroit, il devrait faire preuve d'un peu de courage et aller sur des terrains qui ne lui sont pas déjà acquis.

Celui des squatters, par exemple, celui des assistés sociaux et de tous ceux qui doivent payer le prix de la course effrénée au déficit zéro. C'est à eux qu'il devrait demander de s'aligner derrière le P.Q. Car, c'est bien de cela qu'il s'agit. Ce pays à faire passe, bien sûr, par un appui inconditionnel à ses copains du P.Q. La misère gagne du terrain et ce gouvernement dont il se fait le valet n'y est pas étranger.

On va régler ça après la souveraineté? Ça fait trente ans qu'on entend cette chanson-là. Construire le pays d'abord! Récemment, Louise Harel nous annonçait que la représentation proportionnelle ne serait possible qu'après la souveraineté. Votre jupon dépasse, Madame.

Lorsque Pierre Falardeau attaque la gauche, dont d'ailleurs il ne connaît rien, il demande à ceux qui en ont assez de vivre l'injustice de se taire, de se ranger derrière ceux qui ne se gênent pas pour trancher dans le peu qu'ils ont. Toujours en fonction du pays à faire.

Lors de cette rencontre, Pierre Falardeau a jugé bon de préciser que le projet de société, il n'en a rien à cirer. Elle est peut-être là la raison de ce NON que lui et ses amis n'arrivent pas à digérer. Ce pays qu'ils nous proposent ressemble comme un jumeau à celui que nous avons déjà. Alors, non merci. Cette question nationale qu'il tente de mettre au-dessus de la mêlée n'arrivera pas à faire taire ceux et celles qui travaillent pour mettre fin à la misère. En d'autres mots, il ne réussira plus à nous cacher le paysage avec ses drapeaux. Qu'ils soient unifiés ou fleurdelisés. [...]

Pierre Falardeau n'est pas un homme de gauche. En s'alignant derrière ce gouvernement, il nous démontre clairement qu'il est un homme de droite et que sur le plan des idées, je le considère comme ennemi.

— SERGE BRUNEAU

LA GAUCHE DOIT S'ORGANISER

Le groupe péquiste *supposément* (sic) le plus «socialisant» du Québec, celui de Montréal-Centre, a organisé

récemment une sorte de «Show du Refuge» pour les souverainistes en mal d'action. Je trouve déplorable que soient séparés le choix sur l'avenir politique du Québec et les luttes quotidiennes à poursuivre pour une société qui va d'abord du côté des plus fragiles et des plus démunis.

Le triomphalisme à la Guy Bouthillier, qui ne cesse de se prendre pour Charles de Gaulle, et le mépris désolant de Bernard Landry face à la victoire de Nathalie Rochefort dans Mercier me laissent profondément songeur. J'avais l'impression, à les voir, d'assister à une «vente de garage» où on remet en circulation les bibelots oubliés.

Il faut aussi reconnaître que la gauche québécoise doit s'organiser beaucoup plus sérieusement. Le dérapage du R.A.P., depuis l'accident de Mercier, devrait faire réfléchir tous ceux qui veulent une société dans laquelle les citoyens se reconnaissent les premiers responsables de leur avenir. Devant un gouvernement où prime la collaboration avec les grandes industries et l'économie de marché, nous devons collectivement nous tenir debout. Quand le temps viendra de nous solidariser pour que le Québec devienne un pays, nous répondrons : oui. D'ici-là, le combat pour une société plus juste ne doit pour aucune raison s'affaiblir.

— JACQUES LÉGER
Morin-Heights

CINQUANTE... ET UNIÈME

Toutes mes félicitations et mes encouragements à poursuivre vos activités pour un autre demi-siècle. Vous êtes essentiels. Bravo aux pionniers et à ceux et celles qui continuent.

— DIANE DE COURCY
Présidente du Mémorandum et de la CSDM

Au temps de vos noces d'or, pourquoi ne pas rêver du centenaire? Je souhaite que votre voix se fasse encore entendre longtemps dans le concert des médias. À chacun sa façon de faire le métier dans le respect des uns et des autres. Mes vœux vous accompagnent.

— PIERRE MAISONNEUVE

À tous les artisans de Recto Verso, je tire mon chapeau en vous souhaitant de nombreux autres demi-siècles. Votre publication est plus que jamais essentielle, dans un monde où l'information tend à devenir de plus en plus uniforme. Bravo!

— PAULE DES RIVIÈRES
Éditorialiste, le Devoir

NDLR : La tribune de Recto Verso est ouverte à toutes les personnes et organisations. Seules les lettres signées, avec adresse et numéro de téléphone seront publiées. Recto Verso se réserve le droit de les abréger.

**RECTO
VERSO**

1215, rue Visitation
Bureau 101
Montréal (Québec)
H2L 3B5

Télécopieur : 514-523-5812

Courriel : rectoverso@videotron.ca

Magazine indépendant d'information générale, Recto Verso examine les réalités sociopolitiques, économiques et culturelles d'ici et d'ailleurs. Publié depuis 1951, le périodique s'inspire depuis toujours des idées émancipatrices dans la perspective d'un plus grand pouvoir des citoyens-nés sur leurs conditions de vie et de travail. Les articles publiés dans Recto Verso n'engagent que leur-s auteurs-es.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Françoise Guay, Mélanie Larivée, François Mercier, Guguilain Prince, Nathalie St-Pierre, Lina Trudel

POUR NOUS JOINDRE 514-523-5998

DIRECTION POSTE 26

COORDONNATRICE GÉNÉRALE
Anne-Marie Brunelle
ambunelle.rectoverso@vl.videotron.ca

ADMINISTRATION
SERVICE AUX ABONNÉS POSTE 27
ET POINTS DE DÉPÔT

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE
ET DISTRIBUTION : Mélanie Larivée
mlarivee.rectoverso@vl.videotron.ca

RÉDACTION POSTE 23
redaction.rectoverso@vl.videotron.ca

RÉDACTEUR EN CHEF : Richard Amiot
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
ET DIRECTEUR PHOTO : Patrick Allegn

PUBLICITÉ POSTE 24

DIRECTRICE DES VENTES : Edith Tessier
etessier.rectoverso@vl.videotron.ca

PRODUCTION

DIRECTEUR ARTISTIQUE : François Leclerc
DIRECTEUR DE LA PRODUCTION : Alain Théroux
CORRECTEUR : Pierre Duclos
IMPRESSION : Imprimeries Quebecor inc.
DISTRIBUTION : Distributions Faucons
450-649-5116
FRÉQUENCE DE PARUTION : 6 numéros par an



Recto Verso est distribué dans plus de 1100 points de dépôt et par abonnements, à travers le Québec et dans la francophonie hors Québec.

La distribution de Recto Verso est certifiée par Canadian Circulation Audit Board (CCAB). Décembre 2001.

Recto Verso bénéficie de fonds pour le développement de l'économie sociale du gouvernement du Québec. Nous reconnaissons l'aide financière accordée par le gouvernement du Canada pour nos coûts rédactionnels par l'entremise du Fonds du Canada pour les magazines. Le Centre St-Pierre, par le Secteur Promotion Communautaire, contribue au développement du magazine Recto Verso.

Recto Verso est membre de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ). Ses articles sont indexés dans le répertoire analytique de presse Repère. Dépôt Légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. ISSN : 1484-6586 Envoi de publication : enregistrement no 1325639. Parution : no 294, janvier 2002

L'AIDE: L'ARME DES RICHES

La Banque mondiale, dans un rapport publié à Islamabad (Pakistan), a évalué à 15 milliards \$ l'investissement nécessaire, dans les dix prochaines années, pour la reconstruction de l'Afghanistan. Le nouveau ministre de la Planification, au sein du gouvernement intérimaire d'Hamid Karzaï, M. Haji Mohammad Mohaqiq, évalue, lui, à 45 milliards \$ l'aide internationale dont l'Afghanistan aura besoin : 15 milliards, dans les deux prochaines années, pour des besoins urgents, plus 30 milliards, en dix ans, pour la construction d'une ligne de chemin de fer reliant les frontières pakistanaise et iranienne et pour la reconstruction des retenues d'eau pour l'irrigation, deux chantiers en sommeil depuis 20 ans à cause de la guerre avec l'Union soviétique puis de la guerre civile qui s'est achevée avec le renversement du régime taliban.

En attendant, une aide humanitaire d'urgence est dirigée vers une population menacée de famine. La section canadienne de Médecins du monde a ouvert des dispensaires dans deux provinces afghanes. Médecins sans frontière apporte son aide à Quetta, au Pakistan, où des millions d'Afghans se sont réfugiés.

N'est-ce pas toujours ainsi que les choses se passent? Crise, résolution de crise, oubli, jusqu'à un improbable rebondissement.

Puisque l'aide semble se rendre aux populations en détresse, puisqu'on en est rendu à parler chiffres pour la reconstruction, nous pourrions penser que toute cette immense affaire déclenchée par les attentats meurtriers du 11 septembre 2001, à New York et Washington, est en phase de tomber dans l'oubli. Que, sauf pour un épisode particulièrement enlevant de la course poursuite des États-Unis pour attraper Ben Laden, nous nous désintéresserons bientôt de ce pays si lointain, pauvre et démuné de tout, seule la question du statut des femmes retenant encore notre attention.

N'est-ce pas toujours ainsi que les choses se passent? Crise, résolution de crise, oubli, jusqu'à un improbable rebondissement. Yougoslavie, Rwanda, re-Yougoslavie (Kosovo puis Macédoine voisine), Tchétchénie, etc. Les institutions internationales et les *humanitaires*, comme on convient de les appeler, gèrent ces crises au mieux, parant au plus pressé, en attendant que la vie reprenne son cours, que le pays retrouve la paix et la prospérité. Par exemple, en Afghanistan, les États-Unis déverseront leurs milliards de dollars d'aide, ainsi que les Européens, les Japonais, même les Russes (12 millions \$ depuis le mois de novembre). En fait, les Russes sont même les premiers à avoir débarqué à Kaboul, de nuit, à la surprise de tous, avec un hôpital de campagne, dès le lendemain de la chute de la capitale aux mains des forces de l'Alliance du Nord.

Aider en temps de guerre, ou au sortir d'une guerre, demeure ardu. Pour les ONG, il a fallu lever des fonds au Québec et au Canada, réunir des volontaires pour l'étranger (médecins, infirmiers et infirmières, ingénieurs, logisticiens, etc.); évaluer les besoins sur le terrain, s'entendre avec les autorités locales, coordonner le travail avec d'autres ONG; sécuriser les points d'aide, tant pour la population locale que pour les volontaires; se tenir loin

de la politique, mais ne pas l'ignorer, car elle ne vous ignore pas.

Le gouvernement d'Hamid Karzaï a finalement accepté la présence d'armées étrangères sur son sol. Le gouvernement du Canada a envoyé là-bas un contingent qui soutiendra les forces états-uniennes dans leurs derniers efforts de pacification du pays et dans leur chasse aux terroristes, dans la région de Kandahar. Le Canada ne participe pas à la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) mandatée par l'ONU pour pacifier le pays et garantir l'acheminement de l'aide.

Les États-Unis, seule super-puissance désormais, sont moins habiles dans la paix que dans la guerre. En Somalie, en 1991, l'intervention militaire-médiatico-humanitaire des États-Unis avait viré au fiasco. En Afghanistan, pour venger ses concitoyens assassinés et l'affront fait à la puissance de la nation, le président George W. Bush, habilement conseillé par son Secrétaire d'État, l'ex-général Colin Powell, et considérablement aidé par le premier ministre britannique Tony Blair, a conduit une habile diplomatie, préservé la vie des *boys*, dominé tous les enjeux stratégiques, et gagné la bataille, première d'une guerre totale déclarée au terrorisme international.

Ensuite, nos puissants alliés sauront-ils gagner la paix? Après la seconde guerre mondiale, le peuple états-unien, avec une générosité dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'histoire, a mis sur pied le Plan Marshall (du nom du général à la retraite qui l'avait conçu) pour venir en aide à l'Europe ruinée par cinq années d'affrontements et de massacres. Le peuple, et non seulement son gouvernement, car c'est par trains entiers que des vivres et des marchandises furent recueillis par des collectes populaires et expédiés outre-Atlantique. Assurément, le gouvernement voulait aussi contrer l'influence montante des soviétiques. Il offrit même cette aide aux pays de l'Est, devant lesquels allaient bientôt s'abattre ce que Winston Churchill nomma le « rideau de fer ».

Ce fut une extraordinaire manifestation de solidarité humaine. Le relèvement économique de l'Europe profite encore à l'Amérique et au monde. Plus que l'aide directe, les échanges commerciaux, des relations économiques internationales équitables entre les deux continents contribuèrent d'ailleurs à gagner la paix, à empêcher l'Europe occidentale de tomber dans l'orbite soviétique (quoiqu'il faille aussi reconnaître que des interventions plus



PHOTO NORMAND BLOUIN AGENCY STOCK

Kaboul, 1992.

musclées eurent lieu, par exemple en Grèce, pour tenir les communistes à l'écart du pouvoir). Les dirigeants américains avaient compris que, sans réelles perspectives de relèvement, le Vieux Continent serait perdu pour le monde capitaliste.

A-t-on vu les maîtres de notre planète agir ainsi depuis? Tout au contraire. La leçon a été perdue. Zbigniew Brzezinski, ancien chef du Conseil national de sécurité du pacifique président Jimmy Carter, se vante d'avoir, avec l'ISI (le service secret pakistanais), inventé les talibans, pour créer en Afghanistan le Viêt-Nam de l'Union soviétique. C'était bien pensé et cela a réussi. Qu'allait-il en advenir après? Un détail de l'histoire, selon M. Brzezinski, des mouches qui ne sauraient importer le monde.

L'Afghanistan faisait partie de ces nations que Pierre Conesa, haut fonctionnaire à Paris, dans les pages du *Monde diplomatique*, au mois de mars 2001, nommait « les pays inutiles », comme la Somalie, l'Azerbaïdjan ou le Rwanda, « dont la stabilité ne justifie pas la mort d'un seul soldat occidental, (à opposer à) un "monde utile" sur lequel se concentre l'intérêt des puissants ». Cela, bien sûr, jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001. Depuis,

la Russie, même la Chine, s'étant rangée derrière les États-Unis, la super-puissance se sent autorisée à jeter un regard de convoitise sur ce pays isolé de tous, presque au sommet de la Terre. Au-delà de la géostratégie des forces dans le monde, une fois établie la suprématie américaine et garantie la stabilité régionale, les affaires peuvent reprendre et la place de l'Afghanistan, pour le contrôle du commerce mondial du pétrole et du gaz, retrouve tout son sens : les États-Unis ne lâcheront plus leur emprise.

Au Nicaragua, après avoir suscité et soutenu une guerre civile, contre le gouvernement révolutionnaire sandiniste, qui ruina le pays, les États-Unis se sentirent-ils la responsabilité d'aider au relèvement de l'économie et à l'amélioration du sort de son peuple? Du tout. Aujourd'hui, le Nicaragua, avec le San Salvador, le Guatemala et le Honduras, est le théâtre d'une famine qui frappe plus d'un million de personnes. Tous ces pays ont été le jouet des combines tordues de la Central Intelligence Agency, la CIA, ou de l'une ou l'autre agence gouvernementale agissant au bénéfice d'intérêts privés états-uniens.

Après les bonnes paroles du président Bush, allant jusqu'à promettre un pays aux Palestiniens, au lendemain du 11 septembre 2001, les États-Unis reviendront à ce qui est essentiel dans la conduite de leur politique internationale, en Asie comme dans les Amériques : la sauvegarde et la promotion des intérêts de leurs grandes corporations et, s'agissant de l'Afghanistan, des intérêts des pétrolières. Toute l'aide consentie sera bientôt attachée, il faut le craindre, à l'abdication de sa souveraineté et la renonciation à ses intérêts par le peuple afghan. Cela aura été le prix à payer. ▢

LE DEVOIR

Un témoin
incontournable



Recevez *Le Devoir* du
lundi au samedi
durant 13 semaines
et bénéficiez d'un rabais
de **30 %**
sur le prix en kiosque.

Le journal indépendant
www.ledevoir.com
Abonnements : (514) 985-3355

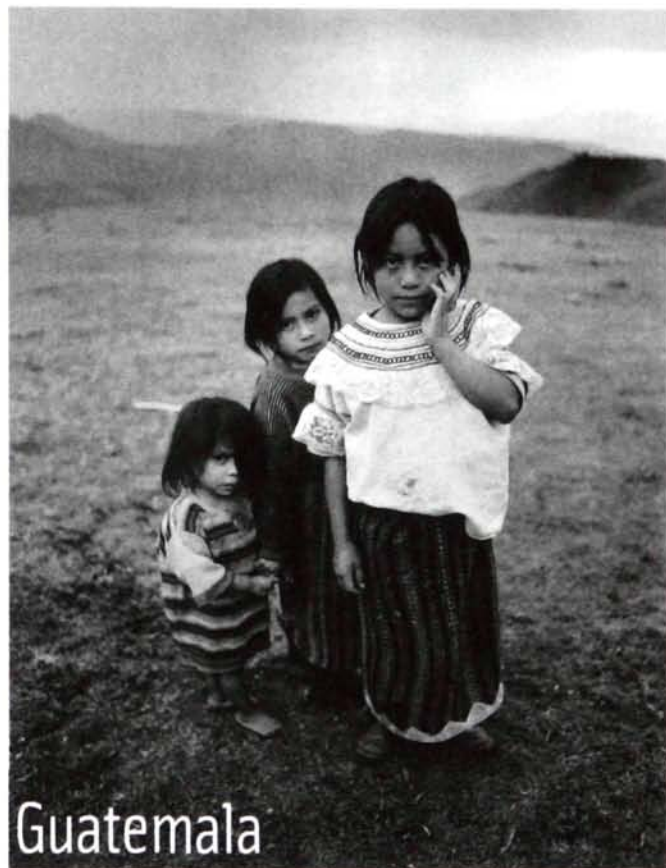


PHOTO DANIEL HERNÁNDEZ-SALAZAR

Guatemala

200 000 MORTS EN 36 ANS UN DOCUMENTAIRE

Le pays hanté, documentaire sur le génocide au Guatemala, sera présenté au Cinéma Parallèle (Ex-Centris) du 18 au 31 janvier 2002. La réalisatrice Mary Ellen Davis raconte l'histoire d'un jeune Maya qui a survécu aux tueries et d'un photographe guatémaltèque qui explore les séquelles de la guerre. Ils retournent à Petanac, site d'un massacre en 1982.

Entre 1960 et 1996, 200 000 personnes, surtout des Mayas, ont été tuées ou ont disparu au Guatemala. La plupart des massacres de cette époque ont été imputés à l'État. Ce film s'inscrit dans le courant de lutte contre l'impunité au Guatemala et dans le monde. En plus du film, deux expositions de photos sur

le Guatemala se dérouleront dans la région de Montréal. Daniel Hernández-Salazar expose les photos du tournage au Café Rico à Montréal. Au Café Pi, les visiteurs verront *Pueblo*, une exposition collective du Projet Accompagnement Québec-Guatemala. □

À voir

Café Rico

(du 2 au 31 janvier 2002),
969, Rachel Est, Montréal

Café Pi

(du 12 janvier
au 2 février 2002),
4127, St-Laurent, Montréal

Information

www.cinematlibre.com

Mexique **INQUIÉTANT**

Une commission civile internationale d'observation des droits humains enquêtera au Mexique, du 15 février au 3 mars prochain. Composée d'une centaine de personnes, dont une dizaine de Québécois du Réseau de solidarité avec le Mexique et du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, la délégation recueillera les témoignages des Mexicains et des Mexicaines, plus particulièrement des Indigènes, sur la situation des droits humains au Mexique.

«La question autochtone est une des plus préoccupantes, parce que les Autochtones sont les plus pauvres et les plus marginalisés de la communauté

mexicaine», explique Roberto Nieto, du Réseau de solidarité avec le Mexique, qui fera partie de la délégation.

La Commission ira vérifier les répercussions du Plan Puebla-Panama, qui prévoit un vaste développement (routes, usines, maquiladoras, voie ferrée) dans les provinces du sud du Mexique. La délégation étudiera la Loi des autochtones adoptée à l'été 2001. Depuis le massacre d'Acteal, en 1998, où des paramilitaires assassinèrent 45 Indigènes, c'est la troisième commission civile internationale qui enquête au Mexique.

L'assassinat de l'avocate Digna Ochoa y Placido, le 19 oc-



PHOTO BENOÎT AQUIN POUR RECTO VERSO

tobre 2001, à Mexico, a rappelé à l'attention du monde la situation problématique des droits humains au Mexique. L'avocate défendait des prisonniers politiques, des militants indigènes et des paysans.

— A.-M. T.

Aldo Gonzalez Rojas, un chef indigène zapotèque qui a lutté contre l'exploitation commerciale de la biodiversité, dans la province d'Oaxaca (sud du Mexique), affirme être menacé maintenant de mort. (Voir Recto Verso, n° 292)

Union paysanne **REMOUS**

Depuis son Congrès de fondation, du 29 novembre au 2 décembre 2001, à Saint-Germain-de-Kamouraska, l'Union paysanne a déjà réussi à faire bouger le gouvernement et à créer des remous autour de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

PAR DENISE PROULX

L'organisation compte 1500 membres et veut réunir à une même table producteurs agricoles et citoyens consommateurs. Les citoyens réunis lors de l'assemblée de fondation ont été nombreux à revendiquer un droit de regard sur la production agricole au Québec. Ils ont rappelé qu'ils financent par leurs taxes quelque 50 % des revenus de la ferme, qu'ils habitent le territoire et qu'ils mangent trois fois par jour.

Seulement un mois après son lancement officiel, l'Union

paysanne compte déjà une victoire : le ministre de l'Agriculture, Maxime Arseneault, a annoncé le 27 décembre que le seuil d'admissibilité d'une ferme au programme de remboursement partiel des taxes foncières était abaissé de 10 000 \$ à 5 000 \$ de vente par année. Le ministre estime que 1300 petites fermes de plus auront ainsi accès au programme.

La vision prônée par l'Union paysanne, qui dénonce l'agriculture industrielle, ne rallie qu'une infime minorité d'agri-



IMAGES HUGO LATULIPE ONF

L'Union paysanne a l'appui d'un film-manifeste, avec le documentaire *Bacon: le film*, du réalisateur Hugo Latulipe. Le président de l'Union, M. Roméo Bouchard, ancien cultivateur, est un intervenant clé de ce film, produit par l'ONF, qui dénonce l'industrialisation à outrance de l'élevage de porcs au Québec.

culteurs. L'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), en assemblée générale quelques jours après la fondation de l'Union paysanne, tirait à boulets rouges sur l'organisation. Pour suivre les activités de l'Union paysanne : www.unionpaysanne.com, et de l'UPA : www.upa.qc.ca □



Forum social mondial

Le comité québécois du Forum social mondial lance une campagne de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux de la rencontre qui se déroulera à Porto Alegre, au Brésil, du 31 janvier au 5 février 2002.

Plus de 50 000 participants de tous les coins de la planète sont attendus au Forum social mondial. Celui-ci oppose la voix des mouvements sociaux à celle des dirigeants économiques internationaux réunis chaque année à Davos, en Suisse, par le Forum économique mondial. En 2002, le Forum de Davos se tiendra... à New York.

Le comité québécois est composé d'une douzaine d'organisations, dont l'Union paysanne, Équiterre, Alterna-

tives, la Marche mondiale des femmes et le Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ). Le comité envoie une délégation québécoise au Brésil et prévoit à son retour une vaste campagne d'éducation populaire pour faire connaître aux citoyens les enjeux et les solutions qui ressortiront de cette rencontre de la société civile mondiale. Information :

www.forumsocialmundial.org.br/

Reconversion industrielle communautaire

Du 28 au 31 mai, se tiendra à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) le colloque international *Rendez-vous Montréal 2002*, qui se penchera sur la reconversion,

grâce à des initiatives locales, aux entreprises d'économie sociale et à une prise en charge citoyenne, des zones industrielles désertées.

Organisé par la Société de développement Angus, l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et le programme LEED de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le colloque réunira des acteurs et des chercheurs du Québec, de l'Europe et des États-Unis. Information :

www.aruc-es.uqam.ca

Est-ce possible ?

Vaincre la pauvreté, est-ce possible? Quelles seraient les conséquences d'un véritable partage de la richesse? Le 19 février 2002, Vivian Labrie, du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, ré-

pondra à ces questions dans le cadre d'une conférence de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Est de Montréal. La présentation de Vivian Labrie sera suivie d'une période de questions et de discussions sur la pauvreté. Bibliothèque Langelier, 6473, Sherbrooke Est (métro Langelier), à Montréal. RSVP : 257-6622.

À lire

Greenpeace a lancé, en décembre 2001, le *Guide de produits avec ou sans OGM*. Ce livret montre, en un coup d'œil, si les produits sur les tablettes des supermarchés contiennent des organismes génétiquement modifiés (OGM). Greenpeace fera des mises à jour ponctuelles de cette liste. Le document peut être téléchargé à l'adresse Internet : www.greenpeace.ca

Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle

Sous la direction d'ALAIN-G. GAGNON et JEAN-PIERRE GIRARD
avec la collaboration de STÉPHAN GERVAIS
Préface d'Alban D'Amours

2001, 342 pages **35 \$**

Des formules novatrices face à la mondialisation

- Développement des banques coopératives
- Capitalisation boursière en agroalimentaire
- Nouveau modèle en services de proximité

 Presses de l'Université du Québec

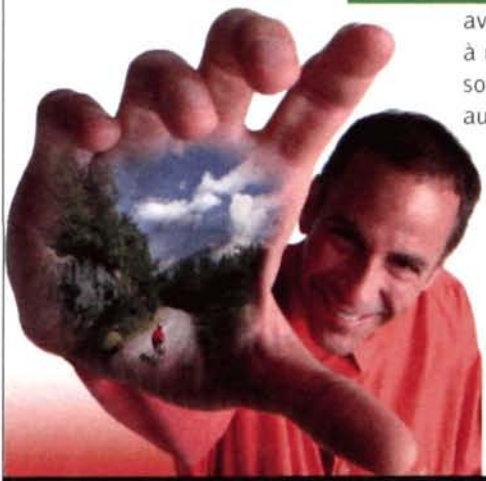
Achats en ligne : www.puq.quebec.ca
1-800-859-7474

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Je prends mon Avenir

en main

avec un REER à ma portée qui soutient l'emploi au Québec



FONDATION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665 / www.fondaction.com



PHOTO BENOÎT AQUIN POUR RECTO VERSO

Fast Track PAR UNE SEULE VOIX

PAR ANDRÉ SELEANU

Le 5 décembre 2001, la Chambre des représentants du Congrès des États-Unis a adopté la loi sur la *Trade Promotion Authority*, auparavant appelée *fast track*, une législation soutenue avec ferveur par l'administration du président George W. Bush pour faciliter la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Le vote fut extraordinairement serré : 215 votes en faveur, 214 contre.

La *Trade Promotion Authority* obligerait le Congrès à accepter ou à renvoyer en bloc les traités commerciaux proposés par la Maison-Blanche. Les traités ne

seraient plus approuvés ou rejetés article par article par le Congrès. L'administration Bush envisage un tel traité pour la création de la ZLÉA en 2005.

«La pression du secteur corporatif a été immense», explique Patrick Woodall, directeur de recherche à Washington pour *Public Citizen*. «L'administration a joué la corde du patriotisme, après les attentats du 11 septembre. Le projet de loi est passé par une différence d'un vote seulement. C'est un vote en faveur des *deals* commerciaux, quel que soit le prix social à payer. Les organisations de base ont cependant de bonnes raisons d'être fières d'avoir réduit

FTAA (Free Trade Area of the Americas, nom anglais pour la ZLÉA), «la voie rapide pour l'agression américaine»

la marge de passage, pour qu'elle soit si mince.»

Pour les opposants à la ZLÉA, comme l'Alliance sociale continentale, qui réunit les syndicats des trois Amériques et une kyrielle d'ONG représentant la société civile, la ZLÉA est inacceptable dans sa forme actuelle. La ZLÉA ne comporte aucune clause sociale ou environnementale contraignante et ne met en place aucun tribunal efficace qui prendrait en considération les intérêts des travailleurs et de la population. L'intérêt commercial est seul considéré.

La *Trade Promotion Authority* passera-t-elle la barre du Sénat des États-Unis pour devenir loi? Les augures sont contradictoires, analyse Patrick Woodall. «Les sénateurs qui représentent de grands intérêts économiques

sont en théorie encore plus susceptibles d'appuyer des traités commerciaux. Cependant, il y a des intérêts protectionnistes à travers les États-Unis.» L'opposition au *fast track* réunit un éventail de figures allant de l'extrême droite, avec les sénateurs sudistes Helms et Thurmond, jusqu'aux rangs de la gauche démocrate, avec les sénateurs Feingold et Wellstone.

«Notre effort de lobbying va maintenant se concentrer sur le Sénat», ajoute Patrick Woodall. «Nous avons une certaine chance de déjouer les efforts de l'administration Bush. Parmi ceux qui s'opposent au *fast track*, on dénombre aussi le *Sierra Club* et *Friends of the Earth* (les Amis de la terre), de puissants lobbies pour la protection de l'environnement», dit Woodall. □



Parti DE RIEN

PHOTO BENOIT AQUIN POUR RECTO VERSO

Chanteur de la Chorale de l'Accueil Bonneau et candidat aux dernières élections fédérales sous la bannière du Parti de rien, Michel Laporte a reçu le prix Claire-Bonenfant, décerné lors quatrième édition des Prix québécois de la citoyenneté, le 22 novembre 2001. Ce prix souligne l'engagement envers les valeurs démocratiques de cet ancien itinérant.

«**A**ssocié au mouvement pour se sortir de l'itinérance et membre de la Chorale de l'Accueil Bonneau, M. Laporte lutte quotidiennement pour l'instauration d'une société québécoise juste et équitable. Empruntant les voies démocratiques, il s'est porté candidat à la dernière

élection fédérale pour faire connaître ses préoccupations».

C'est ainsi qu'a été présenté Michel Laporte, lors de la cérémonie de remise des prix présidée par Joseph Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, et André Boulerice, secrétaire d'État à

l'Accueil et à l'intégration des immigrants. Michel Laporte est fier de lui et, peut-être encore davantage, de la solidarité qui unit la chorale de ces hommes de la rue. «Cela m'honore et donne du relief à ce que j'ai pu accomplir. Il (ce prix) redonne espoir à tous ceux qui

n'osent pas s'exprimer parce qu'ils croient ne pas avoir voix au chapitre», a déclaré le lauréat du prix Claire-Bonenfant. «Mais, si le gouvernement du Québec a jugé bon d'octroyer ce trophée à quelqu'un d'entre nous, c'est la preuve que l'appartenance à la Chorale a permis d'aller au-delà même de ce à quoi nous pouvions nous attendre au début. On a donc brassé quelque chose!»

Le fondateur et directeur artistique de la Chorale de l'Accueil Bonneau, Pierre Anthian, renchérit : «Cet honneur rendu à Michel vient reconnaître les efforts investis pour aider autrui tout en s'aidant soi-même. Il rejaillit également sur tous les laissés-pour-compte qui peuvent être tout à fait rassurés quant à la légitimité de leur lutte pour se réinsérer dans la collectivité.»

En plus de son implication dans l'Accueil Bonneau, Michel Laporte s'est présenté en novembre 2000, lors des élections fédérales, dans la circonscription Saint-Henri-Westmount. «Le comble de l'ironie, raconte Pierre Anthian, qui a encouragé le candidat, c'est que Michel se présentait contre Lucienne Robillard, la présidente du Conseil du Trésor, autrement dit celle qui tient les cordons de la bourse. Le Parti de Rien, dont il était le porte-étendard, s'est ►

DANS LES LUTTES ET LES COMBATS

PAROLE DE QUÉBEC

Depuis décembre 2001, le journal *Droit de parole*, de Québec, est disponible sur Internet. L'édition de décembre du journal communautaire, qui existe depuis 1974, propose un dossier sur les femmes et les élections municipales à Québec, une analyse de l'information en temps de crise et raconte

l'histoire du quartier Saint-Roch. www.oricom.ca/com-municationsbasse-ville

SANTÉ MENTALE

La clinique Cormier-Lafontaine, la seule clinique au Québec qui traite les toxicomanes atteints de maladies mentales, a été inaugurée à Montréal, en novembre 2001. La clinique répond à

un besoin criant ressenti dans ces milieux, puisque toxicomanie et maladie mentale vont souvent de pair. En effet, de 30 % à 50 % des personnes soignées dans les hôpitaux psychiatriques ou dans les centres de désintoxication sont aux prises avec ce double problème.

À Montréal, 25 000 personnes vivent cette situation. Elles sont souvent aux prises avec la justice et l'iti-

nération. La clinique a été mise sur pied conjointement par l'hôpital Louis-H.-Lafontaine, spécialisé dans le traitement des malades psychiatriques, et le Centre Dollard-Cormier, qui traite l'alcoolisme, la toxicomanie et les pathologies mentales. En plus d'intervenir directement auprès des patients, le personnel de la clinique forme des intervenants et fait de la recherche.

classé au sixième rang parmi les dix partis en lice. Un score (sic) respectable, si l'on considère l'aspect improvisé de notre organisation. La Chorale, ce noyau dur de l'organisation, n'avait eu que trois semaines de préparatifs et un budget ne dépassant pas 2000 \$.

Créés en 1997, les Prix de la citoyenneté récompensent les efforts des citoyens qui font la promotion des valeurs démocratiques (Prix Claire-Bonenfant), favorisent les rapprochements interculturels (Prix Jacques-Cou-

ture), luttent contre le racisme (Prix Anne-Greenup).

En cinq ans d'existence, la Chorale de l'Accueil Bonneau passe le cap de 1200 concerts et de 60 apparitions à la télévision. Un livre, *Pour une chanson*, relate le parcours des choristes. Les choristes ont également participé au tournage du documentaire *Enfants de chœur*, du réalisateur québécois d'origine suédoise Magnus Isacson, en plus d'avoir assumé des rôles de soutien dans un film de fiction.

— Pierre Hamel

Plus que parfaites

PAR NATHALIE AUBUT

Le nouveau Centre d'histoire de Montréal présente, jusqu'au 30 avril 2002, l'exposition *Plus que parfaites - Chroniques du travail en maison privée 1920-2000*¹. Réalisée par Raphaëlle de Groot, artiste en arts visuels, cette exposition est le fruit d'une enquête historique, sociologique et artistique sur les travailleuses en maison privée, les domestiques. À l'aide de photographies, de lettres, de petites annonces, d'extraits d'entrevues et de figurines, Raphaëlle de Groot décrit la vie de ces femmes trop souvent exploitées. L'exposition met en valeur le travail de l'Association des aides familiales du Québec, qui a lutté pour le respect des travailleuses domestiques.

Une ancienne caserne de pompiers d'inspiration hollandaise est devenue le Centre d'histoire de Montréal, au cœur du Vieux-Montréal, en septembre 2001. Les visiteurs y découvrent l'histoire de la ville dans une exposition permanente et une exposition temporaire.

Le CHM présente aussi plusieurs parcours dans la ville d'hier à aujourd'hui. Au rez-de-

chaussée, Montréal dans les moments marquants de son histoire : les funérailles de Kondiaronk, en 1701, l'incendie du Parlement, en 1849, le départ du premier transcontinental du Canadien Pacifique vers Vancouver, en 1885, la grève des employés municipaux, en 1918, l'Expo '67. Information : Centre d'histoire de Montréal (514) 872-3207. □

1. *Plus que parfaites, Les aides familiales à Montréal, 1850-2000*, par Raphaëlle de Groot et Élisabeth Ouellet, aux Éditions du remue-ménage, 2001, 178 pages, 24,95 \$.

Les aides domestiques étrangères au Canada, esclaves de l'espoir, par Myriam BALS, aux éditions L'Harmattan, collection «Logiques sociales», 1999, 240 pages.

La coop rative d'habitation
une solution actuelle
La CQCH
avec VOUS dans
VOS projets d'habitation



Confédération québécoise
des coopératives
d'habitation

www.coop-habitation.org
1-800-667-9386

IL EST TEMPS DE PARLER DE LA FUITE DES SERVICES.

PARLER D'ENGORGEMENT DANS LES URGENCES, DE DÉSINSTITUTIONNALISATION À OUTRANCE, DE SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ DÉFICIENTS, C'EST PAS MAL MOINS À LA MODE QUE DE PARLER DE FISCALITÉ ET DE FUITE DES CERVEAUX. POURTANT, NOUS DEVONS LE FAIRE PARCE QUE LES PERSONNES QUI ONT DES BESOINS NE PEUVENT PAS ATTENDRE. LES MEMBRES DE LA CSQ SE SONT TOUJOURS BATTUS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES PARCE QU'ILS ONT TOUJOURS CRU QU'IL EN ALLAIT DE LA BONNE SANTÉ DE TOUTE LA SOCIÉTÉ.

DÉFENDRE LES VRAIES VALEURS.

Centrale des syndicats
du Québec



STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'INUTILE CONSULTATION

Le 26 novembre 2001, les ministres Nicole Léger et Jean Rochon consultaient les montréalais sur leur stratégie de lutte contre la pauvreté, qui doit être déposée au printemps 2002. Récit d'une demi-journée de consultation qui laisse entrevoir le pire.

PAR JEAN-SÉBASTIEN MARSAN

Un lundi de novembre, dans un centre de loisirs communautaires de Montréal, les ministres Nicole Léger (ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion) et Jean Rochon (ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale) sont venus écouter le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Forum Jeunesse, le Y des Femmes, le nouveau maire et le Conseil scolaire de l'Île de Montréal, les centrales syndicales et bon nombre d'autres intervenants qu'il serait trop long de nommer. Dans la salle, trois cents personnes, discrètes, attentives, écoutent les commentaires sur la stratégie de lutte contre la pauvreté énoncée dans le document du gouvernement, *Ne laisser personne de côté!*

Le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM) ouvre l'exercice de consultation avec une présentation, au format PowerPoint comme il se doit, des faits saillants d'une étude sur une des principales richesses de Montréal: ses pauvres.

Habituelle (mais on ne devrait pas s'y habituer) litanie de statistiques décourageantes. Et faciles à mémoriser, c'est toujours un « tiers de »: l'île de Montréal renferme le tiers des ménages à faible revenu du Québec, le tiers des assistés sociaux de la province, le tiers de ses travailleurs vivent d'un emploi

précaire ou du travail autonome, le tiers des familles sont monoparentales, plus du tiers des habitants des quartiers défavorisés ont quitté l'école avant d'obtenir un diplôme. Et n'oubliez pas les poches de pauvreté dans les arrondissements riches et la pénurie de logements locatifs la plus aiguë depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Ensuite, le CRDÎM critique poliment quelques-unes des orientations gouvernementales en matière de la lutte contre la pauvreté.

■ L'emploi n'est pas « la » porte de sortie à la pauvreté: une stratégie reposant sur le travail rémunéré exclut les plus marginalisés, les handicapés, les vieillards en perte d'autonomie, les assistés sociaux de longue date, etc.

■ Il n'y a d'ailleurs aucune mention des personnes âgées dans *Ne laisser personne de côté!*

■ L'aide sociale (l'assistance-emploi, dans le vocabulaire gouvernemental) n'aide pas, elle aggrave le sort des plus pauvres.

■ Le salaire minimum (7 \$ l'heure), trop bas, assure au travailleur un état objectif de pauvreté, de même que l'emploi précaire et le travail autonome;

■ La clef du développement demeure la formation continue, mais le décrochage et l'analphabétisme (1 Montréalais sur 5 éprouve de graves difficultés de lecture!) constituent des obstacles importants.

■ La lutte contre la pauvreté exige une « approche intersectorielle », c'est-à-dire de mieux mesurer l'impact des politiques gouvernementales sur les plus pauvres (pour les réviser), de renforcer la cohérence des programmes sociaux, de soutenir le secteur communautaire, d'intervenir auprès des familles plutôt que des enfants (dont on ne cesse de déplorer la « pauvreté »), d'inclure une orientation spécifique sur le logement social.

Après l'exposé du CRDÎM, les consultés y vont de leurs revendications, parfois très spécifiques: telle responsable d'un organisme communautaire autochtone réclame plus d'argent pour l'aide aux autochtones vivant à Montréal; tel autre, davantage de fonds pour les petits-déjeuners dans les écoles...

Personne ou presque ne fait état de pistes de solutions comme l'allocation universelle, une réforme fiscale, un barème plancher à l'aide sociale (le Front commun des personnes assistées sociales boycottait la consultation) et le retour à la gratuité des médicaments pour les plus pauvres (l'envers du régime d'assurance médicaments).

La représentante du Y des femmes, Claudette Demers-Godley, affirme qu'elle sera « moins polie ». Elle confie qu'elle a hésité avant de participer à la consultation, puis elle dénonce les programmes d'employabilité conçus pour les femmes. Elle récolte une

bonne main d'applaudissement, dans une salle autrement très calme.

La ministre Nicole Léger a un curieux comportement. Elle résume régulièrement les interventions et réagit en énonçant des banalités, du genre: « Effectivement, vous avez soulevé une problématique intersectorielle dont le gouvernement devra tenir compte... », des phrases si creuses que ça rigole dans la salle.

Parfois, la ministre émet carrément des objections et défend les politiques de son gouvernement. Il fallait voir son sursaut d'incrédulité quand le représentant du Forum jeunesse a relevé que le régime d'aide sociale, par ses normes restrictives, abîme la santé des prestataires plutôt que de leur offrir le soutien dont ils ont besoin.

À l'écoute pendant les deux premières heures, Jean Rochon résume l'ensemble des interventions (avec brio, en voilà un qui a l'esprit de synthèse), puis c'est la pause-café. Dans la salle, on chuchote que tout est en place pour la manifestation. Une manif? À l'extérieur, il y a tout au plus quelques militants d'un comité logement, le P.O.P.I.R., qui scandent leurs slogans habituels. Rien de dérangeant.

Après la pause, au tour de Jean-Paul Faniel, porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, de prendre

la parole. Tout le monde s'attend à une critique des orientations du gouvernement, le Collectif les a souvent décriées. Le ton sans compromis contraste abruptement avec le ronron habituel.

Enfin de l'action!

« Nous sommes les témoins indignés, mais récalcitrants, de milliers de personnes qui, avec leurs maigres 522,42 \$ par mois de la Sécurité du revenu et après avoir payé les dépenses incompressibles de loyer, de chauffage, d'électricité et de vêtements, n'ont plus que 50 \$ par mois pour se nourrir », dénonce fermement Jean-Paul Faniel. « Pas étonnant que plusieurs d'entre ces personnes aient recours à la charité publique, pudiquement recyclée en dépannage alimentaire. Elles doivent manger ce que le reste de la société ne veut pas consommer. »

Le porte-parole du Collectif rappelle le cheminement du projet de loi-cadre pour l'élimination de la pauvreté: deux années et demie de consultations et d'élaboration du projet de loi avec

des groupes sociaux et les pauvres eux-mêmes; une pétition de 215 000 signatures individuelles et de 1600 organismes; le dépôt du projet de loi, le 22 novembre 2000, à l'Assemblée nationale du Québec.

Le projet de loi énonce huit mesures urgentes:

- Clause d'appauvrissement zéro pour le cinquième le plus pauvre de la population.
 - Barème plancher à l'aide sociale, un montant assurant les besoins essentiels en deçà duquel la Sécurité du revenu ne peut couper les prestations.
 - Retour à la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.
 - Transformation des allocations familiales en régime universel.
 - Construction d'au moins 8 000 logements sociaux par année.
 - Droit pour les citoyens qui le demandent à des mesures continues et personnalisées de formation, d'orientation et d'intégration à l'emploi.
 - Révision des normes du travail au bénéfice des travailleurs à statut précaire.
 - Hausse du salaire minimum à 8,50 \$/h.
- Le Collectif, c'est de la démocratie au sens noble du terme: le peuple se mobilise et dépose lui-même un projet de loi à ses élus. ►



PHOTO BENOÎT AQUIN POUR RECTO VERSO



À Montréal, les ministres Nicole Léger et Jean Rochon ont écouté ce qu'ils ne voulaient pas entendre.

Un an après, rien n'a bougé, aucune discussion sur son contenu et son application. Qui sait, le texte du Collectif est peut-être mal foutu, impossible à mettre en œuvre? Nos députés à l'Assemblée nationale sont bien placés pour étudier un projet de loi, non?

En un an, seul le dossier du logement social a progressé, concède Jean-Paul Faniel à ses interlocuteurs gouvernementaux. «Très peu, somme toute, dans les orientations que vous soumettez au débat, sur la plupart de nos propositions que vous connaissez pourtant depuis un bon moment. De plus, votre processus de validation se fait à toute vitesse, sans réel débat ouvert à la population», ajoute le porte-parole du Collectif.

Blêmes et nerveux

Nicole Léger et Jean Rochon sont blêmes, leurs attachés de presse nerveux. Jean-Paul Faniel assène le coup de grâce: «À l'écoute de notre proposition, vous comprendrez facilement pourquoi nous estimons ce projet de validation comme un faux-fuyant. C'est pourquoi, avant la fin de cette rencontre, nous serons, à l'extérieur, de ceux qui manifesteront publiquement notre désaccord avec votre démarche qui a toutes les apparences de vouloir contourner une initiative citoyenne d'une ampleur sans précédent au Québec.»

La salle explose. L'ovation, les «bravos» retentissent longuement. Les ministres perdent la face sous les flashes des caméras (depuis le début de la rencontre, le Centre St-Pierre filme tout avec plusieurs caméras vidéo).

La moitié de la salle, qui avait déjà son manteau sur le dos, sort pour se joindre à la manifestation. Le président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, Arthur Sandborn, quitte la table de consultation pour haranguer les 200 et

quelques manifestants. Il livre sans détour le fond de sa pensée.

«M^{me} Léger, elle n'écoute pas, elle ne comprend rien, et c'est la responsable du dossier au gouvernement du Québec. Ça n'ira nulle part, cette consultation-là!», lance-t-il, micro à la main. «Le ministre Rochon ne comprend pas qu'on vient de traverser une période de création de richesse et que la pauvreté n'ait pas baissé. Je réponds au ministre Rochon: si la pauvreté a augmenté pendant que le chômage baissait, c'est de votre faute, vous avez refusé d'augmenter le salaire minimum, de changer les normes du travail.»

Pendant ce temps, à l'intérieur, la consultation se poursuit, tant bien que mal, avec des témoignages de personnes vivant dans la pauvreté. Celui de Daniel Nguinambaye est particulièrement gênant. L'homme a émigré d'Afrique de l'Ouest, il y a six ans, pour s'établir à Montréal. L'Immigration a retenu sa candidature à cause de ses qualifications et de sa maîtrise du français. Bachelier en communications de l'Université du Québec à Montréal, sans emploi, il n'en peut plus de vivre dans la misère avec ses trois enfants. «Je suis sidéré par la pauvreté qui règne ici», dit-il.

Quitter un pays pauvre pour s'appauvrir dans un pays riche? La mondialisation, probablement...

Le lendemain de la séance de Montréal, la ministre Nicole Léger a annulé la consultation sur la stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté, en Estrie, qui devait être la dernière de sa tournée provinciale. Le Conseil régional de développement, qui la coordonnait, voulait aussi consulter la population sur la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. «La ministre est-elle tannée d'entendre parler de pauvreté?», se demandait le quotidien La Tribune de Sherbrooke, le 28 novembre 2001. □

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer



Diversifiez vos compétences.

Inscrivez-vous au **Certificat en relations interculturelles.**

- Pour composer avec une clientèle et des équipes de travail multiethniques.
- Pour adapter vos pratiques d'intervention et de gestion à la diversité de votre clientèle.
- Pour compléter votre formation et élargir vos perspectives professionnelles.

Certificat modifié en 2001 et adapté aux nouvelles réalités des organisations.

Renseignements

514 343-7492

1 800 363-8876

Responsable du programme

Rachida Azdouz

www.fep.umontreal.ca

Université 
de Montréal

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

CAHIER D'INFORMATION

produit par:



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

ÉCONOMIE SOCIALE ET TIC POUR CONTRER LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Malgré l'effondrement de ces 18 derniers mois, les nouvelles technologies sont indubitablement associées à la richesse. C'est d'autant plus vrai qu'il existe une fracture entre l'Internet des riches et celui des pauvres.

Si les réseaux communautaires sont de plus en plus impliqués dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), leurs efforts en matière de formation et d'accessibilité à la Toile ne sont pas toujours reconnus. Afin de combler le fossé numérique, une économie sociale des TIC émerge actuellement.

DES PROJETS POUR DÉMOCRATISER L'INFOROUTE

« La fracture numérique est de plus en plus reconnue par les gouvernements. Des organismes d'économie sociale tentent de combler ce fossé car tous les gens n'ont pas les moyens ni les habiletés pour accéder au savoir et à l'information », constate Francine Pelletier, directrice générale de *Communautique*, un organisme dont l'objectif est de mettre les technologies de l'information et de la communication au service des milieux communautaires et des citoyens laissés en marge.

Selon une enquête de *Communautique* sur le monde communautaire et Internet publiée en mai 2001, « certains groupes ne disposent que d'un seul ordinateur partagé par plusieurs personnes, et la moitié des ordinateurs sont vieillots ». Néanmoins, 40% des organismes répondants mettent leurs équipements à la disposition des personnes qui fréquentent l'organisme et plus de 60% souhaitent développer un point d'accès public à Internet en leurs murs.

Différents projets proposent des réponses à ces préoccupations. « Grâce à *Communautique* et au projet *Inforoute - Points d'accès - Initiation de la population*, plus de 10 000 personnes au Québec ont été initiées jusqu'ici à l'utilisation des TIC », explique Claude Ouellet, président du conseil d'administration de *Communautique* et agent de développement chez *Atena Groupe conseil* à Rimouski. Nous permettons aux *infopauvres* de franchir une partie du fossé qui les sépare des *inforiches*. Nous les soutenons par exemple dans l'utilisation des outils informatiques pour leur recherche d'emploi. »



Claude Ouellet,
président du
conseil
d'administration de
Communautique.

À Trois-Rivières, ÉCOF intervient en développement économique communautaire et a aussi implanté « ces petits points d'accès aux TIC à l'intérieur d'organismes



de différents types » explique Martin-Charles Saint Pierre.

L'implantation de points d'accès aux TIC a permis à des personnes isolées de tisser des liens sociaux. Comme le rappelle monsieur Saint-Pierre, « certaines personnes avec qui nous travaillons n'ont même pas les moyens d'avoir une ligne téléphonique ! »

Les enjeux territoriaux

Claudine Papin, du réseau *Cyber-rural*, soulignait récemment « qu'une stratégie majeure utilisée par les gouvernements pour développer l'utilisation de l'Internet par les Canadiens et les Canadiennes est de soutenir le financement de centres d'accès communautaires Internet (CACI). Plus de 600 de ces CACI existent présentement au Québec et plus de 5 000 dans l'ensemble du Canada ».

En dépit de ces efforts, il existe aujourd'hui deux Québec. Le Québec branché est celui des grands centres urbains. Le Québec non-branché est celui de la ruralité. « Dans les régions, plus de 90 000 personnes ont toujours des lignes partagées », rappelle Claude Ouellet. Non seulement, ces régions doivent oublier l'Internet à haute vitesse mais le réseau traditionnel, à petite vitesse, fonctionne difficilement par manque de fournisseurs d'accès. Comme le font remarquer les intervenants du réseau *Cyber-rural* sur leur site Internet: « Les milieux ruraux se sont surtout développés grâce à leurs ressources naturelles. Comment vont-ils intégrer les nouvelles technologies dans leur développement ? »

Le ministère de l'Industrie et du Commerce
partenaire des entreprises d'économie sociale

www.mic.gouv.qc.ca

Industrie
et Commerce

Québec

Portrait d'entreprises

CRÉER, DIFFUSER ET FORMER

Valérie Barcelo est la directrice des communications de la coop de travail *Orange Multimédia*, une Net-télé à vocation sociale: « En octobre dernier, nous sommes allés couvrir la Rencontre internationale sur la mondialisation des solidarités à Québec. Nous avons réussi à mettre en ligne près de trente extraits de conférences qui s'y sont déroulées. L'ensemble, donne une bonne idée des grandes lignes abordées par les participants et conférenciers. Cette couverture est présente sur notre site www.canalorange.tv, mais aussi sur les sites de collaborateurs: www.mediasol.org et www.csmo.easac.qc.ca. La télévision traditionnelle, lorsqu'elle s'intéresse à ces rencontres, donne une place de deux, trois minutes

« l'utilisation sociale, féministe et démocratique des technologies. » Le site s'intéresse tout particulièrement aux questions touchant les femmes. « Lors de rencontres qui ont lieu à l'étranger, les femmes qui ne peuvent pas se rendre sur place ont accès à l'information par les nouvelles technologies. » Nicole Nepton note sur son site Internet: « Si les médias traditionnels jugeaient superflu de venir les (femmes) entendre pour on ne sait trop quelle raison, nos propres médias étaient présents. Ceux-ci sont essentiels lors d'événements d'envergure tels que Beijing +5 pour ne citer qu'un exemple. » Cybersolidaires propose également des témoignages de représentantes des femmes du Pakistan, de l'Inde, de la Colombie, de l'Iran, de la Jordanie et du Rwanda venues dans le cadre de la troisième rencontre internationale de la marche des femmes le 5 octobre dernier.

AUTREMENT

pointe de la technologies pour effectuer

des mandats de commerce électronique », explique Claire Lapointe, co-fondatrice et directrice générale de l'entreprise.

Café électronique de L'itinéraire

L'itinéraire, un groupe d'entraide pour personnes itinérantes, alcooliques et toxicomanes a créé un journal de rue, un café sur la rue et un café électronique pour la réinsertion sociale des itinérants et sans emploi de Montréal. Huit ordinateurs sont mis à la disposition des gens pour la navigation sur internet ou le traitement de texte pour un dollar symbolique de l'heure. Parti du constat que 70 % des emplois nécessitent la connaissance de l'informatique, l'itinéraire a jugé essentiel d'offrir l'accès à l'informatique aux plus démunis en processus de réinsertion sociale. De plus, l'apprentissage des NTIC joue un rôle important dans la revalorisation des individus qui acquièrent ainsi une nouvelle assurance dans leur cheminement.



lors d'un bulletin de nouvelles. Nous, c'est plus de 150 minutes d'informations que le télénavigateur peut choisir selon ses champs d'intérêts. L'information est là pour toute une année et on peut y revenir comme bon nous semble. »

Si Canal Orange souhaite couvrir des événements ayant trait à l'économie sociale, la coopérative « compte aussi produire des émissions hebdomadaires maison. Nous sommes principalement intéressés par le savoir, l'éducation et la diffusion de l'information et nos choix de programmation iront en ce sens, » ajoute madame Barcelo.

Nicole Nepton est la fondatrice du site Internet *Cybersolidaires.org*. *Cybersolidaires* soutient des projets visant à développer



Photos Gunther Gampert

Développement de logiciels

Capella Technologies, un développeur de logiciels, est une coopérative très impliquée socialement. Hébergeur du site Web de *Québec Sciences* et créateur de nombreux sites Internet dont celui du CSMO Économie sociale et action communautaire, Capella Technologies affirme chaque jour son expertise. « Nous avons également effectué la programmation du site Web de l'Association des arts graphiques du Québec. Nous avons ainsi développé une expertise qui nous positionne à la fine

Au premier plan, des membres de l'équipe de communications qui a réalisé une couverture numérique fort originale de la Rencontre internationale sur la globalisation des solidarités.

ACCESS À

De nouvelles pratiques de formation émergent pour répondre adéquatement à l'acquisition et à la reconnaissance des compétences de tous les acteurs du secteur, travailleurs, gestionnaires et membres de conseil d'administration. Le CSMO Économie sociale et action communautaire travaille actuellement à la mise sur pied d'une plateforme de formation à distance avec divers partenaires dont le Réseau des Ressourceries du Québec, la Fédération des coopé-

UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

Dans le domaine

des technologies de l'information et des communications, l'économie sociale est composée d'OBNL et de coopératives qui oeuvrent sur plusieurs plans :

- soutien technique,
- soutien au développement informatique et des réseaux locaux,
- recherche et développement,
- création et mise à jour de sites Web,
- développement d'applications ou de bases de données,
- formation,
- recyclage ou montage d'ordinateurs,
- accès à Internet,
- analyse et réflexion sur les enjeux, accès public, animation et initiation de la population,
- création et diffusion de contenus, etc.



Photos Alain Chagnon

Sans dresser une liste exhaustive de ces entreprises, s'ajoutent aux Capella Technologies, Orange Multimédia, le Réseau Cyber-rural et Communautaire déjà mentionnés dans ce cahier les Puce ressource informatique (centre de formation), Insertech (entreprise d'insertion en recyclage et montage d'ordinateurs), Communications accessibles Montréal (fournisseurs d'accès internet) et bien d'autres qui sont des acteurs de l'économie sociale dans le domaine des TIC.

De nombreuses organisations existent aussi au niveau local tels le Centre RIRE 2000 à Québec, L'@venue ou L'itinéraire à

Montréal. D'autres groupes travaillent plutôt au niveau régional à développer des ressources d'accès à Internet notamment aux populations démunies tels ÉCOF et ATENA.

Par ailleurs, au niveau sectoriel, plusieurs organismes ont mené ou mènent des projets visant l'intégration des TIC dans différents réseaux notamment dans les secteurs de l'alphabétisation, du mouvement des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, de la santé et des services sociaux, des ACEF, etc.

Émergence d'un réseau mondial...

DE BARCELONE À MONTRÉAL : LES RÉSEAUX CITOYENS S'ORGANISENT

AU COURS des dix dernières années, se sont multipliées, au sein de la société civile, les initiatives d'appropriation sociale des technologies de l'information et de la communication. Ces réseaux ont peu à peu pris contact, au plan national et international, pour échanger et mettre en commun leurs expériences. Ces contacts aboutissaient à la 1ère Conférence internationale des réseaux citoyens à Barcelone, en novembre 2000, puis à une seconde à Buenos Aires, en décembre 2001.

À Barcelone, outre les échanges d'expériences, ateliers et panels, était créée la Coalition mondiale des réseaux des citoyens GlobalCN qui vise notamment à renforcer la synergie entre les réseaux et à organiser des activités et événements conjoints axés sur une participation des groupes de base et des citoyens. Elle veut impulser de nouveaux modèles de développement local durable d'utilisation des TIC et à obtenir la participation des réseaux citoyens dans la définition des politiques tant au niveau local que national ou international.

À Buenos Aires, plusieurs pas de plus étaient franchis : des balises ont été fixées pour définir les modes organisationnels de la Coalition et pour orienter les actions et les projets communs. Un Secrétariat et des comités de travail ont également été formés.

La 3e Conférence internationale se tiendra à Montréal en octobre 2002. Placée sous le thème *Démocratiser la société de l'information : innovations, propositions, actions*, l'événement sera modulaire et les activités variées. Les questions abordées lors des conférences précédentes seront approfondies, allant de l'éducation aux arts en passant par la participation civique et l'économie sociale.



Rencontre internationale des réseaux citoyens à Buenos Aires en décembre 2001.

BILITÉ LA FORMATION PAR LES TIC

ratives de travail du Québec et l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.

Concrètement, des programmes de formation à distance adaptés seront bientôt disponibles sur internet ou sur des CD-ROM en quelques clics au bureau ou à la maison. Plus besoin de se déplacer, souvent à Montréal ou Québec, pour acquérir de nouvelles compétences, ou tout simplement se mettre à jour, un simple mot de passe

suffit. Que les usagers se rassurent, ils n'échapperont pas aux cours traditionnels... mais en ligne, la web-télé pourra offrir des cours en direct ou des vidéo-web et il est prévu que le professeur virtuel puisse également répondre à des questions et offre un soutien à la formation. Tournés vers l'avenir, simples, efficaces et accessibles, les TIC permettront ainsi aux entreprises et OBNL de l'économie sociale d'être en processus de formation continue.

DES DÉFIS VARIÉS

L'un des principaux défis est de faire comprendre aux gouvernements qu'Internet n'a pas seulement une utilité marchande. Valérie Barcelo de la coop Orange multimédia estime «que l'intervention des gouvernements est nécessaire afin de contrer cette pensée uniquement marchande». Au Québec, les TIC doivent aussi servir de fer de lance à un progrès social. L'enjeu du financement demeure important. Plusieurs projets ont reçu l'appui du RISQ. D'autres partenaires financiers s'associent à leur développement mais des efforts importants restent à faire du côté des fonds publics. Francine Pelletier de Communautique souhaiterait qu'une partie du Fonds de l'Autoroute de l'information soit réservée aux projets d'économie sociale et qu'un Fonds d'aide pour soutenir les projets d'économie sociale dans le domaine des TIC soit créé.

valoriser et promouvoir les pratiques et initiatives de ses acteurs ».

Au Québec, les défis sont semblables. Claire Lapointe, de *Capella technologies* constate: « Les équipements et une connexion adéquate demeurent des enjeux considérables pour l'intégration des TIC. Ce sont des facteurs incontournables à considérer car des personnes mal équipées seront frustrées, mal servies et n'y verront pas d'intérêts dû à la lenteur d'affichage. Mais la formation et la promotion m'apparaissent encore plus fondamentales pour intégrer les TIC. »

Insertech est une entreprise d'insertion qui récupère et recycle les ordinateurs.



«Il est important de faire un lien entre l'économie solidaire et sa stratégie d'utilisation des TIC», estime Joëlle Palmieri de l'APRESS, l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire en Europe et la coordonnatrice des Pénélapes. Le rôle de l'APRESS est de réaliser le lien entre les deux. L'APRESS a conçu un portail Internet (mediasol.org) dans lequel participent des acteurs majeurs de l'Internet citoyen et de la société civile, tel que *Le Monde diplomatique*. L'objectif de l'APRESS est de « développer des stratégies pour une très grande visibilité de l'économie sociale et solidaire,

Quelques sites Internet pour en savoir plus

CSMO économie sociale action communautaire : www.csmoesac.qc.ca
RISQ, partenaire financier : www.risq.qc.ca
Canal Orange - La Net-télé citoyenne : www.canalorange.tv
Communautique : www.communautique.qc.ca
Le réseau Cyber-rural : www.cyber-rural.org
Rencontre de Buenos Aires : www.globalcn2001.org
ECOF : www.ecof.qc.ca
Cybersolidaires : www.cybersolidaires.org
Capella Technologies : www.capella.org
Mediasol, portail de l'économie solidaire : www.mediasol.org
Les Pénélapes : www.penelopes.org
Porto Alegre 2002 : www.forumsocialmundial.org.br

Ce cahier d'information de quatre pages traitant du développement de l'économie sociale au Québec est édité conjointement sous l'entière et seule responsabilité des trois organisations suivantes:



Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et permanente visant la promotion et le développement de l'économie sociale. Le Chantier est une corporation à but non lucratif regroupant les grands mouvements sociaux, les acteurs du développement local et les promoteurs d'entreprises d'économie sociale.



Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est un fonds de capital de risque à but non lucratif qui a pour mission de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il vise à soutenir l'essor des entreprises collectives par l'injection de capital de connivence servant de levier financier pour la réalisation de leurs projets.

Les bureaux de ces trois organisations sont situés à Montréal. On peut les contacter aux numéros de téléphone suivants:

Chantier: (514) 899-9916
CSMO-ESAC: (514) 259-7714
RISQ: (514) 281-2355

Ligne sans frais commune pour les trois organismes: 1-888-251-3255

Production de ce cahier: Carine Guidicelli, Ludovic Hirtzmann, Louise LaFortune, Francine Pelletier et Jean Robitaille.

Graphisme: Composition Fleur de Lysée.

Ce cahier d'information est publié six fois par année et inséré à 100 000 exemplaires dans chaque édition du magazine *Revue Vers*. Les coûts d'achat de cet espace sont assumés par ces trois organisations et leurs commanditaires.



Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC), organisme à but non lucratif, vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement et de formation à l'intention de la main-d'œuvre et des entreprises et organismes du secteur, en favorisant et en consolidant la concertation et le partenariat. Le CSMO-ESAC est financé par Emploi-Québec.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

**La Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

AUX PRISES AVEC LE HARCÈLEMENT MORAL

Cinq ou six travailleurs québécois se suicident chaque semaine pour une raison liée à leur travail. Chaque semaine! Entre 1990 et 1999, le nombre de réclamations à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour «lésion psychique» a doublé.

PAR JEAN-SÉBASTIEN MARSAN

Plutôt que de revoir l'organisation du travail fondée sur la performance à tout prix, les employeurs attribuent la violence à ce que le chercheur François Courcy nomme le «mythe du profil de l'agresseur». Psychologue industriel, François Courcy était invité à présenter une étude sur la violence au travail réalisée auprès de 600 travailleurs, lors du XIV^e congrès des délégués sociaux du Conseil régional Montréal Métropolitain (CRMM) de la FTQ, le 15 novembre 2001. Le conseil régional de la FTQ a créé le réseau des délégués sociaux en 1984 avec la collaboration de Centraide. Il compte maintenant 1200 délégués à Montréal et 2300 dans la province. Ce réseau n'a pas d'équivalent dans les autres centrales syndicales.

Méconnus du grand public, les délégués sociaux sont formés pour constituer un réseau de support. Dans les années 1980, ils s'attaquaient à des problèmes personnels : toxicomanie, éclatement de la famille, endettement, jeu compulsif, dépression, tendances suicidaires. Depuis les années 1990, les conflits interpersonnels et les réorganisations en milieu de travail les mobilisent davantage.

L'avis général des syndicalistes est que le harcèlement moral s'est récemment ajouté à la violence «traditionnelle» (passages à tabac, agressions sexuelles, racisme, sabo-

tage). Pourquoi? À cause de «toutes les pressions liées à la réorganisation du travail et au manque d'effectifs», diagnostique sans hésiter Denise Gagnon, coordonnatrice du réseau des délégués sociaux de la FTQ. «Les gens deviennent malades physiquement ou mentalement, dit-elle. Ou bien, pour résister au stress, ils vont carrément s'agresser entre eux.»

Cette violence des années 2000 est indirecte (les rumeurs plutôt que les insultes) et passive (ne pas prévenir un risque d'accident

mentation des cotisations à la CSST. En bout de ligne, une rentabilité à la baisse.

«Ce qui fait qu'il y a de la violence dans un milieu, c'est la façon dont les gens sont gérés, assure François Courcy. Et qui gère, en bout de ligne? L'employeur.» Le délégué social Jean-Luc Pagé, du local 301 du SCFP (syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal) renchérit : «L'organisation du travail est violente. Les gens deviennent intolérants, impatients, fatigués, usés, agressifs, et ils ne sont pas écoutés.»

Les délégués sociaux sont formés pour aider les personnes mal prises ou harcelées au travail.

plutôt que de le provoquer soi-même). Elle consiste encore à détruire psychologiquement un employé par ostracisme, en l'ignorant ou en l'isolant de ses collègues. L'entourage de la victime fermera les yeux, par peur ou par lâcheté, et l'agresseur ne sera pas inquiété.

François Courcy, dans ses enquêtes de terrain, a relevé que les employeurs, en majorité, ferment les yeux sur la violence au travail. Celle-ci a pourtant d'importantes répercussions sur les entreprises : hausse de l'absentéisme, chute de la productivité, pertes de clients, accroissement du nombre de griefs, démissions ou maladies, aug-

«Les relations de travail, ce sont des rapports de force, ce n'est pas un domaine sans violence», admet Denise Gagnon. Les syndicats ne sont pas sans défauts, leurs membres usent aussi de violence ou du harcèlement pour arriver à leurs fins. C'était «la question à 100 \$» de la conférence annuelle des délégués sociaux montréalais : que faire avec des syndiqués brutaux? Jean-Luc Pagé, du syndicat des cols bleus de Montréal, l'avoue : «On est considéré comme un syndicat assez violent, mais tout est mis en œuvre pour contrer la violence. Je ne pense pas que nos organisations syndicales soient violentes en soi.» □



PHOTO BENOÎT AQUIN POUR ALERTE CENTRE-SUD

La machine FTQ, bien huilée, roule sans à-coup.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec clai-ronne fière-ment son demi-million de membres, tout baigne, et Henri Massé n'avait mani-festement pas l'intention d'alimenter les querelles qui mettent à mal tout le mouvement syndical, pendant le 26^e congrès de sa centrale, au mois de novembre, à Québec. C'est que des rumeurs avaient circulé à l'effet que la FTQ annule le protocole intersyndical sur le maraudage. Au contraire, «les relations entre les centrales sont bien meilleures qu'il y a 25-30 ans», se félicite le président de la FTQ.

L'UNION SANS CONTREDIT

PAR RICHARD AMIOT

«TOUTE LA QUESTION de la mondialisation nous oblige à raisonner, à comprendre qu'il y a des questions qu'on ne sera pas capable de résoudre si on s'isole. On a voté une résolution pour renforcer la coordination syndi-cale au Québec. Il y a 20 ans, on n'aurait pas été capable de voter comme ça.»

Les luttes intersyndicales ont été féroces, dans le passé, au Québec, singulièrement dans le secteur de la construc-tion, dont la FTQ a décidé de réintégrer dans ses rangs les 30 000 membres du Conseil provincial des métiers de la constructions. Ces syndicats (le local 144 des plombiers, les charpentiers-menuisiers, etc.), une dizaine en tout, s'étaient retirés de la centrale, il y a 25 ans, parce que la FTQ menaçait de les mettre sous tutelle, après les scandales sur l'industrie mis à jour par une commission royale d'enquête.

Sur le plancher du congrès, nombre de délégués regim-baient et attaquaient féroce-ment la principale centrale concurrente, la CSN. Mais tout baigne, l'unité syndicale est préservée. Et il en faudra, au vu de la surprenante ré-

solution, adoptée par le congrès, d'une journée de grève na-tionale contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), une proposition qu'on se serait attendu plutôt à voir surgir du côté, justement, de la CSN ou de la CSQ, jugées plus radicales.

La grève nationale: «Cette idée-là peut faire son chemin, mais ça va être long», juge Henri Massé. «Juste ici, en Amé-rique du Nord, il faut rappeler que le mécanisme des rela-tions de travail fonctionne encore entreprise par entreprise. On n'a pas le droit de grève pendant la durée d'une con-vention collective. C'est plus compliqué qu'en Europe où le monde a le droit de grève en tout temps. La solidarité est plus compliquée à organiser en Amérique du Nord. Faut regarder aussi avec les syndicats d'Amérique du Sud, c'est pas dans tous les pays qu'il y a un mouvement syndical or-ganisé.» Henri Massé rappelle que 165 syndicalistes ont été assassinés en Colombie en 2001. «On a le Brésil, où le mou-vement syndical est fort, l'Argentine, le Chili. Qu'on puisse en discuter ici au Québec, avec le CTC au Canada, et si on

convainc l'AFL-CIO (États-Unis)... C'est une idée qui peut faire son chemin.»

Une idée utile? Dans quel but? «La mondialisation, qu'on le veuille ou non, est en train de se faire. Nous sommes très préoccupés par toute la question de l'intégration économique des trois Amériques, la ZLÉA. C'est clair qu'on est contre, archi-contre la ZLÉA dans sa forme actuelle. Mais, nous, on pense qu'il faut profiter de ces discussions-là pour imposer notre façon de voir les choses.» Henri Massé déteste la poli-tique de la chaise vide. Mais donner une place aux syndicats dans les négociations sur le libre-échange est bien la dernière chose à laquelle les gouvernements et surtout le patronat veu-lent consentir. La grève nationale ou continentale créerait une pression considérable pour parvenir à ce résultat.

«On ne veut pas être naïf, continue Henri Massé, mais on regarde le modèle des économies européennes, où les syndicats ont réussi à se faire une place, avec d'autres groupes sociaux, une place assez importante dans le proces-sus, et on voit que là-bas il existe des lois anti-dumping so-

cial. On pense, nous, qu'il faut déjà essayer d'imposer des normes sociales à l'intérieur de nos échanges (commer-ciaux).» Mais cette idée est combattue même par des syn-dicats, dans les pays du Sud, qui y voient une forme de pro-tectionnisme des pays riches.

C'est une contradiction que devra résoudre le mouve-ment syndical. Le président de la FTQ en est conscient et paraît assez à l'aise avec cela. La FTQ et son Fonds de soli-darité milliardaire veulent utiliser les caisses de retraite des travailleurs (200 milliards \$, seulement au Québec) pour im-poser des règles éthiques (sociales et environnementales) aux investisseurs. «On a des syndicats dans tous les secteurs d'ac-tivité, il est bien évident que quand on va se donner un code d'éthique au niveau des placements pour la retraite, il y a sûrement des cas qui vont retrousser. Dans certains cas, on ne devrait pas investir, mais c'est vrai qu'il y a des emplois à préserver, on a des intérêts à défendre. On fera comme on fait d'habitude, on vit avec nos contradictions, on es-saie de faire nos arbitrages.»

Henri Massé a entrepris son second mandat trien-nal à la prési-dence de la FTQ, sans op-position, tout comme son acolyte René Roy, au secré-tariat général.

PHOTO BENOIT AQUIN
POUR RECTO VERSO

Une coordination syndicale Nord-Sud se met en place

PAR ANDRÉ SELEANU

OBJECTIF

UN SYNDICALISME SANS FRONTIÈRES

ON NE PEUT PLUS envisager le syndicalisme du seul point de vue d'une province, d'un pays ou de la partie riche (Canada, États-Unis) de l'Amérique du Nord. Face à la mondialisation financière et économique, le syndicalisme est obligé de répliquer. La réponse passe par la l'internationalisation des relations syndicales. Pour cette raison, au 26^e congrès de la FTQ, à Québec, Penny Clarke, représentante de la Confédération européenne des syndicats a évoqué comment les droits de l'homme et le droit du travail sont enclavés dans les traités européens.

« Depuis le Sommet des peuples, à Québec, en avril 2001, il y a eu une grande sensibilisation dans le monde syndical quant aux nouvelles réalités », explique Émile Val-

lée, conseiller politique de la FTQ. « J'ai l'impression que cinquante pour cent des membres de la FTQ ont déjà une conscience des enjeux de la mondialisation, alors qu'il y en avait très peu avant le sommet de Québec », confirme André Marcoux, de CISO, organisateur montréalais et formateur syndical auprès de la FTQ.

Devant l'offensive du secteur financier et la vitesse des déplacements des capitaux, face aux décisions de délocalisation de la production, la situation des syndicats n'est guère rassurante. Leur dilemme est plus aigu, après les dégâts engendrés par les attaques terroristes du 11 septembre, 2001.

« Depuis le 11 septembre, nous avons perdu entre trois et cinq pour cent de nos membres, à cause des licenciements, surtout

dans l'industrie aéronautique et des transports aériens », précise M. Vallée.

En grève contre la Zléa

Fait significatif du congrès : pour la première fois au Canada, un syndicat membre de la FTQ, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a proposé une résolution « pour une mobilisation massive par une journée de grève générale canadienne et québécoise, pour contrer l'implantation de la Zléa, le 1^{er} mai 2002 » et « que cette journée soit suivie d'autres actions de résistance dans le courant des années 2002, 2003, 2004 ».

Après des débats, en plénière, la proposition de grève générale a été acceptée, avec des modifications cependant. La grève doit

avoir lieu « en coordination avec le Congrès du travail du Canada (CTC) et le syndicat AFL-CIO » des États-Unis. Ainsi qualifiée, la possibilité de grève devient plus théorique, mais, si elle a vraiment lieu, ses effets seraient puissants.

Début d'une concertation Nord-Sud

La concertation a souvent été mentionnée dans les ateliers sur la mondialisation. Téléphone, télécopieur, Internet sont autant d'outils qui peuvent forger des relations entre syndicats du Nord et du Sud. Pour tous, il s'agit de coopérer, de savoir que des partenaires ont des intérêts communs. Les rencontres syndicales internationales, comme celle du Sommet des peuples, à Québec, se multiplient.

Les attaques contre les ouvriers qui veulent se syndiquer, par des fiers-à-bras au service des employeurs et des autorités locales mexicaines, sont notoires. Et pourtant, les Métallos collaborent avec FAT (Frente Auténtico del Trabajo), un syndicat mexicain,

afin d'atténuer ces obstacles au droit à la syndicalisation.

« Il devient impératif d'agir pour améliorer le niveau des salaires et par conséquent le niveau de vie des pays du Sud », me dit un enseignant syndical de la FTQ. « Si l'on réussit à augmenter le niveau de vie au Sud, on perd moins d'emplois au Nord », ajoute-il.

Jean Lapointe des Métallos évoque les liens que son syndicat noue depuis quatre ans avec les syndicats de l'industrie d'extraction et transformation du cuivre et du nickel au Chili et au Pérou. Les compagnies canadiennes Falconbridge, Noranda, Barrick, Cominco, etc., sont des grands joueurs dans le Cône Sud. En général, les salaires qu'elles offrent se trouvent dans la tranche élevée des salaires miniers, mais les normes sanitaires et environnementales qu'elles respectent en Amérique du Sud sont émasculées, bien en deçà des prescriptions canadiennes. « C'est une raison essentielle d'investir en Amérique du Sud : les coûts environnementaux, les normes à respecter sont moins sévères. Les organismes comme Greenpeace sont moins

Avec huit grèves générales en deux ans, d'innombrables marches devant le parlement, les syndicats d'Argentine (25% des travailleurs) ont contribué à faire tomber le président de la Rua, le 20 décembre 2001, puis son éphémère successeur, Rodríguez Saa. Avec les étudiants et les chômeurs, ils n'ont pas décollé contre les mesures d'austérité du gouvernement qui fait face à la faillite. Photo : 20 mars 2001, les syndiqués marchent sur le parlement, la veille d'une grève.

présents », admettait, en juillet, Wayne Stogran, directeur de bureau pour Lakefield Research, un consultant ontarien en protection de l'environnement pour l'industrie, avec une filiale à Buenos Aires.

Jean Lapointe décrit le cas du projet d'aluminerie Alumysa en construction, avec la participation de la canadienne Noranda, au Chili, dans la 11^e région : la valeur de cet investissement dépasse un milliard de dollars canadiens. Il est décrit par une étude de l'Université catholique de Santiago comme le plus polluant de l'histoire du Chili : c'est beaucoup dire ! Projet polluant pour la terre et l'air, dangereux pour la santé des travailleurs.

Le syndicat chilien est en consultation avec les Métallos pour déterminer des actions, urgentes, à prendre avant que l'usine soit mise en opération. À long terme, de la part des syndicats canadiens et de leurs homologues latino-américains, l'objectif est une convergence des normes en hygiène du travail et des normes environnementales, entre le Nord et le Sud. Du chemin à parcourir.

Les fonds humanitaires

Créé il y a seize ans, le Fonds humanitaire des Métallos accumule des ressources au taux de 1¢ l'heure, versé par les 75 000 membres au Canada. Il s'agit de 1,3 millions de dollars par an. Le fonds a alimenté trente-cinq projets d'aide à travers le monde. Les travailleurs des *hateys* (Haïtiens œuvrant dans les plantations de canne à sucre en République dominicaine dans des conditions misérables), ainsi que ceux qui tentent d'implanter des syndicats, contre vents et marées, dans les *maquiladoras* du Mexique, ont bénéficié de l'appui des Métallos du Canada. Les Travailleurs canadiens de l'automobile (Canadian Auto Workers) ont également créé un fonds d'aide internationale, le Fonds de justice sociale.

« Nous détournons des mines anti-personnel au Mozambique, nous avons contribué

PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC AGENCE SUDOK

à un programme d'éducation sur le SIDA au Malawi», spécifie Carol Phillips, directrice des relations internationales du syndicat TCA à Toronto. «Et nous mettons sur pied des abris et des banques alimentaires pour les femmes en difficulté au Canada.»

Eh oui, ne nous leurrions pas. Souvent des conditions du type Tiers Monde sont à côté de notre maison, il ne faut plus chercher si loin que ça. «À long terme, au Nord et au Sud, nous allons tous dans la même voie», continue Mme Phillips. «Au TCA, nous apprenons beaucoup du Mouvement des sans terre du Brésil (le mouvement paysan de revendication des terres en friche). Des syndicats brésiliens avec qui nous entretenons des relations très étroites, nous apprenons comment organiser le secteur informel», immense en Amérique latine (environ 50 % de la main d'œuvre), le secteur des travailleurs indépendants sans protection syndicale. Il s'avère que ce secteur de travailleurs est en croissance vertigineuse au Canada. C'est quand même surprenant qu'un syndicat de l'automobile ait beaucoup à apprendre d'un mouvement rural.

Le point principal de la collaboration se trouve néanmoins dans des actions coordonnées vis-à-vis du fabricant automobile Ford. «Ford utilise le même système de production dans chaque région du monde. Ses pro-



PHOTO JEAN-FRANÇOIS LERIANC AGENCE STOCK

Des syndicats d'ici, les Métallos, la CSN financent des projets au bénéfice des travailleurs des bateys. Dans ces petits villages de République dominicaine, des Haïtiens sous-alimentés œuvrent dans les plantations de canne à sucre sans eau potable, ni électricité, ni écoles, ni services de santé.

tique que, ayant des intérêts semblables, ils doivent collaborer.

GM quitte Boisbriand pour le Mexique

Luc Desnoyers, directeur des Travailleurs canadiens de l'automobile pour le Québec, met la fermeture de l'usine General Motors

usines et à améliorer la situation syndicale dans les usines brésiliennes. «Les syndicats canadiens et brésiliens ont actuellement des rencontres annuelles.

Grèves coordonnées entre pays

Le rôle de l'Organisation régionale interaméricaine du travail (ORIT), dont le secrétaire général est Luis Anderson, devient essentiel dans l'organisation des actions concertées. Il s'agit de coordonner les actions de grève entre pays, en analysant les procédés de fabrication industriels échelonnés entre divers pays.

Certaines actions syndicales montées au niveau international ont connu des succès : elles montrent des voies à suivre. André Laplante, responsable des relations de presse pour les Métallos, décrit une action coordonnée en 1998, incluant les États-Unis, la Suisse, la Roumanie et la Slovaquie. Il s'agissait d'empêcher un producteur d'aluminium de Ravenswood (West Virginia) de poursuivre sa production ailleurs, tant qu'il ne donnait gain de cause à ses ouvriers syndiqués. La compagnie fut talonnée et les syndicalistes gagnèrent.

La coordination devient possible quand on sait de quelles compagnies, de quels investissements étrangers on parle. En juillet, à Santiago, au Chili, Diego Olivares, directeur chargé des relations internationales de la CUT (Confédération unie des travailleurs chiliens) se félicitait d'excellentes relations avec le CTC et la CSN, «qui ont joué un

Dans les années 1990, les Métallos ont fait pression sur GM pour écarter les matraqueurs des lignes de piquetage devant les usines en grève du Brésil.

cédés sont les mêmes, interchangeables partout», explique Mme Phillips. Les TCA ont eu, depuis trois ans, de nombreux échanges avec les ouvriers de Ford au Brésil et en Afrique du Sud. Dans ces deux pays, ainsi qu'au Canada, Ford a fait des mises à pied «des restructurations». Dans les trois pays, il y a eu des grèves, des actions syndicales. «Nous voulons savoir ce qui se passe au Brésil, car nos positions, ici et là-bas, deviennent presque semblables», dit Carol Phillips.

Dans l'aéronautique, le syndicat TCA essaie de nouer des liens entre Embraer et son homologue canadien, la société Bombardier. Au-delà des apparents conflits engendrés par le nationalisme économique, il s'agit, pour les TCA, de montrer aux travailleurs canadiens et brésiliens de l'aéronau-

de Boisbriand, prévue pour septembre 2002, en lien direct avec le pacte de libre-échange Aléna : «GM dit qu'il y a surproduction d'autos au Canada, alors que la compagnie construit de nouvelles usines au Mexique». Les TCA du Québec demandent l'intervention des gouvernements dans le dossier GM, afin d'empêcher la fermeture à Boisbriand, mais il n'est pas du tout clair que cette option est possible.

Selon Desnoyers, les Métallos ont eu une action bénéfique au Brésil : «Au début des années 1990, pendant des grèves à des usines GM au Brésil, les grévistes brésiliens étaient attaqués par des matraqueurs. La CUT du Brésil nous a contactés. Nous sommes intervenus auprès de GM et nous avons réussi à écarter les matraqueurs des



Colombie, 5 décembre 2001. Aury Sara Marrugo, dirigeant du syndicat des travailleurs du pétrole, est tué par des paramilitaires. Il est le 166^e syndicaliste assassiné en Colombie en 2001. Dans ce pays producteur pétrolier, recommandé aux investisseurs malgré la guerre civile, 7 % des travailleurs sont syndiqués.

rôle actif dans le processus de reconstruction des syndicats chiliens détruits au temps de la dictature de Pinochet (1973-1990). Olivares expliquait que son syndicat avait commencé en 2001 un cadastre (une description) de toutes les entreprises étrangères qui possèdent des intérêts au Chili.

« Nous voulons déterminer qui sont exactement les investisseurs dans un projet, quels sont les syndicats de l'entreprise... Nous voulons savoir comment se comportent ces entreprises envers leurs employés chiliens », disait Olivares.

Le siège un peu délabré des syndicats chiliens, boulevard Alameda, à Santiago, est un peu à l'image du mouvement syndical dans ce pays. Profondément meurtri par la dictature, le syndicalisme n'y rejoint plus que 8 % de la main d'œuvre. Son pouvoir de négociation est donc limité. En obligeant les ouvriers, à l'embauche, à signer des attestations de non-engagement syndical, avec l'autorisation implicite de l'État, les patrons continuent des pratiques instituées au temps de la dictature.

Retour au problème de la Zléa

Dans l'hémisphère occidental, les pourparlers sur la ZLEA restent l'apanage des intérêts financiers et commerciaux. Les syndicalistes redoutent un traité sur la ZLEA sans clauses sociales contraignantes ni tribunal efficace. Ils affirment que les droits de l'homme, le droit du travail et la protection de l'environnement doivent être con-

traignants. Dans l'ébauche actuelle du traité, ils ne le sont pas.

Du nord au sud, cette critique prévaut, mais les arguments varient en contenu et intensité. Par exemple, en Argentine, la centrale syndicale CGT, qui représente 70 % des travailleurs du pays, rejette sèchement la ZLEA. Rodolfo Daer, président de la CGT, le jour d'une grève générale que son syndicat avait déclenchée contre les coupures budgétaires imposées par les institutions financières internationales (le problème reste très actuel pour les Argentins), déclarait que « nous rejetons la ZLEA de toute manière. Les parlements ne sont pas intégrés au traité. Ses mécanismes sont secrets. Le traité envisagé ne reconnaît pas la société civile. Il affecte la vie de millions de personnes sans leur consentement. Les syndicats sont absents du processus ». Les positions nord-américaines sont plus nuancées. Un traité intercontinental n'y est pas rejeté d'emblée, à la condition de s'éloigner du modèle mercantile, orienté exclusivement vers les affaires. Là encore, il y a des variations. Deux approches, deux stratégies se profilent au sein du mouvement syndical québécois. L'une est d'accepter le processus ZLEA et de demander haut et fort sa place à la table des négociations. C'est le point de vue de la FTQ. L'autre stratégie,

plus à gauche, celle de la CSN, est de dénoncer le processus actuel de négociations ZLEA et d'en demander un nouveau.

La FTQ, dans sa position officielle, exige de participer aux négociations sur la ZLEA. Dans son langage imagé, le président de la FTQ, Henri Massé, écrivait, dans *Le Devoir* du 23 novembre 2001 : « Nous avons toujours eu horreur de la politique de la chaise vide... Quand il y a une place pour s'asseoir et qu'on peut discuter sérieusement, nous sommes là. Au lieu d'avoir un discours protectionniste, nous voulons être partie prenante des pourparlers ». Cette position reflète également celle de Diego Olivares, des syndicats chiliens. Nation commerçante, le Chili ne veut pas être exclu d'un traité commercial, quelles que soient les conditions.

Mais les organismes patronaux et les gouvernements font la sourde oreille aux réclamations syndicales, si nuancées soient-elles. La Chambre canadienne de commerce et le BCNI (Business Council on National Issues) ont clairement annoncé, en avril 2001, que, à leur avis, les syndicats ne doivent pas être présents aux tables de négociation.

La position de la CSN est plus intransigeante que celle de la FTQ : elle renvoie au processus entamé à Porto Alegre, à une critique radicale des conséquences de la mondialisation financière et de ses effets.

Le défi, pour nous, est le défi de Porto Alegre et de l'Alliance sociale continentale. Le droit et la démocratie doivent devancer tout traité commercial», réaffirme M. Vincent Dagenais, adjoint du président de la CSN, Marc Laviolette, chargé des relations internationales. Il met l'accent sur le leitmotiv du Sommet des peuples de Québec et du Forum social mondial de Porto Alegre : « D'autres Amériques sont possibles. »

Le rapport des forces en présence, au sein de l'Union européenne, est nettement plus favorable aux syndicats qu'en Amérique. Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, reconnaît formellement les syndicats comme des « partenaires sociaux ». Ils sont obligatoirement consultés. Les normes minimales de travail, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement font partie du cadre juridique communautaire. Le modèle européen essaie de mieux répartir les produits de la croissance et de la richesse entre les peuples. □



Rodolfo Daer, président de la CGT argentine : « Nous rejetons la ZLEA de toute manière. »

PHOTO DANIEL GARCIA AFF

2002 sera-t-elle l'année des règlements de comptes de l'équité salariale? Après des décennies de lutte, les femmes réclament «l'équité maintenant». Elles croyaient avoir gagné, mais le dossier s'enlise. Il manque la volonté du gouvernement pour réaliser ce choix de société et une Commission de l'équité salariale qui fasse respecter l'esprit de la loi. Survol d'un dossier épineux qui sent... le sapin.

PAR JULIE ROY

ÉQUITÉ SALARIALE LE RÉGLEMENT DU COMPTE

LE 21 NOVEMBRE 2001 devait être une date historique pour les Québécoises. Ce jour-là, le gouvernement et 35 000 entreprises québécoises de 10 employés et plus devaient mettre fin à toute discrimination salariale basée sur le sexe. Cette discrimination était illégale depuis l'adoption de la Charte québécoise des droits et libertés, en 1975.

La Charte obligeait à de longues et coûteuses poursuites juridiques. La loi sur l'équité devait faciliter l'exercice de ce droit fondamental pour les femmes et les hommes sous-payés pour l'unique raison qu'ils occupent des emplois à prédominance féminine. Les employeurs devaient ajuster les rémunérations, en vertu de la loi sur l'équité salariale adoptée en 1996, et verser des compensations dont le paiement doit être complété au plus tard en 2005.

La Loi distingue deux catégories d'employeurs: ceux sensés avoir entrepris un processus d'équité avant 1996 et les autres. Pour ces derniers, la Commission de l'équité salariale (CÉS) rapporte que 80% avaient terminé, le 21 novembre, l'exercice permettant de réajuster les écarts salariaux. Il est toutefois impossible de vérifier les données de la CÉS, car elle renvoie toute demande de ren-

seignements à la Commission d'accès à l'information. Celle-ci, à la demande des entreprises, doit taire leur nom et toute information à caractère financier. On ne peut donc savoir le nombre de travailleuses concernées, ni les sommes d'argent en jeu. On ne sait pas non plus si le processus a été conduit avec la même rigueur dans toutes les 28 000 entreprises qui ont respecté l'échéance du 21 novembre.

Voie de contournement

Les autres employeurs, sensés avoir commencé un processus d'équité salariale avant 1996, ont profité d'un trou dans la loi. Le chapitre IX a ouvert une voie de contournement si vaste qu'elle a permis au Conseil du trésor lui-même, et à 119 autres entreprises, parmi les plus importants employeurs au Québec, de s'y engouffrer. Dans 85% des cas, la CÉS a accepté les rapports des employeurs, «sans même avoir vérifié auprès des travailleuses et des syndicats» si un processus valide avait été entamé, dénonce Suzanne Amiot, vice-présidente de la FTQ.

Le chapitre IX concerne 347 000 employés du secteur public, dont 215 000 travailleuses, et 62 000 du secteur privé, dont 32 000 femmes. Outre le Conseil du trésor, la

Fédération des caisses Desjardins du Québec (36 000 employés), des universités, (Montréal, Laval, Sherbrooke, Concordia, Polytechnique), des collèges, se sont prévalus du chapitre IX.

Chez Desjardins, la direction a fait valoir un processus d'équité entrepris en 1989. Résultat: seulement 3% des employés dans des catégories d'emplois à prédominance féminine ont eu droit à un ajustement salarial. André Chapleau, le directeur des relations de presse chez Desjardins, a expliqué qu'il n'y avait pour ainsi dire pas d'iniquité salariale chez Desjardins. Selon d'autres sources, murmurer «équité salariale» chez le plus gros employeur privé du Québec risque de provoquer «des haut-le-cœur chez les filles».

La présidente de la Commission, Me Jocelyne Olivier, avait la latitude d'entériner les évaluations des employeurs. En accordant sa bénédiction à la grande majorité, sans avoir entendu les représentations syndicales, elle a provoqué la judiciarisation (sic) du processus, accusent les syndicats, ce que la Loi visait justement à éviter. Soixante-sept recours ont été introduits devant les tribunaux, concernant 17 employeurs. Ces causes pourraient prendre des années à être

entendues. La constitutionnalité même du chapitre IX est contestée.

«Ajouter l'insulte à l'injure»

«Le pire, dans tout cela, c'est que les tribunaux pourraient fort bien nous retourner devant la Commission en lui indiquant de réévaluer les dossiers. C'est une hypothèse plausible. Ce serait vraiment ajouter l'insulte à l'injure, pour toutes les femmes», a commenté la 1^{re} vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. Celle-ci n'avait pas de mots assez durs pour qualifier la situation: «Comme cafouillage, je n'ai jamais vu une commission en accumuler autant en si peu de temps.» De plus, la Commission devait promouvoir la loi auprès des entreprises et «elle ne l'a même pas fait», dénonce Mme Carbonneau. «D'ailleurs, nous voulons décerner à la Commission le prix «Minceur», pour avoir réussi à se cacher entre le mur et la peinture durant cinq ans. Faut le faire!».

Carole Gingras, directrice du service de la condition féminine de la FTQ, dénonce aussi le manque de leadership de la CÉS et sa lenteur: «En septembre 2000, nous commençons à peine à savoir qui s'était prévalu du chapitre IX et nous recevions encore de nouveaux rapports jusque tard en novem-

bre 2001.» Pourtant, les entreprises avaient déposé leurs dossiers à la Commission dès novembre 1997. Surtout, rapporte Carole Gingras, «la Commission ne précise pas les motifs de ses décisions et elle ne se prononce pas non plus sur le maintien de l'équité salariale. Il faudra voir comment on fera pour

«La Commission applique mal la loi. C'est emmerdant, parce qu'elle était précisément là pour ça.»

assurer le maintien de l'équité, surtout dans les cas qui sont devant les tribunaux». Louise Chabot, 3^e vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), déplore aussi «qu'il n'y ait pas plus de transparence et de droit de parole pour les syndicats quant aux décisions de la Commission».

Pour Esther Déom, professeure au département de relations industrielles de l'Université Laval, il est urgent de remettre le dossier sur les rails: «Ça prend à tout prix un changement de direction et une volonté politique, parce que les gens vont dire «on l'a fait, l'équité, et l'on ne revient pas là-dessus». Mme Déom a siégé sur la com-

Lorsque les Québécoises marchaient avec les femmes du monde entier, le 15 octobre 2000, elles pensaient bien avoir mis, pour l'essentiel, la question de l'équité salariale derrière elles et pouvoir s'attaquer à d'autres problèmes. Devront-elles retourner au front?

mission de consultation sur le projet de loi sur l'équité salariale. Elle ajoute que «la Commission applique mal la loi. C'est emmerdant, parce que c'est l'organisme qui était précisément là pour ça».

Commentaire

Que comprendre de tout cela? La CÉS et sa présidente sont les cibles d'attaques répétées depuis trop longtemps pour que l'inaction du gouvernement ne finisse pas par le trahir. Il a laissé la CÉS et sa présidente encaisser sans réagir. Le gouvernement fait fi des critiques syndicales à l'endroit de la Commission et a renouvelé le mandat de Me Olivier et des autres commissaires contre leur avis. Comment ne pas conclure qu'il est satisfait de la position pro-patronale de la Commission? Quant aux syndicats, tirent-ils à boulets rouges sur la CÉS pour éviter de s'en prendre directement au gouvernement? Les syndicats négocient le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, qui viennent à échéance le 30 juin 2002. La FTQ, la CSN, la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ) et le Syndicat de la fonction publique (SFPQ) se sont entendu avec le Conseil du trésor



PHOTO NORMAND BLOUIN AGENCE STOCK

LOIS ANTITERRORISTES SOUPÇONS

Le 18 décembre 2001, la loi antiterroriste (C-36) a reçu la sanction royale. Une journée noire dans l'histoire de la démocratie et des libertés civiles au Canada.

PAR ANDRÉ GIROUX

Recherches par André Giroux et André Seleanu

De son vrai nom, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme*, la pièce législative en modifie 17 autres et compte plus de 180 pages.

Les dispositions législatives sont accompagnées d'une définition de l'activité terroriste large comme une autoroute à huit voies. «Elle couvre un nombre impressionnant de personnes et d'événements», souligne le Barreau du Québec. Le Code criminel prévoit maintenant qu'une activité peut être considérée comme terroriste si elle perturbe gravement des services publics ou pri-

(B) en vue - exclusivement ou non - d'intimider tout ou partie de la population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir, que la personne, la population, le gouvernement ou l'organisation soit ou non au Canada.»

Est-ce à dire que les camionneurs indépendants bloquant des routes pour exiger l'adoption d'une loi obligeant les donneurs d'ouvrage à négocier de bonne foi pourraient être perçus comme des terroristes? «La loi permet une telle interprétation», signale M^e Julius Grey.

Ce même article aurait-il pu être utilisé contre les militants anti-mondialisation qui

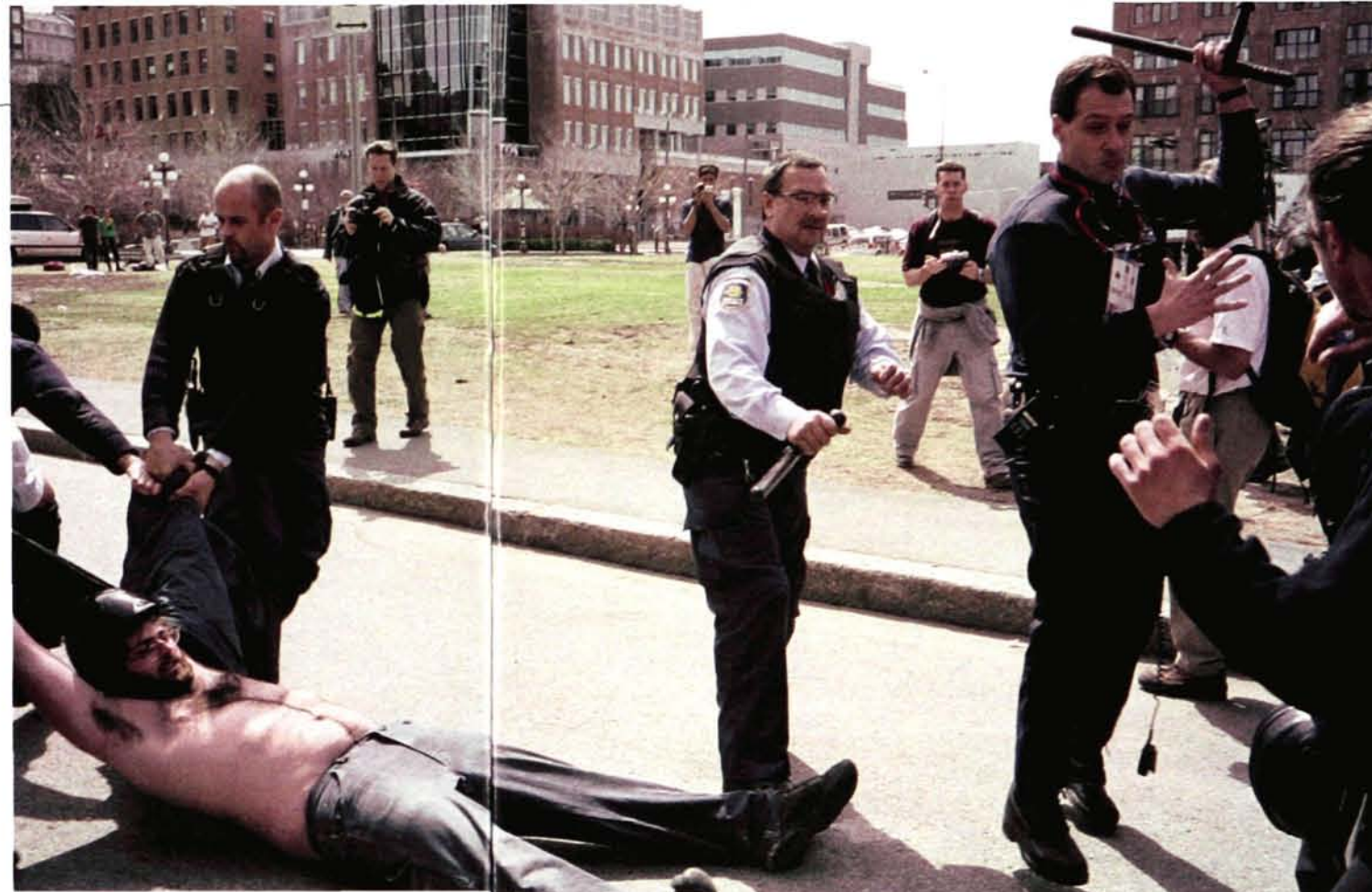


PHOTO: BENOIT AQUIN POUR RECTO VERSO

ment pour la démocratie et contre la dictature en Birmanie, qui n'est pas toujours pacifique, explique-t-il. Mais cela ne le rend pas pour autant terroriste.»

Ses comparaisons historiques sont juteuses. «George Washington aurait été terroriste - ainsi que les militants français qui attaquaient les nazis au cours de la Deuxième Guerre mondiale.»

Le terrorisme est difficile à définir. Le *Petit Robert* en donne une définition : «L'ensemble des actes de violence, des attentats, des prises d'otages civils qu'une organisation politique commet pour impressionner un pays (le sien ou un autre).» Au Canada, seule la *Loi sur l'immigration* traitait du terrorisme, mais le terme n'était pas défini. Les tribunaux abordaient les situations au cas par cas.

Une loi antiterroriste était-elle même nécessaire? Quelqu'un qui devrait s'y connaître, Reid Morden, qui a dirigé pendant cinq ans le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), estime que les autorités n'ont pas besoin de plus de lois, mais de plus de coordination et de ressources.

Le gouvernement a agi avec précipitation, imposant le baillon à la fois à la Chambre des Communes et au Sénat pour couper court aux débats. Il est per-

mis de se demander si le but visé correspond au but affirmé. Si l'intention était d'agir à l'encontre des véritables terroristes, la définition de l'activité terroriste intégrée au *Code criminel* aurait dû être beaucoup plus restrictive.

M^e Julius Grey ne remet pas en cause la bonne foi du gouvernement libéral. Ce sont les effets de la loi qu'il craint. «Les pressions américaines et celles de l'opposition officielle de droite, l'Alliance canadienne, affirmaient qu'une définition plus restreinte du terrorisme aurait rendu la loi inutile.» Bref, les mailles du filet auraient été trop larges pour atteindre les véritables terroristes.

M^e Grey craint davantage le climat social qui est en train de s'instaurer. «C-36 fait partie des lois, mais aussi du climat dans lequel nous vivons. La société est de plus en plus mesquine et autitaire. Je crains plus les citoyens que le gouvernement libéral. Je pense qu'il n'aurait pas adopté cette loi sans les pressions de citoyens qui se sentaient attaqués par le crime crapuleux du 11 septembre.» Cette analyse étonne, étant donné l'opposition à ce projet de loi exprimée par la Ligue des droits ou le Barreau canadien devant la commission parlementaire : «Le lobby américain a été plus fort encore,

explique Julius Grey. Il influence aussi l'opinion publique.»

«Les lois actuelles ont créé une atmosphère nocive. Les libertés civiles ont un prix. L'épreuve d'une société qui aime sa liberté est sa volonté d'en payer le prix. On pourrait mettre tout le monde sur table d'écoute. Est-ce ce que nous voulons?», s'interroge M^e Grey.

Les États-Unis ont connu le maccarthysme, le Québec a connu la «loi du cadenas» sous Duplessis. Les nouvelles

Au Sommet de Québec, 463 arrestations, des manifestants kidnappés et jetés dans l'une de ces petites camionnettes blanches surgies de nulle part. Imaginez avec les lois antiterroristes...

dispositions du Code criminel ont le potentiel de ce retour en arrière.

La vigilance sans paranoïa

L'heure est à la vigilance. Il ne s'agit pas de paniquer, mais d'alerter. «La paranoïa ou l'inaction donneraient raison à ceux qui veulent briser la contestation sociale», estime M^e Denis Barrette, co-auteur d'une opinion juridique sur la loi C-36 livrée à la Ligue des droits et libertés. La Ligue surveillera l'application de la loi C-36 et interviendra au sujet des projets de loi C-42 et C-44, qui ne sont pas encore adoptés.

Le projet de loi C-42 modifie entre autres la *Loi sur la défense nationale*. Il y introduit le concept de zone de sécurité militaire. Sur recommandation du chef d'état-major de la défense, le ministre de la défense peut créer une telle zone «que les Forces canadiennes ont reçu instruction de protéger» (Art. 84 du projet de loi C-42). Or, l'armée était en réserve au Sommet de Québec 2001, prête à intervenir. Une fois la zone créée, «les Forces canadiennes peuvent (en) interdire, (en) limiter ou (en) contrôler l'accès. (...)» Verra-t-on la militarisation du prochain Sommet du G-8, à Kananaskis, en Alberta, en juin 2002? Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a admis que C-42 permettrait d'établir un périmètre de sécurité. «Je n'ai pas aimé ce que j'ai vu au Sommet de Québec, affirme M^e Grey. Cet aspect du projet de loi C-42 est particulièrement épeurant.» □

Quelques mesures prévues par C-36

- Réduction des exigences pour l'écoute électronique, écoute dont la durée pourra passer de 3 mois à 3 ans.
- Détention préventive jusqu'à 72 heures.
- Prise de photos et d'empreintes digitales «pour des motifs raisonnables de soupçonner» qu'un acte terroriste puisse être commis.
- La remise en liberté par le juge peut être conditionnelle au respect d'ordonnances, même si des accusations ne

sont pas portées. Le refus de s'engager à les respecter peut entraîner l'incarcération pour une durée maximale d'un an.

- La Cour fédérale peut accepter que la Couronne ne divulgue pas sa preuve.
- Une personne peut être obligée de témoigner en cour avant que des accusations ne soient portées. Elle peut même être tenue de témoigner contre elle-même (mais ce témoignage ne pourra être retenu en preuve contre elle). Un refus entraîne l'emprisonnement pour une durée indéterminée. L'interrogatoire peut se dérouler à huis clos ou sur ordonnance de non-publication.
- La simple participation à une activité même légale d'un groupe terroriste devient un acte criminel.

«Pour des motifs raisonnables de soupçonner»

vés ou a pour but de compromettre gravement la santé ou la sécurité de la population (Article 83.01(1b)ii) du *Code criminel*).

Or, c'est précisément l'argument qu'invoquent les gouvernements lorsqu'ils adoptent des lois spéciales pour mettre fin à des grèves dans le secteur public.

Comme si ce n'était pas suffisant, l'article 83.01(1b)i) du *Code criminel* définit une activité terroriste comme un acte (action ou omission) «commis à la fois :

(A) au nom - exclusivement ou non - d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique;

ont bousculé les barricades pendant le Sommet des Amériques, à Québec, en avril 2001? Avec les pouvoirs que confère maintenant la loi, ce même article aurait-il pu être utilisé pour effectuer davantage d'arrestations préventives? Et qu'advient-il des militants pro-palestiniens établis au Canada? Seront-ils considérés comme participant à une «activité terroriste»?

Warren Allmand, ancien procureur général du Canada, dans le gouvernement Trudeau, devenu directeur de l'ONG Droits et démocratie, s'inquiète de cette définition. «Nous appuyons le mouve-

LA PRESSE ALTERNATIVE À LA UNE

«Le grand-père de mon grand-père», raconte M^{me} Robin Lloyd, «a commencé un journal, à Chicago, au milieu du XIX^e siècle, le Chicago Tribune*. Mon père, de son côté, a lancé un journal alternatif, le Toward Freedom. Forte de cette tradition familiale, j'ai continué l'œuvre de mon père.»

PAR RICHARD AMIOT

Toward Freedom est édité à Burlington, à une heure et demie de voiture de Montréal. Burlington, 40 000 habitants, est la métropole du Vermont, le plus petit État des États-Unis, le seul à avoir jamais élu un représentant socialiste au Congrès américain,

de novembre 2001, à Montréal. Recto Verso avait voulu ainsi souligner son 50^e anniversaire, pour prendre un temps de réflexion sur le rôle de cette presse, sa production, ses relations avec les mouvements sociaux, l'État et la publicité.

Cela n'arrive jamais que des journaux indépendants, avec leurs maigres ressources financières, se rencontrent. Quand on les voit ensemble, on prend la mesure de leur diversité, car chacun s'est adapté à des conditions matérielles bien particulières. Contrairement aux médias *main stream*, ils ne se laissent pas dicter leurs façons de faire et leur contenu par la publicité. On voit aussi combien ils se ressemblent, par certains aspects.

Le respect des droits humains préoccupe la plupart de ces médias davantage que les cotes de la bourse ou les amours des princesses. Il n'est pas étonnant, quand on visite le site Internet de Toward Freedom (www.TowardFreedom.com), de trouver un dossier sur les agissements de la compagnie minière canadienne Tiomin Resources au Kenya, que le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA) avait exposés dans le numéro de mai-juin 2001 de Recto Verso.

Ces médias, nous ne devrions pas les qualifier d'*alternatifs*, le terme déplaît souverainement, par exemple, à Hélène Pednault,

écrivaine, invitée pour «brasser le camarade» des journaux indépendants, les entretenir des «grandeurs et misères de la presse libre...» Libre, indépendante, pas alternative (mais quand même un peu), presse d'opinion, engagée, progressiste, les termes ne manquent pas, mais l'argent, si! Quand on ne veut pas dépendre que des annonceurs pour se financer, il faut trouver d'autres ressources.

Mother Jones fêtait aussi un anniversaire, son 25^e, en 2001. L'éditeur en chef adjoint de la version Internet de la célèbre revue *alternative* de San Francisco spécialisée dans le journalisme d'enquête, Vince Beiser, a expliqué que sa publication vit principalement des dons du public, qui constituent 65 % de ses revenus, contre seulement 20 % pour les abonnements et 15 % pour la publicité. Il faut dire que les dons à une publication à but non lucratif comme Mother Jones sont déductibles des impôts des particuliers, aux États-Unis, contrairement à ce qui se passe au Canada et au Québec. Ici, des publications comme Recto Verso et L'Action Nationale ont toutes successivement perdu ce privilège fiscal, ces dernières années, ou sont en voie de le perdre. Ici, la publicité règne en maîtresse incontestée sur les médias.

Il n'est pas facile, pour les simples citoyens de s'impliquer dans l'information. Personne ne veut d'eux aux commandes, dans cette zone stratégique qui environne le pouvoir politique. Financiers et politiciens désirent les en tenir à l'écart. En France, Joël le Palmieri a eu une idée : inventer un nouvel espace pour faire circuler l'information. L'APRESS (l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire) veut renforcer, par l'information, les réseaux des citoyens. Associée au mensuel *Le Monde diplomatique*, à *Politix*, au groupe féministe Les Pénélopes, à ATTAC (l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens), avec des coopératives et des mutuelles, elle veut constituer un réseau international de médias indépendants et d'entreprises de propriété collective pour présenter une... *alternative* aux conglomérats médiatiques capitalistes.

L'APRESS mise principalement sur les médias Internet, parce que les coûts de production pour le *web* sont considérablement moindres que pour les journaux et la télévision ou la radio traditionnelles. Et puis, Internet ne connaît pas les frontières, un avantage non négligeable pour ceux qui veulent que la solidarité internationale et l'engagement social suppléent aux insuffisances (ou aux tares) du capitalisme.



PHOTO BENOÎT AQUIN POUR RECTO VERSO

Vince Beiser, éditeur en chef adjoint de Motherjones.com, un success story de la presse alternative.

celui que représente aussi à Washington le sénateur ex-républicain Jim Jeffords, célèbre désormais pour avoir mis l'administration Bush en minorité à la chambre haute. Toward Freedom est donc un journal «progressiste et alternatif», comme le décrivait M^{me} Lloyd à 150 artisans et lecteurs de ce genre de publications que Recto Verso avait réunis, le temps d'un colloque, une fin de semaine du mois

L'éditeur de *Motherjones.com*, Vince Beiser, n'est pas aussi fervent. Sans l'édition papier de *Mother Jones*, admet Vince, sa publication ne jouirait pas de la réputation qui confère à ses informations une crédibilité que lui envient les médias commerciaux. «Notre enquête la plus connue, raconte-t-il, est sans doute l'affaire de la Ford Pinto, dont nous avons révélé les dangers d'explosion dans les années 1970. La compagnie



Joëlle Palmieri, de l'APRESS : un projet qui embrasse le monde entier.

Ford mettait sur le marché une nouvelle voiture, la Pinto, qui était susceptible d'exploser lors de certains types d'accidents. Les dirigeants de Ford avaient jugé moins cher de payer les règlements d'assurances de ceux qui mouraient dans ces voitures que de réparer celles-ci. Nous avons mis la main sur des documents internes de la compagnie prouvant toute l'affaire et, en quelques semaines, Ford avait rappelé la Pinto, le rappel d'automobiles le plus important de toute l'histoire américaine. Sa réputation, pour ses enquêtes fouillées, *Mother Jones* l'a conservée sur Internet. Son site existe depuis 1995, une longévité remarquable sur le web. Sur son site, la revue peut éditer des informations qui ne trouveraient pas place dans son édition papier.

Regards croisés

Une monographie, *Regards croisés sur la presse alternative au Québec et le magazine Recto Verso*, publiée par le Service aux collectivités de l'UQAM, présente dix médias francophones alternatifs québécois et européens : *L'itinéraire*, *l'aut'journal*, *Droit de parole*, *La Gazette populaire de la Mauricie*, *le Haut Saint-François*, *le Mouton Noir*, *le Courrier* (Suisse), *l'Ob-*

Cependant, relevait Hélène Pednault, «une presse libre ne parviendra pas à intéresser un public plus large en capitalisant sur Internet, ce réseau sans visage où les informations non-vérifiées circulent à la vitesse de l'éclair.» Malheureusement, analysait l'écrivaine et journaliste (notamment à *La Vie en rose*), «il semble qu'on ait peu d'impact comparativement à ce que l'on pourrait attendre d'une presse libre, d'une presse de combat digne de ce nom. Avons-nous déployé toutes les énergies et les efforts d'imagination pour y parvenir? La réponse est non. On reste entre convertis, en vase clos.»

La *Gazette populaire* de Trois-Rivières (en Mauricie) a un tirage respectable de 71 000 exemplaires. Ses artisans refusent absolument que la publicité occupe 80 ou 85 % de ses pages, au détriment de l'information (à *Recto Verso*, la proportion d'espace publicitaire est fixée à 30 %). Jean-Claude Landry de la *Gazette populaire* est le vice-président de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), qui regroupe une centaine de journaux et périodiques. Il est bien au fait de leurs relations problématiques avec les annonceurs et avec les gouvernements locaux ou nationaux. Son expérience lui a appris qu'il ne suffit pas de se donner un projet (d'information), encore faut-il trouver les moyens de le porter. Obtenir suffisamment de moyens – afin de parvenir à la qualité d'information d'un *Mother Jones* –, tout en préservant son indépendance, demande de la vigilance. Et un petit grain de folie. □

* Le *Chicago Tribune* est connu des Québécois parce que son propriétaire, en 1937, le Colonel McCormick, a fondé la ville de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, et la *Quebec North Shore Paper*, un moulin qui fournissait son papier au quotidien. Fondé le 10 juin 1847, le *Chicago Tribune* se définit comme conservateur et tire à 650 000 exemplaires.

jectif (Suisse), *C4* (Belgique) et *Marianne* (France). La monographie fait aussi l'histoire de *Recto Verso*, qui a fêté son 50^e anniversaire en 2001. L'étude, dirigée par le professeur Jean-Marc Fontan, assisté de Francis Cauchon, Jean-François Garneau et Mylène Tremblay, décrit les enjeux actuels pour la presse alternative : financement, nouvelles technologies, publicité, concentration de la propriété des médias, etc. Des enjeux pour les médias indépendants et pour la vie démocratique.



Une organisation du travail performante et durable

- 48 coopératives
- 6 000 travailleurs
- Des retombées sociales et économiques dans toutes les régions forestières du Québec...

... dans l'attente d'une politique de développement des coopératives



Conférence des coopératives forestières du Québec

www.ccfq.qc.ca

POLITIQUE QUÉBÉCOISE SUR LES COOPÉRATIVES S'ADAPTER SANS DISPARAÎTRE

Les coopératives devront-elles se transformer en entreprises capitalistes pour survivre ?

PAR ANNE-MARIE TREMBLAY

Pour le pionnier du mouvement coopératif en France, au début du XIX^e siècle, Joseph Benjamin Buchez, il existait deux façons de sortir les ouvriers exploités de leur misère : les syndicats et les coopératives de travail.

Dans une coopérative, chaque membre jouit d'un vote égal. Dans l'entreprise capitaliste, c'est l'investisseur le plus riche qui décide du sort des autres. L'entreprise capitaliste appartient à l'économie marchande, les coops évoluent dans la sphère de l'économie sociale et solidaire.

L'histoire du mouvement coopératif est intimement liée au développement

régional et social. À la fin du XIX^e siècle, les résidents des campagnes ont mis sur pied les premières mutuelles de protection contre les incendies, parce qu'aucune compagnie d'assurance ne voulait leur offrir ce service peu rentable. Dans les pays de colonisation, parce qu'aucun marchand n'acceptait de s'installer aussi loin, les habitants ont ouvert un magasin général au village et créé les premières coopératives de consommateurs. Encore aujourd'hui, 75 % des emplois, dans les 2 238 coopératives du Québec (hormis le secteur financier), se trouvent à l'extérieur des régions urbaines. Cet ancrage

régional a permis aux populations de garder le contrôle sur leurs richesses, évitant que les profits et, souvent, les emplois et les services ne fuient à l'étranger.

Du plancher des vaches au parquet de la bourse

À cause du libre-échange et pour soutenir la concurrence sur les marchés nationaux ou internationaux, les coopératives doivent, partout dans le monde occidental, multiplier et diversifier leurs sources de financement. En Angleterre, par exemple, les mutuelles ont choisi de s'introduire en bourse pour obtenir des

capitaux. En France, en Belgique et au Canada, coopératives et mutuelles y pensent aussi.

L'échec face à la concurrence n'est pas une fatalité pour les coopératives. Dans les années 1980-1990, des géants des États-Unis ont acheté à fort prix la plupart des entreprises funéraires familiales au Québec. Mais les coopératives funéraires ont pris la relève et contrôlent aujourd'hui 50 % du marché au Québec (contre 7 % en 1993). Les citoyens se sont offert des services funéraires à moindre coût, dans des coopératives, parce qu'elles « n'ont pas pour but la réalisation de profits », écrit la Fédération

des coopératives funéraires du Québec (FCFQ). « Elles cherchent à satisfaire les familles endeuillées, peu importe le budget des funérailles. Elles n'exercent pas de pression pour des dépenses ostentatoires. Les coopératives funéraires constituent une véritable option de rechange devant l'exploitation du chagrin. » Les coopératives funéraires ont contribué à conserver leurs rites aux Québécois, par rapport aux standards des multinationales. La FCFQ a même retourné la situation en offrant à l'américaine Stewart de lui racheter les salons Urgel Bourgie, à Montréal, et Lépine Cloutier, à Québec.

Cinq modèles

Les 2 238 coopératives non financières du Québec comptent 1 383 000 membres, génèrent un chiffre d'affaires de 6,2 milliards \$ et emploient 30 000 personnes. Il existe cinq types de coopératives : de consommateurs, de producteurs, de travail, de travailleurs actionnaires et de solidarité.

■ Coopératives de consommateurs

Les 1 500 coopératives de consommateurs regroupent le plus de membres (1 330 182) au Québec et ont un chiffre d'affaires de 696 millions \$. Dans les coops de consommateurs, l'utilisateur est propriétaire. Les coopératives scolaires (1 million de membres, chiffre d'affaires de 129 millions \$) et d'habitation (50 000 membres et chiffre d'affaires de 106 millions \$) forment les deux sec-

teurs les plus importants parmi les coops de consommateurs. Il existe également 78 coopératives d'alimentation, 39 de cablodistribution et 40 coopératives funéraires.

■ Coopératives de travailleurs actionnaires

Les travailleurs actionnaires sont regroupés en coopératives pour acquérir des actions votantes dans la compagnie pour laquelle ils travaillent. Ils peuvent ainsi participer à

sa gestion. En 2000, les 41 coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) regroupaient 2 853 membres. Au sein du mouvement coopératif se discute aussi l'idée de créer des coopératives de travailleurs investisseurs (CTI). Cette nouvelle forme de coop permettrait aux travailleurs d'investir dans l'entreprise qui les emploie, même si elle n'est pas cotée en bourse (PME, OSBL, une autre coopérative).

■ Coopératives de producteurs

Les coopératives de producteurs offrent à leurs membres services et biens dans le cadre de leur travail. Les usagers sont propriétaires de la coopérative. On dénombre 231 coops de producteurs avec 40 000 membres. Elles génèrent le plus d'affaires, au total 3 milliards \$, parmi l'ensemble des coopératives non financières. Les coopératives agricoles dominent le

secteur, avec 38 000 membres, 223 entreprises et un chiffre d'affaires de 5 milliards \$. La plupart des coops agricoles sont en fait des coopératives de producteurs.

■ Coopératives de travailleurs

En 1998, il y avait 164 coopératives de travailleurs au Québec, regroupant 5 774 membres dans les secteurs de la forêt, des services ambulanciers, de l'informati-

que. Leur chiffre d'affaires combiné se monte à 500 millions \$. Avec la coopérative de solidarité, c'est le seul type de coopérative où le travailleur propriétaire peut exercer un contrôle sur ses conditions de travail. Les 62 coopératives forestières, avec un chiffre d'affaires de 403 millions \$, sont les plus grosses et emploient 6 000 personnes (pour la moitié, des membres).

■ Coopératives de solidarité

Les coopératives de solidarité ont été créées en vertu de la Loi sur les coopératives en 1997. Elles admettent, uniques en leur genre, plusieurs catégories de membres : utilisateurs, travailleurs et membres de la communauté. En 1998, 12 coops de solidarité ont été mises en place. Elles génèrent un chiffre d'affaires de 5 millions \$.

En 1995, les membres de la coop d'habitation Au pied du courant transforment deux bâtiments barri-cadés (depuis 8 et 24 ans), grâce à une subvention de 725 000 \$: des logements de qualité pour eux et les générations futures (impossibles à revendre pour leur profit personnel). Ils contribuent aussi à revitaliser ce secteur du Centre-Sud de Montréal.

PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC POUR ALERTE CENTRE-SUD



Dans les pays du Sud, la coopération offre la meilleure voie de développement, dans des économies nationales appauvries par un endettement insupportable et des années d'un libéralisme effréné. Au Nord, malgré des succès indéniables dans des domaines très diversifiés de l'économie, le développement des coopératives est contrarié par un accès restreint au capital de risque, particulièrement dans l'agroalimentaire, le secteur manufacturier et les services financiers.

Le capital privé n'a pas d'autre appartenance que le profit. Les coopératives indiquent une voie différente de développement, démocratique, solidaire et local. Mais les coopératives devront-elles se réincarner en entreprises capitalistes comme les autres, pour s'adapter aux règles du commerce, faire face à la concurrence étrangère et avoir accès à un financement qui soutienne leur croissance ?

Au Canada, la Saskatchewan Wheat Pool (SWP) est la plus importante coopérative, avec un chiffre d'affaires de 3,33 milliards \$, 4 000 employés et des actifs d'un milliard et demi. Elle a été fondée en 1924 et compte 73 000 membres. À la recherche de capitaux, la SWP a décidé, en 1994, d'émettre en bourse des actions de classe B sans droit de vote. Les actions ►

ont chuté de façon vertigineuse et ont été rachetées par des investisseurs étrangers. Avec ce résultat que les ristournes se sont transformées en dividendes, que les surplus sont dorénavant divisés entre actionnaires selon le nombre de leurs titres, plutôt qu'entre les agriculteurs selon l'importance de leurs transactions avec leur coopérative. La Saskatchewan Wheat Pool est-elle encore une coopérative?

Au printemps 2001, le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Québec a publié un *Avant-projet de politique de développement des coopératives*. La

réflexion sur sa mission. Endettée à hauteur de 58 %, elle recherche de nouvelles façons de dénicher du capital.

Lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, les 17 et 18 avril 2001, à Saint-Hyacinthe, Bernard Landry lui a réitéré qu'il ne voulait pas que «les entreprises coopératives, comme c'est arrivé dans le reste du Canada, se transforment tout simplement en compagnies à capital-actions. D'abord, parce que ça rompt l'esprit coopératif qui nous a apporté tant de bienfaits, et deuxièmement, ça rend vulnérable aux *take-over bids*

daire : «Le Québec s'est beaucoup développé grâce aux coopératives. Il n'aurait pas le même visage sans les caisses et les coopératives d'agriculteurs. Malheureusement aujourd'hui, on [offre] peu de vision pour l'ensemble des citoyens. Si les coopératives ne se situent pas dans une perspective différente de développement, elles manquent le bateau.»

Coopération ou compétition

Les coopératives doivent être rentables pour survivre, mais à quel prix? Le démantèlement ou la transformation de plusieurs coopératives, pour s'inscrire en bourse, et les conflits entre syndicats et coopératives laissent entrevoir une course sans fin au profit. «Le mouvement coopératif se laisse définir par la seule pression du marché», analyse Joseph Giguère, directeur du Centre Saint-Pierre, à Montréal, qui fut longtemps formateur en coopération. «Il y a des pressions pour se délester de tout ce qui ne concourt pas à créer des biens le plus vite possible, au plus bas prix possible, avec les conditions de travail les plus basses possible. Tous les coûts sociaux deviennent donc inutiles, alors que c'est ce qui définit leur raison d'être.»

«On parle surtout des problèmes qui affecteront les grosses coopératives, comme la mondialisation», analyse Michel Bouchard, un formateur qui s'occupe de création de petites coopératives en milieu urbain, au Réseau québécois de coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT). «Ils disent : «Regardez, on est bons, on brasse des grosses affaires».»

Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale, se questionne sur les objectifs : «Le gouvernement dit qu'il veut encourager la formule coopérative, mais comment? Est-ce que cela veut dire qu'on développe la structure du capital pour la rapprocher de l'entrepri-

La solidarité a donné naissance aux coopératives. Leur fera-t-elle traverser leur crise de croissance?

Direction des coopératives du MIC, dans son document de consultation, demande aux coopératives non financières de réfléchir sur les mesures d'aide technique et les nouvelles formes de financement dont elles ont besoin pour soutenir leur croissance. Le gouvernement espère, en période de ralentissement, qu'elles soutiennent la croissance économique. L'objectif annoncé du MIC est de créer 20 000 emplois en 10 ans et d'augmenter de moitié le nombre de coopératives.

Les avis, dans le mouvement coopératif, sont partagés. Soixante-dix mémoires ont été présentés. Les 10 plus grosses coops non financières du Québec appartiennent toutes au monde agricole ou rural. La Coopérative Fédérée est la plus grosse, avec 32 000 membres et 14 000 employés. Elle fournit machinerie, produits et main-d'œuvre aux agriculteurs, et possède les marques Olymel, Flamingo et Sonic (distribution d'essence et de gaz naturel). La Coopérative Fédérée est en

(prises de contrôle) en argent américain fort contre une entreprise capitaliste québécoise ou canadienne», rapportait *Le coopérateur agricole*, la publication officielle de la Coopérative Fédérée. La menace de la démutualisation n'en plane pas moins sur nombre de coops et des secteurs entiers, dont l'agroalimentaire.

L'avant-projet de politique ne va pas aussi loin que d'évoquer la démutualisation. Mais, la porte s'entrouvre à d'autres types de partage et à la possibilité, pour des investisseurs extérieurs, de souscrire du capital et de participer pleinement à l'enrichissement des coops.

Derrière le désir de consolider le mouvement coopératif se profile le danger de la perte d'identité des coopératives, avertit Pierre-Paul Garaud, de MCE Conseil, une entreprise mise sur pied par la CSN en 1987 pour aider au développement coopératif. Certaines coopératives, continue M. Garaud, risquent de perdre de vue la notion de développement régional et soli-

**Le ministère de l'Industrie et du Commerce
partenaire des entreprises coopératives**

www.mic.gouv.qc.ca

Industrie
et Commerce
Québec

se privée ou bien qu'on renforce le modèle existant pour consolider sa spécificité?»

Plusieurs coopératives importantes au Québec désirent se rapprocher du modèle capitaliste, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire, le secteur de la coopération le plus important, qui fait aussi face aux besoins les plus pressants d'investissements pour soutenir sa croissance et la concurrence mondiale. Or, l'avant-projet de politique du MIC a ouvert cette boîte de Pandore de l'inaliénabilité du patrimoine collectif que constituent les coopératives, de l'impartageabilité de la réserve et de l'ouverture à d'autres investisseurs que les membres.

Les coops ne peuvent compter que sur leurs surplus d'opération et sur leurs membres pour investir. Mais les membres d'une coopérative ne peuvent pas tout. Ils ne sont pas toujours en position de fournir à leur entreprise tous les capitaux dont elle a besoin et quand elle en a besoin pour se maintenir sur le marché. Et quand bien même ils le seraient, ils ne sont pas toujours intéressés à le faire, car le retour sur l'investissement n'est pas à la hauteur de leurs espérances.

Depuis 1985, le Régime d'investissement coopératif (RIC) leur offre des avantages fiscaux comparables à ceux du Fonds FTQ et du Fonds de la CSN. Les coopérateurs ont investi 200 millions \$ en vertu du RIC depuis sa création. Le régime n'est cependant pas ouvert aux coopératives de consommateurs et demeure peu avantageux pour ceux qui gagnent moins de 30 000 \$ par année.

Les membres des coopératives reçoivent des ristournes en proportion de leurs achats de biens ou de services (dans une coopérative de consommateurs) ou des heures travaillées ou des affaires traitées avec la coop (dans les coopératives de travailleurs ou de producteurs). Le partage des bénéfices au *pro rata* des usages, l'impossibilité de voir s'apprécier le capital, l'inexistence d'un marché secondaire (comme la bourse) pour les investisseurs rendent les coopératives peu attrayantes pour ceux-ci.

Les coops peuvent aussi faire appel à du financement provenant des institutions propres au réseau coopératif, comme Capital régional et coopératif Desjardins, créé à l'occasion de l'avant-dernier budget provincial. Cette voie de la solidarité au sein du mouvement



PHOTO BENOÎT AQUIN

Les 62 coopératives forestières sont les plus grosses coops de travail au Québec. Elles emploient 6 000 personnes. Parmi leurs membres, il y en a qui souhaitent se syndiquer, tout en demeurant associés à la gestion.

coopératif, les possibilités offertes par ces outils d'interfinancement entre coopératives ou entre secteurs de l'économie sociale ont-elles été suffisamment explorées?

Les coopératives, même profondément ancrées dans leur communauté, sont encore l'enfant pauvre des organismes de développement régional, estime Joseph Giguère : «Aujourd'hui, les acteurs du développement régional mettent la table pour les grosses compagnies, les multinationales. Quand vient le temps d'investir, ils attendent les gros investisseurs.»

La solidarité a donné naissance aux coopératives. Saura-t-elle leur faire traverser cette crise de croissance?

Syndicalisme

Les syndicats ont fortement contribué à la mise en place de coopératives. François Lamarche, conseiller syndical à la CSN, rappelle que «pendant le deuxième front, l'action syndicale ne se limitait pas au milieu de travail, mais [visait] toute la société. Les syndicats ont mis en place des coopératives de consommation, des garderies populaires, des coopératives de travailleurs.»

Aujourd'hui, coopératives et syndicats s'affrontent âprement sur certains terrains. Dans les coopératives forestières, il n'est plus question d'être à la fois syndicaliste et coopérateur. Des coops forestières vont jusqu'à retirer leur statut de membre aux travailleurs qui adhèrent à un syndicat.

Pour Jocelyn Lessard, directeur général de la Conférence des coopératives forestières du Québec (CCFQ), les syndicats sont une véritable «épée de Damoclès» au-dessus de la tête des 41 coopératives qu'il représente. La Conférence propose de modifier le *Code du travail* pour empêcher les travailleurs des coopératives de se syndiquer. La CCFQ prétend que la syndicalisation d'une coopérative de travailleurs est inutile, voire néfaste. Avec des syndicats, les coopératives forestières fermeront leurs portes d'ici dix ans, prédit Jocelyn Lessard.

Il faut donc que le syndicat revienne sa façon de fonctionner, puisqu'il ne s'agit pas de se battre contre les patrons. «Dans le mouvement coopératif, il y en a qui prennent formellement position contre les syndicats», admet François Lamarche. «À la CSN, on s'est demandé ce qu'un syndicat pouvait apporter de plus lorsque le salarié est aussi un gestionnaire.»

La réponse se trouve peut-être dans le mouvement syndical et dans le mouvement coopératif eux-mêmes, dans la solidarité entre les travailleurs, syndiqués et coopérateurs. Et puisque 80 % des Québécois et des Québécoises adhèrent au mouvement coopératif, la réponse à ses problèmes se trouve probablement dans leur solidarité et leur appui à une politique gouvernementale qui l'aide sans réserve. □



Pendant le Sommet socio-économique de 1996. De gauche à droite : Bernard Landry, à l'époque ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Claude Bélard, président du Mouvement Desjardins, le président du Groupe Jean Coutu et André Bérard, de la Banque nationale. Les sommets entre partenaires sociaux représentent des moments privilégiés pour exercer son lobbying auprès du gouvernement, mais sous les feux des projecteurs.

PHOTO BENOÎT AQUIN

Un colloque se tenait sur la pratique du lobbying au Québec, au printemps 1997. Jacques Baril (député du PQ dans Arthabaska) présidait alors la Commission des finances publiques. Il tenait l'occasion de promouvoir une législation sur cette pratique occulte. Après les élections de 1998, M. Baril a quitté la présidence de la commission sans mettre de l'avant une initiative quelconque.

«Le système parlementaire américain donne aux représentants de la Chambre et aux sénateurs un véritable pouvoir face au gouvernement», explique M. Jean-Pierre

Démarcheurs de l'ombre

En plus de nourrir la suspicion populaire à l'endroit des politiciens et de leur entourage, l'absence de législation introduit des inégalités de traitement entre les citoyens dans leurs rapports avec le pouvoir, selon qu'ils représentent de puissants intérêts ou les classes moins nanties. Même l'impôt consacre ces inégalités : une compagnie soustrait les dépenses engagées dans le lobbying de son revenu imposable, mais le contribuable qui souscrit à un organisme de défense de ses droits ne pourra en faire autant (voir encadré *Lobbying et charité*).

Au sein du Groupe 2000 neuf, un cabinet de relations publiques basé à Montréal, trois des vingt employés pratiquent le lobbying, surtout au bénéfice d'organisations du domaine de la santé. «En fait, nous accompagnons des groupes dans leurs démarches, sous forme de campagnes de presse ou de publicité, sauf que celles-ci visent précisément l'appareil gouvernemental», explique son président, M. Michel Bissonnette.

Il y a 18 mois, M. Bissonnette participait à la création de l'Alliance des cabinets de relations publiques, mise sur pied à cause du

bre sans que la loi les oblige à s'identifier. Aux États-Unis, le *Lobbying Disclosure Act* impose la transparence aux lobbyistes.

Lobby & Co

Seulement à Washington, il se dépense aux bas mots 1,5 milliard \$US chaque année afin d'influencer les élus fédéraux. Pour les États-Uniens, plus qu'un privilège douteux, le lobbying est un droit constitutionnel : *Le congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise [...] le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre*, décrète le mythique Premier Amendement à la Constitution américaine.

Chaque citoyen a le droit de communiquer personnellement ses doléances aux élus. C'est la méthode utilisée par les gens ordinaires pour influencer les législateurs. Mais, quand on s'appelle Shell, NRA (National Rifle Association) ou Greenpeace, on envoie plutôt un mandataire à Washington, un lobbyiste à la langue bien pendue, qui a des contacts.

La loi américaine définit le lobbyiste

LES LOBBYISTES STARS DE L'OMBRE

Les lobbyistes professionnels accaparent l'attention des élus et les détournent des problèmes. Au Québec, aucune législation n'encadre le commerce de l'influence politique.

PAR CHRISTIAN BLANCHARD

Françoise David s'est taillé une réputation de «star» du lobbying à Québec pour ses succès avec la Marche pour du pain et des roses (en 1994) et la Marche mondiale des femmes (à l'automne 2000). Selon Lyne-Sylvie Perron, de la firme Hill & Knowlton/Ducharme Perron, l'ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec se retrouve en bonne compagnie, avec les chefs syndicaux, des écologistes et les porte-parole des assistés sociaux ou... de Bell Canada, Canadien National et Gaz Métropolitain, des clients de M^{me} Perron.

M^{me} Perron exprimait ce point de vue devant une centaine de communicateurs gouvernementaux, à Québec, le 20 novembre 2001. Le lobbying, «ce n'est pas que des actions destinées aux seules fins de l'intérêt privé, mais ultimement (sic) de l'intérêt commun», déclarait M^{me} Perron. Ayant ses entrées dans les milieux politiques québécois, ancienne attachée de presse du premier ministre René Lévesque, Lyne-Sylvie Perron, a fondé, en 1986, la firme de relations publiques Ducharme Perron (voir encadré *Casus Belli*).

Assimiler ainsi le mandat des porte-parole des mouvements sociaux et le commerce d'influence révèle la confusion des genres, au Québec, en l'absence de toute règle sur le lobbying. Aux États-Unis, par contre, le lobbying fait partie intégrante de la culture politique. La législation sur cette pratique date de 1946. Au Canada, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et le Code de déontologie des lobbyistes ont réglementé progressivement cette industrie depuis 1988 (voir encadré *Lobby Enr.*).

On sait que, parmi la centaine de lobbyistes actifs dans la Vieille Capitale, plusieurs anciens ministres ou députés continuent de fréquenter les politiciens actifs, pour le compte de bureaux de relations publiques. Par exemple, Dennis Dawson (de Hill & Knowlton/Ducharme Perron), ancien député fédéral, ne s'en cache pas, puisqu'il s'est enregistré comme lobbyiste à Ottawa.

Charbonneau (député du PQ dans Bor-duas), président de l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, «il est donc pertinent que des gens, payés ou non, tentent d'influencer le vote des décideurs.» Et, donc, que l'État réglemente cette pratique. Par contre, ajoute M. Charbonneau, «notre loi sur le financement des partis politiques évite aux politiciens d'être constamment à la recherche de fonds comme les élus américains. Cela évite aux élus de faire des faveurs politiques pour remercier de généreux donateurs.»

Au Québec, la politique est plus conviviale, conclut M. Charbonneau, les personnes ou les groupes qui ont besoin de rencontrer leur député le font eux-mêmes. La politique québécoise a beau être conviviale, ne serait-il pas normal que nous soyons justement tous conviés à savoir ce qui s'y passe?

tapage autour de certaines campagnes de la firme National et de la mauvaise réputation que cela risquait de valoir à l'industrie. L'Alliance promeut l'adoption, au Québec, d'un code de déontologie. M. Bissonnette admet que ce code n'est pas suffisant pour contrôler le lobbying. Il est favorable à une législation, mais émet des réserves : «Je crois qu'on pourrait établir des balises plus claires dans le domaine du lobbying en prenant soin de ne pas alourdir le processus de représentation qui est la seule voix pour certains groupes.»

Que les citoyens se réunissent et manifestent pour se faire légitimement entendre n'est pas nouveau. Récemment, le documentaire d'Hugo Latulipe, *Bacon: le film*, a ainsi décrit le lobbying exercé par les producteurs de porcs auprès de nos gouvernants. En revanche, les lobbyistes professionnels se terrent dans les firmes de relations publiques et œuvrent dans l'om-

comme une personne employée pour établir plus d'un contact afin d'influencer les élus et dont les activités de lobbying constituent au moins 20 % des services rendus à un client dans une période de six mois. Quel est le travail réel du lobbyiste? Muni d'un dossier fourni par les personnes qu'il représente (entreprise, syndicat, association, groupe), le lobbyiste rencontre un élu pour le convaincre de voter dans un sens qui favorise son client.

Aux yeux de M. Julius Hobson, lobbyiste pour le compte de la puissante Association médicale américaine, il s'agit là d'un jeu où personne ne gagne à tout coup. Dans un document préparé à l'intention des jeunes médecins, l'Association donne des trucs pour faire son propre lobbying mais surtout le conseil suivant : «Arrivez avec des solutions. Les politiciens veulent des solutions, pas des problèmes.»

Casus Belli

Motif de guerre

Hill & Knowlton Canada a pris une participation de 51 % dans Ducharme Perron. Hill & Knowlton Canada est elle-même une filiale de Hill & Knowlton (États-Unis) et du numéro 1 mondial de la publicité et des relations publiques, WPP Group, de Londres (50 milliards \$US de chiffre d'affaires et 6 milliards \$US de bénéfices prévus en 2000¹).

Hill & Knowlton est cette firme vilipendée par le journaliste John MacArthur, éditeur de *Harper's Magazine*, dans son livre *Second Front, Censorship and Propaganda in the Gulf War* (University of California Press, Los Angeles, 1992), dévoilant la mise en scène odieuse devant le Congrès et le peuple des États-Unis qui a contribué au déclenchement de la Guerre du Golfe en 1991.

Hill & Knowlton avait reçu la somme de 11,8 millions \$US de 78 citoyens états-uniens et canadiens, ainsi que de Citizens for a Free Kuwait, pour une campagne dont la vedette fut sans conteste la jeune réfugiée Nayirah. Celle-ci, témoignant devant les *congressmen* du comportement des soldats irakiens à Koweït City, les décrivait sortant une quinzaine de bébés de leurs incubateurs pour les jeter, mourant, sur un plancher glacial: la jeune Nayirah, pas du tout réfugiée, s'avéra être la fille du cheikh Saud Nasir al-Sabah, ambassadeur du Koweït à Washington, et l'histoire, totalement inventée.

Le peuple des États-Unis avait été trompé par une solide campagne de relations publiques et de propagande, et le renversement de l'opinion publique, jusque-là opposée à l'intervention militaire au Moyen-Orient, justifia le gouvernement de George Bush père d'entrer en guerre contre l'Irak. L'enquête du journaliste MacArthur fut résumée et présentée aux Canadiens et aux Québécois dans l'émission de télévision *The Fifth Estate*, à CBC, et plus tard au Point (SRC). Au Québec, WPP Group a aussi pris une participation (18 %) dans National, le premier cabinet de relations publiques en importance (revenus bruts de 16,4 M \$CAN en 1999, selon le «Guide annuel des entreprises de services en communication du Québec 2000» publié par Infopresse).

1. Sellers, Patricia. «Ad Man On Fire». *Fortune*, Times, New York, 10 juillet 2000, p. 160. (www.fortune.com/fortune/magazine).

Plus le lobbyiste a des contacts solides, moins les rencontres sont formelles. Une conversation dans un couloir du Capitole peut suffire. Cette absence de formalisme a donné mauvaise réputation au lobbying. Les rencontres dans les grands restaurants ou sur les terrains de golf monopolisent l'attention des élus ou de leur personnel. Aux yeux de beaucoup de citoyens, il s'agit de manœuvres frôlant la corruption. Mais, selon M. Hobson, ces pratiques sont de moins en moins courantes, en raison de la réglementation de 1995.

Encadrement de la pratique

Le *Lobbying Disclosure Act* of 1995 a remplacé la réglementation de 1946 et impose plus de transparence dans le domaine de l'influence politique. Concrètement elle oblige tout individu ou toute entité qui cherche à influencer la législature fédérale à s'enregistrer auprès du secrétaire du Sénat et du greffier de la Chambre des représentants.

Les lobbyistes doivent dévoiler le nom de leur client, la problématique discutée et leurs honoraires. Les firmes de lobbying doivent produire un rapport distinct pour chaque client, puis présenter une déclaration semestrielle de revenus. Toutes ces informations sont du domaine public.

Afin d'endiguer le fléau des pots de vin, longtemps partie intégrante de la culture politique, on a réglementé la pratique des cadeaux. La valeur d'un cadeau (y compris un repas) est limitée à 50 \$US. Le total annuel ne doit pas excéder 100 \$US. Il est également interdit aux législateurs d'accepter des voyages payés pour assister, par exemple, à des activités caritatives qui sont en fait de nature récréative.

Mais «le règlement ne requiert pas la tenue de registres officiels, (seulement) un effort de bonne foi est requis afin de se soumettre au seuil limite de cadeaux. Nous agissons, aux États-Unis, en accord avec le onzième commandement: «Tu ne te feras pas prendre la main dans le sac», commente un vieux routard du marché de l'influence, le sourire en coin. On comprend que les informations révélées par les rapports ne risquent de compromettre ni les lobbyistes ni les politiciens.

Système malsain

En principe, pour se forger une opinion, un membre du Congrès écoute les doléances de tous ses commettants. Dans les faits, le système électoral brouille les cartes. Les frais de campagne sont tellement élevés, aux États-Unis, que les élus sont constamment à la recherche d'argent. Le montant moyen amassé par un candidat à la Chambre des représentants, aux élections de 2000, s'élevait à 720 000 \$US. Chez les sénateurs, cela dépassait les 6 millions \$US.

M. Christopher Arterton, doyen de la Graduate School of Political Management de l'Université George Washington, explique le problème que cela pose aux élus: «Ce n'est pas que les membres du Congrès ignorent leurs électeurs, mais ils passent tellement de temps à parler avec les gens (les lobbies) qui ont les moyens de leur donner de grosses sommes d'argent [pour leur réélection] que leur attention est tournée vers ces seuls groupes d'intérêts. Ils n'ont donc plus ce temps à consacrer à leurs électeurs.»

En 2000, l'industrie pétrolière a contribué aux campagnes électorales à la hauteur de 33,5 millions \$US, dont 78 % sont allés aux Républicains. Exxon Mobil, probablement l'entreprise pétrolière la plus puissante des États-Unis, a injecté à elle seule 11,7 millions \$US dans ses activités de lobbying.

Lobbyer à l'école

La Graduate School of Political Management a été créée en 1988 pour surmonter ces embûches du système politique états-unien et l'améliorer. Ce programme chapeauté par l'Université George Washington offre une spécialisation en lobbying.

La scène politique américaine est dominée par de riches hommes de race blanche, ce qui n'est pas très représentatif de la population. L'école tente de redresser cette situation de déséquilibre, par exemple en maintenant un ratio de 50/50 hommes-femmes dans son programme. «La prochaine génération de politiciens sera un peu différente de l'actuelle, ils auront un sens plus large de leurs responsabilités sociales», espère



Julius Hobson,
lobbyiste pour
l'Association
médicale
américaine.



**Christopher
Arterton,**
doyen de
la Graduate
School of
Political
Management.

re le doyen Arterton. Le fait est que le politicien tel qu'on le connaît vise en priorité sa réélection. Le programme tente de sensibiliser les apprentis aux problèmes éthiques auxquels ils auront à faire face. Particulièrement ceux de l'attention exclusive tournée vers les pourvoyeurs de fonds électoraux et de l'ignorance des intérêts des sans-voix.

La racine de l'herbe

La Graduate School of Political Management offre cinq cours spécialisés en lobbying. Le cinquième cours au programme propose un moyen d'influence plus à la portée des personnes ou des organisations moins riches: le *grassroots*!

Alors que le lobbying cherche à influencer la personne au pouvoir, au sommet de la pyramide, le *grassroots* procède à l'inverse. Il sensibilise les gens à la base de la pyramide, le peuple. Il utilise le téléphone, le courrier et plus récemment Internet, afin de conscientiser le grand public à une problématique particulière. On puise dans des listes de gens susceptibles d'appuyer la cause que l'on défend pour leur demander de communiquer avec leurs représentants politiques et de les influencer.

Prenons l'exemple du dossier du forage pétrolier en Alaska. Le sanctuaire national de la faune arctique a été créé en Alaska en 1960 et fut agrandi en 1980. En août 2001, à la faveur de la crise énergétique en Californie, la Chambre des représentants a voté l'ouverture d'une zone du refuge, la plaine côtière, à l'exploitation pétrolière. Après avoir perdu le vote à la Chambre des représentants, les opposants espèrent maintenant bloquer au Sénat cette exploitation

qui correspond à six mois de consommation aux États-Unis.

Dans leur campagne téléphonique de sensibilisation, les écologistes ont communiqué avec des gens qui avaient assisté à leurs conférences sur la réserve faunique d'Alaska. Ils ont exposé la problématique, puis spécifié le numéro du projet de loi dont les sympathisants devaient traiter avec leur représentant ou leur sénateur. On s'assure qu'ils possèdent le numéro de téléphone de leur élu, afin de lui signifier leur désaccord. Les électeurs doivent faire savoir aux élus leur désir que, le temps venu, ils votent contre les projets de forages pétroliers dans le parc. Si assez de gens s'expriment fermement sur un sujet, les élus plieront devant la masse d'électeurs.

Une caractéristique du *grassroots*, c'est qu'il fait appel à des bénévoles et devient donc accessible à des organisations relativement pauvres. Mais les grandes corporations se sont aussi mises à l'école du *grassroots*. Toujours dans le dossier de l'Alaska, les entreprises pétrolières font aussi campagne afin de rallier le public. Des entreprises comme *Legislative Demographic Services (LDS)* offrent leur expertise aux organisations qui ont les moyens de la payer. Ces entreprises font annuellement 200 millions d'envois postaux ainsi que 18 millions d'appels téléphoniques afin de rallier le peuple à la cause de riches groupes d'intérêts. LDS œuvre au niveau fédéral, mais aussi dans chacun des États et au niveau municipal, où les lois sur le lobbying sont souvent plus strictes. Pourtant, il arrive que la stratégie du *grassroots* demeure inefficace. Certaines causes ne réussissent pas à séduire

le public, peu importe la somme dépensée.

Edward A. Grefe est vice-président et chef consultant politique de LDS. Selon lui, seulement 2 % des projets de loi soulèvent de l'intérêt dans la population. Mais, «dans ce cas, explique M. Grefe, peu importe l'argent qu'on injecte, c'est l'opinion publique qui décidera.» Dans ces circonstances, comme ce fut le cas dans le dossier du refuge faunique de l'Alaska, l'enjeu prend des allures de campagne référendaire.

Des milliers de personnes accourent à Washington en provenance des quatre coins du pays. Elles militent souvent de façon bénévole. Elles passent quelques jours à Washington pour tenter de rencontrer représentants et sénateurs, mais aussi participer à des conférences de presse, à des manifestations. Une grande partie de cette campagne passera par les médias. Mais peut-on compter sur les médias, détenus par une dizaine de consortiums financiers aux États-Unis, pour informer le public de façon objective? Après tout, ces conglomerats ne sont pas dénués d'intérêts en dehors de l'information. De là, la question: l'opinion publique, manipulée par les lobbies et les médias, exerce-t-elle des choix de société éclairés dans l'intérêt commun?

La masse des pauvres, des malades et des vieillards est sans voix devant cette démocratie soumise au jeu des influences conjuguées de puissants groupes d'intérêts. Mais est-elle sans intérêt? L'intérêt commun tient compte de tous, pas seulement de ceux qui parlent le plus fort. Assailli par les lobbyistes, le politicien doit faire preuve d'un grand courage politique, s'il désire la réalisation du bien commun et non seulement sa réélection. □

Lobby Enr.

Au 31 mars 2001, 1450 lobbyistes étaient inscrits comme tels à Ottawa, représentant 1088 entreprises ou groupes. Le Bureau du conseiller en éthique du gouvernement a étudié une demi-douzaine de plaintes sur le commerce d'influence, ces deux dernières années, concernant la non-inscription de lobbyistes, des manquements à la déontologie, de possibles traitements de faveur ou des conflits d'intérêts.

À titre de comparaison, 17 000 lobbyistes sont enregistrés à Washington. Un employé sur six (67 062 personnes) du secteur privé y œuvre dans

l'industrie du lobbying, quatre fois plus que dans l'ensemble du secteur manufacturier.

Lobbying et charité

Seuls les organismes de bienfaisance reconnus par Revenu Canada (78 000, sur un total de 175 000 organisations, dans tout le pays) peuvent émettre au bénéfice de leurs contributeurs ce qu'on appelle communément des *reçus de charité*. Or, une organisation qui se livre à du lobbying, selon le jugement des fonctionnaires, perd ce privilège.

Le gouvernement fédéral révisait actuellement sa Loi de l'impôt sur le revenu

et a mené une consultation à cet égard, à laquelle M. Pierre Riley, directeur général de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, a participé.

M. Riley ne cache pas que, au Québec, les organismes de défense des droits des citoyens sont nerveux au vu de cette révision. Plusieurs s'inquiètent, par exemple, de ce que la politique, tant attendue, de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome (l'ACA, dans le jargon du milieu) annoncée par le gouvernement du Québec, en les assimilant à des lobbyistes, dans la défense de droits collectifs, ne leur ravisse ce rare privilège fiscal, les privant d'une source importante de financement.

>> Le 4^e Sommet de la Terre se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002, 10 ans après l'adoption de la Déclaration de Rio de Janeiro. Premier d'une série de quatre articles de notre chroniqueuse en environnement Denise Proulx.

DÉCHETS TOXIQUES LA POUBELLE DU NORD

Les importations de déchets dangereux en provenance des États-Unis ont augmenté de 300 % depuis 1999 au Québec. Pour éliminer le problème à la source, il faut adopter des normes internationales uniformes et traiter les produits toxiques sur place en appliquant le principe du pollueur-payeur.

PAR DENISE PROULX

Saint-Ambroise, à 15 kilomètres au nord-ouest de Chicoutimi, accueille des déchets toxiques en provenance des États-Unis dans son parc industriel, depuis 1996 (voir *Recto Verso*, n° 273, juillet-août 1998 : «Le Québec, terre d'accueil pour les BPC?»). La filiale québécoise de Bennett Environmental, de Colombie-Britannique, Récupère-Sol, y est installée en plein bois, face à des champs de patates. Elle y a brûlé 35 000 tonnes de sols

contaminés au BPC (biphényles polychlorés) ou au PCP (polychlorophénol) en 2001. Les quatre cinquièmes (80 %) provenaient des États-Unis. Certains sols contiennent des métaux lourds cancérigènes, indestructibles par incinération.

Les cendres sont enfouies dans un site de la MRC Lac Saint-Jean-Est. D'autres sont mêlées à de la terre et servent de recouvrement ou de remplissage. Lorsque les résidus toxiques dépassent les normes, les cendres partent vers un des 23 sites d'enfouisse-

ment de déchets toxiques et de sols contaminés autorisés par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV), par exemple ceux d'Horizon Environnement, à Grandes-Piles, ou d'Enfouibec, à Bécancour, en Mauricie.

Le 10 avril 2001, le directeur régional de la santé publique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Andy Kennedy, a informé Récupère-sol et la municipalité de la présence de plomb, mercure, cadmium, dioxines et furannes dans les sols forestiers

avoisinant l'incinérateur de Saint-Ambroise. La direction de la santé publique a demandé un plan de suivi environnemental. La municipalité et l'entreprise n'ont pas répondu.

Le Québec accuse le taux de cancer infantile le plus important au Canada, à cause des pesticides et de la pollution industrielle, montre «*L'atlas de l'incidence du cancer chez l'enfant au Québec*» publié en février 2000. «*L'étude descriptive de l'incidence du cancer au Québec de 1989 à 1993*» démon-

trait déjà que le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait le taux de cancer infantile le plus élevé au Québec. Récupère-Sol n'a cependant jamais eu à défendre publiquement la fiabilité de son procédé d'élimination de sols contaminés.

Bennett Environmental veut ouvrir un second incinérateur à Kirkland Lake, en Ontario. La nouvelle réglementation de l'Ontario (décembre 2001) en matière de destruction des déchets médicaux et des BPC par incinération favorisera son projet.

Près du fleuve et du centre-ville de Montréal : Cintec Environnement enfouit des sols contaminés (sans BPC) dans des membranes, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal. Cintec, contrairement à d'autres entreprises québécoises d'élimination de déchets dangereux, n'a pas l'autorisation d'en importer de l'étranger.

PHOTO BENOÎT AQUIN POUR RECTO VERSO

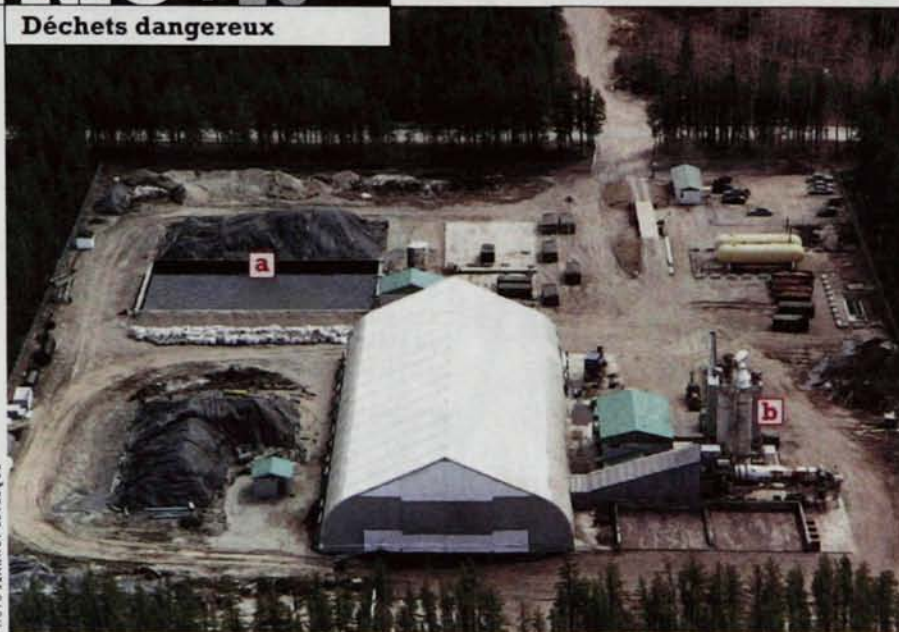
Une stratégie mondiale

Un petit nombre de multinationales tissent une immense toile d'araignée tout autour de la planète. La tactique des multinationales est partout la même : acquérir des entreprises locales par l'intermédiaire de filiales, faire des alliances avec des sociétés nationales. À l'été 2001, Bennett Environmental signait une telle alliance stratégique avec IT Corporation, un géant états-unien des déchets, et Onyx Environmental Services, propriété de Vivendi Environnement qui a des activités sur les cinq continents.

Les récentes alliances et la réglementation sur l'enfouissement des sols contaminés décrétée par le ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, le 11 juillet 2001, favoriseront les projets de Récupère-Sol, se réjouit Jean-François Landry, son directeur général. Bennett veut augmenter ses importations de matières dangereuses et de sols contaminés, dont Vivendi estime le marché aux États-Unis à 1 milliard \$US annuellement. «La nouvelle orientation du ministre exigera le traitement des sols contaminés voués à l'élimination. Il ne sera plus possible de juste les enfouir», analyse M. Landry. En 2002, «grâce au marché des États-Unis», Récupère-Sol prévoit hausser sa capacité d'incinération à 60 000 tonnes, puis à 100 000 tonnes dans les années suivantes, comme le permet son certificat d'autorisation, toujours sans audiences publiques.

Pour faire avaler la pilule aux citoyens de Saint-Ambroise, Récupère-Sol a donné des ordinateurs aux écoles, soutient les clubs sportifs, offre des bourses en environnement à des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Des personnalités régionales siègent à son conseil d'administration, dont le nouveau recteur de l'UQAC, Michel Belley. Le directeur des communications de l'UQAC, Jean Wauthier, s'occupe aussi des relations publiques de Récupère-Sol.

PHOTO JEANOT LÉVESQUE



Récupère-Sol, au Saguenay, traite surtout des sols contaminés importés des États-Unis (80 %). Sur le site, en plein bois, face à des champs de patates, les sols en attente de traitement (a) seront chauffés pour volatiliser les contaminants organiques, récupérés et brûlés dans un incinérateur (b). La Régie régionale de la santé concluait en 2001 que l'entreprise contamine les sols de son entourage sans représenter, dans l'immédiat, un danger pour la santé.

Claude Villeneuve, professeur-chercheur, lui a livré une étude d'évaluation environnementale que les membres du Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qualifient de «complaisante». M^e Pierre Meunier, sous-ministre à l'Environnement entre 1982 et 1985, siège aux conseils d'ad-

ministration de Récupère-Sol et de Bennett Environmental.

Une confusion entretenue

Le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement et soustrait les sols contaminés de la classification des matières dangereuses lors du

passage de Jacques Brassard comme ministre de l'Environnement et des Transports, et responsable de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre 1994 et 1998. En 1997, les règlements québécois qui garantissaient la surveillance du transport des matières dangereuses ont été abolis. Cette surveillance relève désormais du fédéral.

En 1997 également, la Loi sur la qualité de l'environnement a divisé les matières dangereuses en deux catégories : les *éléments* toxiques et les *matières* toxiques. Les règlements et les codes diffèrent pour chacune de ces catégories et diffèrent également des normes établies par le gouvernement fédéral. Les sols contaminés sont

Un nouveau baccalauréat à Rimouski en développement social et analyse des problèmes sociaux

- programme de sociologie appliquée
- formation de spécialistes aptes à faciliter la résolution des problèmes sociaux actuels, tant en milieux urbains que ruraux
- environnement social innovateur et expertise reconnue dans le domaine du développement et du changement social

Renseignements

Téléphone : 1 800 511-3382, poste 1633

Courriel : Micheline_Bonneau@uqar.qc.ca



Université du Québec à Rimouski

sous la responsabilité d'une troisième division du MENV.

Il est impossible de savoir combien de déchets toxiques sont produits au Québec et combien sont importés. Ces données ne sont pas compilées dans un fichier central au MENV et les fonctionnaires provinciaux n'ont pas de contact avec leurs homologues fédéraux. Les seules données disponibles concernent les sols contaminés. Le Service québécois des lieux contaminés a estimé, en 2000, que 320 000 tonnes avaient été enfouies sans traitement au Québec, dont 54 000 provenaient des États-Unis. Une autre quantité de 210 000 tonnes de sols contaminés, dont 14 000 importées des États-Unis, a été traitée au Québec. Ces données ne concordent cependant pas avec celles de Récupère-Sol (qui aurait incinéré à elle seule 28 000 tonnes de sols contaminés en 2001).

Sans suivi au Québec, sans surveillance sérieuse du côté fédéral, personne ne connaît les routes empruntées par les *trucks* pour le transport des déchets dangereux, personne ne sait qui ils sont, ni ce qu'ils font après le déchargement des cargaisons.

Les inspecteurs fédéraux ont effectué seulement 15 contrôles sur les 17 000 transports de déchets dangereux entre les États-Unis et le Canada en 1997, rapporte Brian Emmet, commissaire canadien à l'Environnement et au développement durable. On ne sait rien pour les années subséquentes.

Des membres du Regroupement régional pour la sauvegarde de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont vu des camions servir au transport de grains sans avoir été nettoyés après le transport de sols contaminés. Ils ont logé une plainte auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils affirment

Des camions auraient servi au transport de grains sans avoir été nettoyés après le transport de sols contaminés.

Au Canada, il existe un *Inventaire national des rejets de polluants* depuis 1993, mais les producteurs de matières dangereuses ne sont pas obligés de déclarer leur volume de production. Quant aux déchets dangereux en provenance des États-Unis, les fonctionnaires fédéraux se fient aux formulaires d'import/export remplis par les manufacturiers de produits toxiques pour juger du nombre de cargaisons qui passent la frontière.

que le ministère de l'Environnement taisait ces informations. «La question du transport est une zone grise importante. Personne ne sait qui est responsable, de la compagnie de transport ou de celle qui achète les déchets», dénonce Ursula Larouche, directrice générale du Conseil régional en environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Aux États-Unis, la *Loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information* des ►



HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC CINQUIÈME ÉDITION 2002

45 LAURÉATS DE TOUTES LES RÉGIONS
DU QUÉBEC

CATÉGORIE « BÉNÉVOLE EN ACTION »

CATÉGORIE « ORGANISME EN ACTION »

CATÉGORIE « JEUNE BÉNÉVOLE - PRIX CLAUDE-MASSON »

DATE LIMITE POUR LES MISES EN CANDIDATURE : 30 JANVIER 2002

POUR OBTENIR UN FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC L'UN DES ORGANISMES SUIVANTS :

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
Région de Québec : (418) 646-9270
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844
Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Fédération des centres d'action bénévole du Québec
Région de Montréal : (514) 843-6312
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 715-7515
Internet : www.fcabq.org

Québec

fcabq

collectivités impose aux manufacturiers des obligations de recyclage et de traitement avant enfouissement. Le principe du pollueur-payeur s'applique tant que les matières dangereuses sont entre leurs mains. Les États-Unis ont inscrit 650 substances chimiques dans la liste des produits dangereux, contre seulement 268, au Canada, et 110,

tières dangereuses à celle des États-Unis. «On n'ira pas loin avec la nouvelle réglementation du gouvernement du Québec. Le premier ministre a confié un droit de veto sur les décisions du ministère de l'Environnement à la commission Lemaire (groupe de travail sur l'allégement réglementaire)», analyse Pierre Morency.

Bâle. Le Mexique a également dû payer une pénalité de 16,5 M \$US à Metalclad Corporation, aussi des États-Unis, pour avoir bloqué l'importation et l'enfouissement de substances dangereuses dans la municipalité de Guadalcázar, dans le nord-ouest du pays. En somme, chaque pays ou province est incapable, isolément, de réglementer le traitement, le transport et le commerce des déchets dangereux, face aux pressions de l'industrie, notamment états-unienne.

Philippe Guérin est ingénieur chez Cintec Environnement, une entreprise qui exploite des cellules d'enfouissement de sols contaminés à LaSalle (Montréal). Cintec s'est fait connaître notamment pour avoir détruit les BPC d'Hydro-Québec avec un incinérateur mobile dans la région de Baie-Comeau. M. Guérin croit que la solution, pour la gestion des déchets dangereux, réside dans la définition de normes identiques pour les trois pays : «L'uniformisation de la réglementation stabiliserait l'industrie, qui serait moins pré-occupée de perdre des revenus. Elle pourrait investir davantage dans la recherche de nouvelles technologies de traitement. Avec les récentes consignes, le ministre Boisclair a fermé une porte pour régler un problème, mais il a laissé les fenêtres ouvertes.»

Les 12 salopards

Arsenic, boues contaminées, chrome, DDT, dioxines, furannes, manganèse, mercure, mirex, mox, plomb, solvants, cette sale douzaine de *produits organiques persistants*, les POP, ne cessent d'alerter les scientifiques du Programme des Nations unies pour l'environnement et le développement (PNUED), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Huit de ces déchets toxiques sont utilisés en agriculture.

Les POP résistent à la dégradation par la lumière et la chaleur, ainsi qu'aux traitements chimiques et biologiques. Volatils, peu solubles, ils s'accumulent dans les tissus gras des organismes vivants et se concentrent dans la chaîne alimentaire. Ils causent infertilité, cancers, troubles de comportement et d'apprentissage. L'élimination des POP figure parmi les enjeux majeurs de la conférence Rio+10.

En 1998, à Montréal, le Canada a approuvé la liste des 12 POP à bannir parmi les plus dangereux. En mai 2001, il signait la Convention de Stockholm² sur l'élimination des matières toxiques. Toutefois, lorsque vient le temps d'en réglementer le



PHOTO ROBERT GIBOUX PC

1988, l'incendie de l'entrepôt de BPC de l'entrepreneur Marc Lévy à Saint-Basile-le-Grand : 4 000 personnes évacuées et une facture d'au moins 67 millions \$ pour le gouvernement du Québec, selon *La Presse* (1998). La saga du déménagement et de la destruction des BPC dura plus de dix ans.

au Mexique. Des contaminants qui servent à protéger le bois, par exemple, sont jugés toxiques aux États-Unis, mais pas au Canada.

Il en coûte entre 50 et 60 \$CAN/tonne (entre 32 \$US et 39 \$US) pour enfouir des sols contaminés au Québec, alors qu'il faut compter au minimum 150 \$US/tonne aux États-Unis : «Il devient avantageux pour les industriels des États-Unis de se débarrasser de leurs déchets toxiques ici», déplore Pierre Morency, président des Amis de la Terre de l'Estrie et membre du groupe canadien Hazardous Waste Committee. Sous la pression publique, le ministre André Boisclair a procédé en juillet 2001 à la mise à niveau de sa réglementation avec celle des États-Unis. Il a toutefois négligé d'ajuster sa liste de ma-

L'article 11 de l'ALÉNA

Grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), le commerce des déchets toxiques et des sols contaminés est florissant au Canada. Depuis 1999, leur importation des États-Unis a augmenté de 300 %, calcule M. Morency.

Signataire de la Convention de Bâle¹, le Canada a tenté d'empêcher en 1997 l'entrée de BPC en provenance des États-Unis, à Swan Hills, en Alberta. La compagnie S.D. Myer Inc., de l'Ohio (É.-U.), a fait appel à l'article 11 de l'ALÉNA pour exiger une compensation. Le 14 novembre 2000, un tribunal d'appel de l'ALÉNA condamnait le gouvernement canadien à verser à S.D. Myer la somme de 50 M \$US. Le tribunal de l'ALÉNA arguait de la préséance des règles du commerce mondial sur la Convention de

commerce et le transport, le Canada renie sa signature, au grand dam des écologistes.

«Il faut traiter les déchets toxiques sur leur site de production, avec des unités mobiles. Le principe du pollueur-payeur doit s'appliquer», martèle Ursula Larouche, du CRE Saguenay-Lac Saint-Jean.

L'industrie environnementale juge cette approche irréaliste. «Trop cher. Les industriels vont envoyer les toxiques dans les provinces moins exigeantes. Ça va tuer l'industrie québécoise de l'environnement et il ne se fera pas de recherche de procédés d'élimination sécuritaire. On ne sera pas plus avancé», réplique Philippe Guérin, ingénieur chez Cintec Environnement.

Vic Shantora, responsable du dossier des déchets toxiques à la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA, s'impatiente : «Je ne sais pas comment on peut accélérer les actions, mais il faut aller vers un traité global d'élimination de la production de ces toxiques.» Mais les membres de l'ALÉNA, le Canada, les États-Unis et le Mexique, refusent de prendre le problème à bras le corps. M. Shantora mise sur le 4^e Sommet de la Terre, à Johannesburg (Afrique du Sud), en 2002, pour que s'implantent des règles contraignantes et uniformes.

Rio+10

Deux conceptions du développement s'affronteront lors du 4^e Sommet de la Terre popularisé sous l'appellation de Rio+10 : comment la mondialisation peut-elle contribuer au développement durable et assurer un partage plus équitable? Comment atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés par la Déclaration du Millénaire³ de l'ONU?

Lors des sommets de Stockholm (1972), Nairobi (1982) et Rio de Janeiro (1992), le

milieu des affaires s'était contenté de rencontres parallèles. Pour le sommet de Johannesburg, du 26 août au 4 septembre 2002, les multinationales réclament de s'asseoir à la table des négociations avec les chefs d'États.

Le grand patron de Shell, Sir Mark Moody Stuart, préside le comité de financement du Sommet de Johannesburg. Le co-

nesburg, le PNUED défendra le droit pour tous à la terre, à l'eau, à l'énergie. Le PNUED réclamera aussi un accès aux soins de santé et des actions concrètes pour juguler la pandémie du SIDA.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Doha (Qatar), en novembre 2001, a cédé aux demandes de libéralisa-

L'ALÉNA a condamné le Canada à 50 millions \$US de dommages pour avoir voulu interdire l'importation de déchets toxiques en Alberta.

mité a été mis en place par l'International Chamber of Commerce et le World Business Council for Sustainable Development. Il travaille de concert avec le Programme des Nations unies pour l'environnement et le développement (PNUED), présidé cette année par David Anderson, le ministre canadien de l'Environnement. Certains estiment que cette contribution est essentielle pour un virage réel en faveur d'un développement durable. D'autres y discernent l'influence des milieux d'affaires pour mieux retarder les changements souhaités.

Sécurité des populations, développement et sauvegarde de l'environnement sont désormais indissociables. À Johan-

nesburg, le PNUED défendra le droit pour tous à la terre, à l'eau, à l'énergie. Le PNUED réclamera aussi un accès aux soins de santé et des actions concrètes pour juguler la pandémie du SIDA.

Toutes ces questions seront évoquées bien avant Johannesburg, lors de la rencontre des ministres des Finances des 143 pays membres de l'OMC, à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, première rencontre majeure depuis la conférence de Doha et le début d'une nouvelle phase de négociations mondiales sur le libre-échange. □

1. La Convention de Bâle vise le contrôle des mouvements transfrontaliers des matières dangereuses, principalement des pays industrialisés vers les pays du Tiers-Monde. Ratifiée par 102 pays en 1992, les États-Unis ont toujours refusé de la signer.

2. La Convention de Stockholm, en mai 2001, a créé un programme pour l'élimination des 12 produits organiques persistants (POP) jugés les plus dangereux.

3. La Déclaration du Millénaire a été adoptée à l'ONU par une Assemblée générale spéciale des chefs d'États de 147 pays, le 8 septembre 2000. Ils se sont engagés à réduire de moitié le nombre de pauvres dans le monde (les personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour) d'ici 2015. Les puissances occidentales ont aussi accepté d'envisager l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.



Pour en savoir plus

■ www.canada2002earthsummit.gc.ca
Informations sur le Sommet de la Terre de 2002.

■ www.digicom.qc.ca/cre02
Conseil régional de l'environnement Saguenay-Lac-Saint-Jean. (418) 662-9347

■ www.hcwh.org
Health Care Without Harm

■ www.iccwbo.org
International Chamber of Commerce.

■ www.basd-action.net
World Business Council for Sustainable Development.

■ www.abacom.com/~cree
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. (819) 662-9347

■ www.ec.gc.ca/pdb/inrp
Inventaire national des rejets polluants du Canada.

■ www.epa.gov/tri
L'inventaire national des rejets toxiques des États-Unis.

■ www.ipen.org
International POPs Elimination Network, site éducatif et accessible en français.

■ www.greenpeace.org
Documentation détaillée sur les cinq continents

■ www.unep.org
Programme des Nations unies sur l'environnement.

■ www.basel.int
La Convention de Bâle sur l'élimination des produits toxiques par l'industrie.

PROFIL DU LECTEUR

Chers lecteurs, nous aimerions vous connaître davantage ; c'est pourquoi nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant. Pour vous remercier, nous vous offrons les deux prochaines parutions de *Recto Verso* gratuitement ou, si vous êtes déjà abonnés, nous prolongerons votre abonnement de 2 numéros. De plus, vous courrez la chance de gagner l'un des 5 bons d'achat d'une valeur de 100 \$ chacun, offerts par les Librairies Renaud Bray. Merci !

1. **Sexe :**
☐ Masculin ☐ Féminin
2. **Quel âge avez-vous ?**
☐ Entre 18 et 34 ans
☐ Entre 35 et 54 ans
☐ Plus de 55 ans
3. **Quelle région habitez-vous ?**
☐ Montréal
☐ Laval
☐ Rive-Sud
☐ Montérégie
☐ Lanaudière
☐ Québec
☐ Laurentides
☐ Lac St-Jean
☐ Bas St-Laurent-Gaspésie
☐ Chaudières-Appalaches
☐ Estrie
4. **Depuis combien de temps lisez-vous *Recto Verso* ?**
☐ Moins d'un an
☐ Entre un et trois ans
☐ Depuis plus de 3 ans
☐ Depuis plus de 5 ans
5. **Quelle est votre occupation ?**
☐ Professionnel-le
☐ Employé-e cadre
☐ Employé-e non cadre
☐ Travailleur autonome
☐ Étudiant-e
☐ À la maison
☐ À la retraite
☐ Sans emploi
6. **Dans quel secteur travaillez-vous ?**
☐ Organisations communautaires
☐ Coopératives et entreprises d'économie sociale
☐ Syndicats
☐ Fonction publique
☐ Entreprise privée
☐ Travail autonome
☐ Autres : _____
7. **Quel est votre niveau d'études complété ?**
☐ Universitaire
☐ Collégial
☐ Secondaire
8. **Quel est votre revenu familial annuel ?**
☐ Moins de 20 000 \$
☐ 20 000 \$ à 39 000 \$
☐ 40 000 \$ à 59 000 \$
☐ Plus de 60 000 \$
9. **Où vous procurez-vous votre exemplaire de *Recto Verso* ?**
☐ Groupe communautaire
☐ Bibliothèque
☐ Librairie
☐ Club Vidéo
☐ CLSC
☐ Institution Scolaire
☐ Centre Culturel
☐ Abonnement
☐ Autres : _____
10. **Partagez-vous votre copie de *Recto Verso* ? Si oui, avec combien de personnes ?**
☐ Non
☐ 1
☐ 2
☐ 3
11. **Quelles sont vos rubriques préférées ?**
☐ L'éditorial
☐ Les portraits
☐ Les pages livres
☐ L'information socio-politique
☐ Les pages d'information internationale
☐ Les sujets régionaux
☐ La tribune des lecteurs
☐ Le Tout-court
12. **Y a-t-il des rubriques que vous lisez peu ou jamais ? Si oui, lesquelles ?**
☐ L'éditorial
☐ Les portraits
☐ Les pages livres
☐ L'information socio-politique
☐ Les pages d'information internationale
☐ Les sujets régionaux
☐ La tribune des lecteurs
☐ Le Tout-court

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

☐ JE DÉSIRE RECEVOIR 2 PARUTIONS GRATUITES **OU** ☐ VEUILLEZ PROLONGER MON ABONNEMENT DE 2 NUMÉROS

Veillez nous retourner votre **profil du lecteur** dûment rempli avant le 15 février 2002, par télécopieur (514 523-5812) ou par la poste (1215, rue De la Visitation, bureau 101, Montréal (Québec) H2L 3B5

Librairie
Renaud-Bray
 Livres • Musique • Films • Cadeaux • Jeux

24 succursales
 au Québec

www.renaud-bray.com



La nouvelle façon de choisir !

Montréal

5252, ch. Côte-des-Neiges
 Tél.: (514) 342-1515

Renaud-Bray Express
 3660, rue St-Denis
 Tél.: (514) 288-0952

4380, rue St-Denis
 Tél.: (514) 844-2587

Succursale Champigny
 4380, rue St-Denis
 Tél.: (514) 844-2587

1155, rue Ste-Catherine E.
 Tél.: (514) 527-4477

1432, rue Ste-Catherine O.
 Tél.: (514) 876-9119

Complexe Desjardins
 Tél.: (514) 288-4844

5117, avenue du Parc
 Tél.: (514) 276-7651

1691, rue Fleury E.
 Tél.: (514) 384-9920

Place Versailles
 Tél.: (514) 351-0350

Carrefour Angrignon
 Tél.: (514) 365-2587

Les Galeries d'Anjou
 Tél.: (514) 353-2353

LES LIVRES PAR DANIELLE SHELTON

LES PASSEURS CULTURELS

« Je mets mes racines dans mes poches et je vais où je veux. » – Neil BISSOONDATH

Février est le Mois de l'Histoire des Noirs. Mars a sa Semaine d'actions contre le racisme. En 2001, une exposition à la Bibliothèque nationale avait permis de découvrir des auteurs marquants, issus des communautés noires, parmi lesquels les écrivains québécois Émile Ollivier, Stanley Péan, Dany Laferrière, Zakaria Lingane, Joël Des Rosiers, Anthony Phelps – à qui le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration a rendu un hommage à cette occasion –, Marie-Célie Agnant et Gérard Étienne (voir page suivante). Voilà que cette expo, « ENCRE NOIRE », prend la route, gracieusement prêtée aux organismes de Montréal et des régions par Images interculturelles (tél. : (514) 842-7127; images@biz.videotron.ca).

Toujours l'an dernier, une autre activité, « Écrire contre le racisme », avait pris la forme d'un concours littéraire ouvert à tous. Les meilleurs textes, dont celui de la gagnante, notre chroniqueuse Lucie Bonin, ont été réunis dans un recueil. Pour la deuxième édition de cette activité, on a fait appel à des écrivains reconnus, notamment Claude Beausoleil, Gil Courtemanche, Naïm Kattan, David Homel, Georges E. Sioui, Richard Kistabish et l'incontournable Émile Ollivier. J'utilise ce qualificatif avec d'autant plus de facilité qu'on le retrouve – aux côtés de Joël Des Rosiers, Naïm Kattan, David Homel et d'autres – parmi ces auteurs venus d'ailleurs qu'a rencontrés Suzanne Giguère.

La journaliste de Radio-Canada a eu l'heureuse idée de regrouper ses entretiens inédits sous un titre que je n'hésite pas à qualifier de trouvaille : « Passeurs culturels ». Avec pour sous-titre : « Une littérature en mutation », on comprend que notre littérature québécoise prend progressivement les couleurs multiples de créateurs venus de partout pour contribuer à notre patrimoine – avec le risque conscient et accepté de métamorphoser leur propre écriture – et nous entraîner à redéfinir notre identité culturelle en terme d'arborescence. « Leurs œuvres littéraires, écrit M^{me} Giguère, sont nécessairement travaillées par le pays natal laissé ou perdu, mais aussi par la réappropriation

d'un nouveau territoire dans lequel ils impriment peu à peu leur propre imaginaire. »

Certains voient dans la distinction « écrivain migrant » un risque de ghettoïsation. Certes, cela est bien réel mais, lance Fulvio Caccia avec une lucidité provocante : « Les écrivains de l'immigration adorent se faire épingle ! Cela leur confère une légitimité. » Ne retrouve-t-on pas ici la même ambiguïté qui hante les auteurs nés au Québec. Combien parmi eux, questionne le préfacier Pierre Nepveu, voudraient être définis exclusivement par leur québecité ? Et si, comme le soutiennent Naïm Kattan et Émile Ollivier, l'on pouvait affirmer que « tout écrivain est un migrant »... — D.S.

Suzanne GIGUÈRE

Passeurs culturels – Une littérature en mutation
Éditions de l'IQRC, 263 p.

« Je dis, le racial n'existe pas, il n'existe que le problème social... »

– BAMBOTÉ



Sculpture du père
Robert Popsipil, artiste
jésuite de l'Oregon



Écrire
contre

LE RACISME

MA MÈRE L'OIE

« Il n'y pas de mendiants dans notre quartier. Il y a ma mère. Les gens cherchent quelqu'un à blâmer. Elle s'appelle Jeanne, mais elle ignore ce nom. Le sien, celui de Mingan, personne ne veut l'entendre. Alors, ma mère se tait. (...) On dit ses cheveux noirs comme l'enfer. Moi, je pense au ventre d'une forêt. On parle trop de sa peau, couleur de paysage refoulé. (...) Ma mère connaît l'ardeur des grands vents, la liberté du danger. Elle dérange. (...) Son visage porte les traces d'une coupe à blanc. Le cœur pendu à une épinette. Je suis la suite blanche d'une peau rouge. (...) Ma mère est immense. Ses pieds me servent de racines. Ses cheveux, de ciel. Ma mère pousse dans le sol humide. Fichée au creux de son écorce, je ne la retiens pas. Elle part; je la perds au bout de l'horizon. Vole, elle vole. Une oie. Elle s'échappera. Toujours. »

– Lucie Bonin

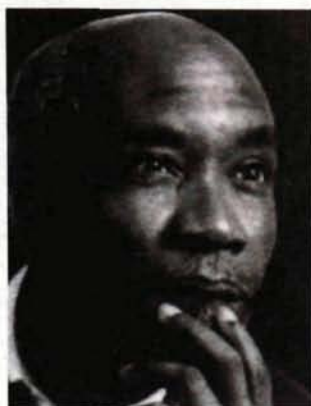


Semaine d'actions
contre le racisme
17 AU 24 MARS 2002

Cet extrait du texte de Lucie Bonin, lauréate du concours « Écrire contre le racisme », est tiré du recueil du même nom dont la première édition sera disponible aux Éditions Images en février 2002.

Ce recueil rassemble les meilleurs textes présentés lors du concours qui fut lancé à travers le Québec à l'occasion de l'édition 2001 de la Semaine d'actions contre le racisme.

Pour en savoir plus :
(514) 842-7127
images@biz.videotron.ca



REGARDS NOIRS

PAR LUCIE BONIN

Le clochard noir ne voit que du blanc. La tempête l'agresse de toutes parts. Tous trouvent un abri, lui n'a que douleurs et besoins. Il résiste avec la rage d'un instinct de survie forgé à coups de baïonnette. À bout de force, il tombe dans le trou laissé aux indésirables. Affamé, il mange le silence et cède à l'engourdissement de ses membres, de sa vie. Il se réveillera plusieurs heures plus tard, devant deux femmes troublées par son état, sa différence, son indécence. De questions en hésitations, il leur livrera ce qu'on écoute habituellement d'une oreille distraite : l'être humain, dans les replis de son âme et l'audace de son histoire.

Le racisme n'est ni blanc, ni noir. Il est rouge. Gérard Étienne va au-delà de la dénonciation et l'écrit sans censure ni demi-mesure. Des gouttes de sang pourraient jaillir de chaque ligne. Une poésie crue. Comme la vie. Quand un roman nous donne envie de repenser nos regards, le premier étant souvent celui qui tue.

Gérard ÉTIENNE
Vous n'êtes pas seul
Balzac, 120 p.

NÉGRESSE DANS LA NUIT

Chant de colère, de détresse. Blues. Pour en finir avec la malédiction d'un esclavage ancestral, d'une naissance marquée par les superstitions, Emma tue son enfant. Qui peut comprendre qu'elle a détruit sa propre chair parce qu'elle tremblait pour elle? Internée, elle refuse de parler, sinon en créole. Des métaphores, des exagérations, des images d'une rare violence. « *Toi qui as lu tous les grands livres rédigés par les grands hommes, que vaut une maudite parole de négresse? Qui a jamais prêté l'oreille à nos cris?* »

Emma vide son cœur pour n'y laisser que le vide. Un vide bleu comme la mer, celle-là même qui cache le sang vomi des cales des négriers, ce sang qui s'est mêlé à l'eau des rivières et que tous, nous buvons depuis. Pendant des années, Emma a tenté de tromper le destin en étudiant. Elle a cher-



PHOTO DANIELLE SHELTON

ché la source de l'horreur, de la haine, en pesant tout le sucre de canne, en mesurant tout le sang et tout le lait d'esclaves qu'il avait fallu pour construire nos villes. On a rejeté sa thèse. « *Qui es-tu, toi, pour prétendre tout saisir?* » Non! elle n'a rien à voir avec les mots alignés dans le dictionnaire sous « NOIR » : « *funeste, funèbre, atroce, odieux, marqué par le mal, méchant* ». Si ses lèvres sont si grosses, c'est pour emmagasiner le rire. Même sous terre, s'est-elle promis dans son enfance, elle restera debout. Ceux qui

prétendent que ses histoires ne sont que légendes, eh bien! ils inventeraient n'importe quoi pour bannir ce temps de leur mémoire. — D.S.

Marie-Célie AGNANT

Le livre d'Emma, Remue-ménage, 167 p.



SERGE MONGEAU

KIDNAPPÉ PAR LA POLICE

La crise d'octobre 1970 a montré à quel point les libertés civiques sont précaires. Aujourd'hui, à l'heure où les gouvernements donnent de plus en plus de pouvoirs aux corps policiers afin, prétendent-ils, de mieux assurer la sécurité de la population, il est essentiel de se souvenir.



écosociété

www.ecosociete.org

COLLECTION

RE TROUVAILLES

190 pages • 22\$ • ISBN 2-921561-58-1 • DIFFUSION : DIMÉDIA

Niveau de scolarité... déterminant pour la santé

Le niveau de scolarité a une influence importante sur la santé comme le démontrent différentes études dont le Rapport sur la santé des Canadiens et des Canadiennes, publié en 1996 par Statistiques Canada.

Les statistiques sur la santé démontrent que les individus bénéficiant d'une scolarité plus élevée ont une meilleure santé globale. Ils ont moins d'entraves physiques ou psychologiques, s'absentent moins souvent du travail pour cause de maladie et ont des risques moins élevés de souffrir de tension artérielle ou d'obésité. Ces individus ont généralement accès à des environnements physiques plus sains; ils ont moins tendance à fumer, leur alimentation est meilleure, ils sont plus actifs physiquement, leurs loisirs sont plus diversifiés et ils préparent mieux leurs enfants pour l'avenir.

Bien qu'une scolarité élevée soit généralement associée à un revenu élevé, un au-

tre aspect est à considérer. Une scolarité élevée favorise l'obtention d'un travail stable et valorisant, la confiance en soi, un sentiment de contrôle sur sa vie, une capacité de faire face aux différentes situations, à s'adapter plus rapidement aux différents changements, à mieux connaître et à utiliser davantage les ressources de santé.

Selon l'Enquête nationale sur la santé de la population de 1996-1997 de Santé Canada, seuls 19 % des répondants n'ayant pas terminé leur secondaire ont déclaré que leur santé était excellente comparativement à 30 % pour les diplômés universitaires.

À l'inverse, une faible scolarité rend les individus vul-

néralles au chômage, à la pauvreté et aux problèmes de santé qui en découlent (tension artérielle élevée, obésité, etc.) en plus d'engendrer des problèmes psychosociaux dont le stress, une faible confiance en soi ou l'isolement social.

Un faible taux d'alphabétisation est donc associé à un mauvais état de santé. Selon l'étude de Statistiques Canada, près de 42 % des Canadiens et des Canadiennes rencontrent des difficultés de lecture et de résolution de problèmes arithmétiques.

Ces évidences démontrent l'importance pour l'État d'investir en éducation afin d'élever le niveau de scolarité de sa population: inciter les jeunes à poursuivre leurs

études; accroître les services pédagogiques et les services d'alphabétisation particulièrement aux nouveaux arrivants; et offrir des alternatives aux systèmes traditionnels de formation.

Il est donc impératif que nos interventions communautaires tiennent compte de ce déterminant de la santé et créent des conditions d'apprentissage concrètes afin de permettre aux individus de développer des habiletés au travail comme dans la vie quotidienne. Notre rôle est d'accroître chez les individus non seulement un sentiment de contrôle sur leurs expériences de vie pour améliorer leurs conditions de vie, mais aussi de leur permettre de faire de meilleurs choix pour leur santé.

Pour en savoir davantage sur les déterminants de la santé ou encore pour toutes questions sur la santé, consulter le Réseau canadien de la santé www.reseau-canadien-sante.ca

Des informations-santé dignes de confiance





Pour se placer les pieds à la retraite,

ça prend un REER qui marche.

Avec les crédits d'impôt supplémentaires de 30% que vous procure une contribution au Fonds de solidarité FTQ, vous économisez beaucoup plus d'impôt qu'avec un REER conventionnel. Vous pouvez même maximiser votre rendement en réinvestissant ces économies! C'est un excellent véhicule de placement pour votre retraite.

1 800 567-FONDS
www.fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ
La force du travail

La valeur de l'action fluctue. Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus offert à nos bureaux.